

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES
.....

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
.....

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



*THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES
.....*

*DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES
.....*

THE DEPARTMENT OF HISTORY

**LE HAUT-COMMISSARIAT DES RÉFUGIÉS (HCR)
DANS LA GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA
COHABITATION SOCIALE ENTRE RÉFUGIÉS ET
POPULATION HÔTE DE GAROUA-BOULAÏ (2013-2020)**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master (M.A) en
Histoire**

Option : Histoire des Relations Internationales

Par

Marie Nolbert MBASSI ZINGA
Titulaire d'une Licence en Histoire

**Sous la direction du
Pr. René NGEK MONTEH**
Maître de Conférences

Année académique 2022-2023



A

ma mère Ndouga Alphonsine et

A ma fille Obono Noah Clautilde Octavia Eding.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre recherche qui a été un parcours scientifique jalonné de péripéties, et qui est le fruit d'efforts, de sacrifice, de patience et de persévérance consentis pendant plusieurs années. Nous tenons à témoigner notre profonde gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation :

Le Pr. René Ngek Monteh , notre encadreur qui nous a suivi et donné des orientations sur la forme et le fond de notre mémoire, ainsi que pour sa disponibilité et son ardeur au travail. Tous les Enseignants du Département d'Histoire de l'université de l'Université de Yaoundé I, du Département d'histoire à l'Ecole Normale Supérieure de la même institution, et ceux du Département de Géographie, et toutes les autres institutions qui ont contribué en nous donnant une bibliographie, sur le monde humanitaire et, des indices de recherche de notre travail et d'amples explications sur l'enjeu de la cohabitation.

A Mani Koumda, l'étudiant en thèse au département d'histoire de l'Université de Yaoundé 1 pour la relecture et des éclaircissements sur le plan méthodologique. Les autorités administratives de la ville de Garoua-Boulai, à l'Adjoint du sous-préfet Lionel Nyana, à l'ancien Secrétaire General de la Mairie Ongolo Bertin pour l'accueil, la disponibilité, et les informations données relatifs à mon mémoire. Aux cadres du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) de la sous-direction de Meïganga, à tous les relais communautaires pour les sources écrites et orales ayant permis de mettre en œuvre mon travail.

A la grande famille Emveng, la famille Noah Etienne Marcel à Nkolnyada par Okola, pour tout leur apport morale, financiers, la Grande famille *Mvog Nnanmye* à Tsama par Okola. A toute ma fratrie pour le soutien financier m'ayant permis d'effectuer mes recherches.

A tous mes camarades de promotions de l'université de Yaoundé 1, ceux de l'Ecole Normale Supérieure Foe Owono S. Epse Nkoa, Tanguili, Mr et Mme Ntang, Jonathan Mpela, Bidjogo, André Moudi, Claude Meyée, Essomba Essomba, Junior Messi, Ngo Temb, pour la documentation écrite fournie dans nos travaux.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES	x
LISTE DES ANNEXES	xii
ML	xii
RESUME	xiii
ABSTRACT	xiv
INTRODUCTION GENERALE	25
A- CONTEXTE HISTORIQUE	25
B- LES MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET	26
a- Les raisons personnelles	26
b- Les raisons scientifiques	26
C- INTERET DE L'ETUDE	28
a- Intérêt sociopolitique	28
b- L'intérêt scientifique	28
D- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L'ÉTUDE	29
a- Cadre spatial	29
b- Cadre temporel	30
E- LE CADRE CONCEPTUEL	30
a- Réfugié	30
b- Cohabitation sociale	31
c- Aide alimentaire	32
d- Gestion	33
e- Population hôte	34
F- REVUE DE LITTERATURE	35
G- PROBLÉMATIQUE	43
H- CADRE THEORIQUE	44
a- Le trans-nationalisme	44
b- L'interdépendance	46

I -Méthodologie.....	47
J- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	48
CHAPITRE 1 : L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DE GAROUA-BOULAÏ ET SON INFLUENCE PHYSIQUE.....	50
I. LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAÏ.....	50
1- Situation géographies de Garoua-Boulaï.....	50
a- Végétation et faune.....	52
b- Relief, sols et hydrographie.....	54
c- Le climat.....	55
2- Milieu humain de Garoua-Boulaï.....	56
a. L'histoire de Migration et peuplement de Garoua-Boulaï.....	56
b. Organisation administrative et socio-culturelle de la population hôte.....	59
c. Activité économique dans L'Arrondissement.....	63
II. LES RAISONS DE L'INSTABILITE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET SON IMPACT AU CAMEROUN.....	64
1- Les causes politiques de l'instabilité en RCA.....	64
a- Le maintien du statu quo et l'autoritarisme de l'Etat.....	65
b. Les coups d'Etats.....	65
c- La fragilité des Institutions.....	66
2- Les raisons sociales.....	67
a- Les rivalités ethniques.....	67
b- Le manque de cohésion sociale.....	67
c- La pauvreté et la misère.....	68
3- Les raisons économiques.....	68
a- La dépendance économique.....	68
4- Impact social des crises centrafricaines au Cameroun.....	69
a- La croissance exponentielle des réfugiés.....	69
b- La mobilisation humanitaire et insécurité.....	71
c- Le développement infrastructurel de la localité.....	72
CHAPITRE 2 : HISTORIQUE DE CREATION DU HCR ET FONDEMENTS DE SA COOPERATION AVEC LE CAMEROUN.....	48
I- LES TYPOLOGIES DE RĚFUGIĚS.....	48
1- En fonction du lieu d'établissement.....	48
a) Les réfugiés urbains.....	48
b) Les réfugiés ruraux.....	49
2-Les types de réfugiés en fonction de leur statut.....	50

a) Les réfugiés <i>prima facie</i>	50
b) Les réfugiés conventionnés	50
c) Les demandeurs d'asile.....	51
3) En fonction de leur origine	51
a- Les réfugiés issus des crises de décolonisation	52
b- Les réfugiés issus des conflits internes.....	52
II- CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE UNHCR.....	54
1- Historique du HCR	54
2- Organisation et objectifs du HCR.....	55
a- Structure et fonctionnement du HCR.....	55
b- Les objectifs du HCR	57
3- Le financement du HCR : Une indépendance dans la dépendance	58
4- Les partenaires du HCR	59
III- LES BASES JURIDIQUES DE LA COOPERATION CAMEROUN- UNHCR.....	62
1- Les textes juridiques internationaux	62
a) La Convention de 1951 relative Au statut des réfugiés	62
b) Le Protocole De 1967.....	63
c) La Déclaration Universelle Des Droits De L'homme de 1948 et la convention de Genève relative 1949.....	63
2- Conventions et traités africains relatifs aux droits des réfugiés et adoptés au contexte	65
a) La convention de Carthagène et les principes de Bangkok	65
b) La convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1969.....	65
c) La Charte africaine des droits des peuples	66
3- Cadre normatif de protection des réfugiés au Cameroun	67
a) La loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun.....	67
b) L'institutionnalisation des commissions : la commission d'éligibilité au statut de réfugié.....	69
CHAPITRE III : LA QUESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA COHABITATION ENTRE RĚFUGIĚS CENTRAFRICAINS ET POPULATION HĚTE DE GAROUA-BOULAĬ	72
I- LE HCR ET LA GESTION ALIMENTAIRE DES RĚFUGIĚS.....	72
1- L'action du HCR dans la gestion de l'aide alimentaire	72
1.1- Les partenaires du HCR	73
a) Les partenaires opérationnels	73
b) Les partenaires d'Exécutions : la Croix Rouge Camerounaise.....	76
1.2- La situation nutritionnelle des réfugiés de Garoua-Boulai	78
2- Les types d'aide Alimentaire	79

2-1) La Distribution Générale des Vivres (DGV)	80
2-2) Le CBT.....	82
3- Programme d'alimentation sélective	83
4- Participation du gouvernement Camerounais la gestion de l'aide alimentaire.....	86
4-1) Le MINADER	87
4-2) MINEPIA.....	87
5- La perception de l'aide alimentaire par les deux communautés.....	87
5-1) La perception de l'aide alimentaire par les réfugiés.....	88
5-2. Perception de l'assistance par la population hôte	89
II- LE RÔLE DU HCR DANS LA COHABITATION ENTRE LES RÉFUGIÉS ET LES CENTRAFRICAINS.....	90
1- Les conditions favorables à bonne marche de la cohabitation	90
1-1 Les facteurs socio-culturels : l'amitié et la parenté.....	90
2- Les causes de la cohabitation conflictuelle à Garoua-Boulai.....	91
2-1 Les problèmes entre les deux communautés	92
2-2 Les difficultés rencontrées par les réfugiés	93
3- La consolidation des projets de la cohabitation par le HCR	95
3-1 - Dans le domaine de la santé.....	95
3-2 La mise sur pieds des projets et leurs réalisations dans le domaine éducatif.....	98
3-3 La consolidation de la cohabitation dans le domaine commercial et agricole	100
3-4 La création d'un Comité Paix et Cohésion Sociale par LWF.....	101
CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVE DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS.....	104
I- BILAN DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION SOCIALE DES DEUX COMMUNAUTÉS.....	104
1- Sur le plan économique.....	104
2-Impact socio-culturel	109
3- L'impact politique	115
II- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE ET POUR LA COHABITATION PACIFIQUE	116
1- Mise sur pied d'une coexistence pacifique par l'Etat.....	116
2- Recommandation pour le HCR.....	116
Sortir de l'individualisme, se mettre en groupe pour des actions efficientes	118
CONCLUSION GENERALE	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	143
.....	151
TABLE DES MATIÈRES	151

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A- CARTES

1 : Localisation de Garoua-Boulai	Erreur ! Signet non défini.
2 : L'Arrondissement de Garoua-Boulai et ses limites géographiques	51
3 : Flux des importations / Exportations	108

B- GRAPHIQUES

1 : Evolution des flux annuels de réfugiés dans la région de l'Est de 2013-2015	70
---	----

C- PHOTOS

1 : Savanes herbeuses et arbustives, arborées par endroit.....	52
2 : Les types d'habitats de la localité	62
3 : Champ agricole d'un réfugié.....	63
4 : Cas de malnutrition d'un enfant sous-alimenté.....	79
5 : Hôpital de district de Gado-Badzeré réalisé par le HCR et ses partenaires	97
6 : Bâtiment de l'école publique de Gado-Badzeré.....	100
7 : plainte de référence d'un réfugié vis-à-vis d'un camerounais	102
8 : Représentation des enfants réfugiés dans un ETAPE.....	113

D- TABLEAUX

1 : Principales essences forestières dominante dans les galeries forestières de Garoua-Boulai	53
2 : Espèces fauniques	54
3 : Structure de la population Garoua-Boulai.....	58
4 : Liste des différents chefs d'Etat de la RCA	66
5 : Flux annuels de réfugiés dans la région de l'Est 2013-2015	69
6 : Liste des Hauts-commissaires du HCR de sa création jusqu'en 2020.	56

7 : Partenaires du HCR au Cameroun	61
8 : Instruments connexes Internationaux concernant les réfugiés	64
9 : La composition du site de Gado-Badzeré	74
10 : partenaires opérationnels du HCR présent à Garoua-Boulai	76
11 : Ration alimentaire des différents programmes d'aides	85
12 : Éléments nutritifs de l'alimentation d'un jour	86
13 : Tableau d'évolution de quelques denrées alimentaires	105
14 : Disponibilité des denrées sur les marchés de 2013 à 2020	107

ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES

AHA	: Action Humanitarian Africa
AGR	: Activités Génératrice de Revenus
APEE	: Association des Parents d'Elèves et des Enseignants
ARV	: Anti Retro Viraux
BIR	: Bataillon d'Intervention Rapide
CAPAM	: Cadre Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CBT	: Cash Based Transfert
CICR	: Comité Internationale de la Croix Rouge
CNA	: Centre de Nutrition Ambulatoire
CNAS	: Comité Nationale d'Appui Social
CNS	: Centre de Nutrition Supplémentaire
CNTI	: Centre de Nutrition Thérapeutique Intensif
CNTI	: Centre de Nutrition Thérapeutique Interne
CRS	: Catholic Relief Service
CSI	: Centre de Santé Intégré
EMOP	: Emergency Operation
ENS	: Ecole Normale Supérieure
ETAPE	: Espaces Temporaires d'Apprentissage et de protection des Enfants
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCFA	: Franc des Communautés Financières d'Afrique
FICRC	: Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Cameroun
GREFAAD	: Groupe de Recherche d'Etude de Formation et d'Appui aux Actions de Développement
IMC	: International Medical Corps
LWF	: Lutheran World Federation
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINDUB	: Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	: Ministère des Mines des Industries et du Développement Technologique

MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
MSF	: Médecins Sans Frontières
OCHA	: Bureau de la Coordination des affaires humanitaires
OEV	: Orphelins Enfants Vulnérables
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONU	: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
FEMMES	
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAM/WFP	: Programme Alimentaire Mondiale/World Food Programme
PAS	: Plan d'Ajustement Structurel
PCIM	: Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition
PEC	: Prise en Charge
PFRDV	: Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivier
PLV	: Population Locale Vulnérable
PNAN	: Politique Nationale de Nutrition
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PNVRS	: Programme national de veille et de renforcement de la sécurité alimentaire
RI	: Relations Internationales
SA	: Sécurité Alimentaire
SERCOM	: Service Communautaire
SNEC	: Société National Des Eaux Du Cameroun
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UNHCR	: Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UPAC	: Université Protestante d'Afrique Centrale
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine

LISTE DES ANNEXES

1 : Quide d'entretien de collecte d'information en vue de la rédaction de mon Master II...	123
2 : ANY, APA, J.O, l'effort camerounais, le Cameroun a accepté les réfugiés, du 15 octobre 1967	128
3 : Convention du 28 Juillet 1951 Relative au statut des réfugiés	129
4 : la loi n° 2005 /006 du 27 juillet 2005 portant statut des refugier au Cameroun	131
5 : Organisation et fonctionnement des organes de gestion des réfugiés	132
6 : Convention Loi Cadre MINSANTE/HCR	137
7 : Organigramme du comité mixe de Gado-Badzeré.....	139
8 : Hommage à sa majesté Oumarou.....	141
9 : Organisation des chefferies traditionnelles	142

RESUME

La présente étude porte sur “le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dans la gestion de l’aide alimentaire et la cohabitation sociale entre réfugiés et population hôte de Garoua-Boulaï (2013-2020) ”Dans un contexte où les crises sécuritaire et politique en Afrique Centrale génèrent les flux migratoires. Ce travail s’interroge sur le rôle joué par le HCR sur la cohabitation entre les réfugiés et les populations hôtes et la question de la sécurité alimentaire, en questionnant l’efficacité des mécanismes mis sur pied par cette organisation pour un vivre ensemble harmonieux. En clair, il est question d’analyser si l’ensemble des mécanismes mis sur pied par le HCR pour la gestion de l’aide alimentaire et à la cohabitation sociale entre les réfugiés et la population hôte de Garoua-Boulaï, lui permette d’atteindre ses objectifs ?. Sur la base du trans-nationalisme et de l’interdépendance, dans une approche historico-critique, il faut comprendre que la cohabitation entre les deux communautés est à la fois pacifique et conflictuelle. Pacifique à cause des facteurs socio-économiques qui les unis mais aussi parce que le HCR et ses partenaires s’échinent pour répondre aux besoins des réfugiés. Aussi, elle prend une tournure conflictuelle parce que rendu à la période post-urgence, le HCR ne dispose plus d’assez de moyens financiers pour prendre en charge tous les réfugiés et procède par ciblage. Au final, il ressort que l’aide alimentaire s’avère inadapté et insuffisante, ce qui traduit en permanence la vulnérabilité des réfugiés. Ainsi, la cohabitation pacifique résulte de l’unité des efforts du HCR, des pouvoirs publics, des autorités religieuses. Les organisations humanitaires, les partenaires au développement et l’Etat d’accueil doivent promouvoir et réaliser en synergie des projets agro pastoraux qui tendent vers une sécurité alimentaire durable et une autonomisation des réfugiés.

Mots clés : Réfugiés, cohabitation, aide alimentaire, population hôte, gestion.

ABSTRACT

This study focuses on ‘the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees in the management of food aid and social cohabitation between refugees and the host population of Garoua-Boulai (2013-2020)’. In a context where the security and political crises in Central Africa generate migratory flows. This work questions the role played by the UNHCR on the cohabitation between refugees and host populations and the issue of food security, by questioning the effectiveness of the mechanisms set up by this organization for harmonious living together. Clearly, it is a question of showing how the UNHCR participates in the management of food aid and in the social cohabitation between the refugees and the host population of Garoua-Boulai from 1982 to 2020. Based on transnationalism and interdependence, in a historical-critical approach, it must be understood that the cohabitation between the two communities is both peaceful and conflictual. Pacific because of the socio-economic factors that unite them, but also because UNHCR and its partners are struggling to meet the needs of refugees. Also, it takes a conflicting turn because in the post-emergency period, the UNHCR no longer has enough financial means to take care of all the refugees and proceeds by targeting. In the end, it appears that the food aid is unsuitable and insufficient, which constantly reflects the vulnerability of the refugees. Thus, peaceful coexistence results from the unity of the efforts of UNHCR, public authorities and religious authorities. Humanitarian organizations, development partners and the host State must promote and carry out in synergy agro-pastoral projects that tend towards sustainable food security and the empowerment of refugees.

Key words: *Refugees, social cohabitation, food aid, host population, management.*

INTRODUCTION GENERALE

A- CONTEXTE HISTORIQUE

Après son indépendance en 1960¹ le Cameroun commence à établir des relations diplomatiques non seulement avec d'autres Etats, mais aussi avec des Organisations Internationales. A cet effet, le Cameroun s'est trouvé plusieurs fois confronté aux problèmes des réfugiés qui venaient des pays voisins. Face donc à cette situation, en Octobre 1967 le Cameroun accepte le statut de réfugiés². Mais ce n'est qu'à partir de 1978 qu'il commence à coopérer avec le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR), qui est une organisation spécialisée de L'Organisation des Nations Unies (ONU). Grace à sa paix constante, le Cameroun est une terre d'accueil pour tout étranger, et son environnement géopolitique, économique, ethnique fait de lui une destination première pour les réfugiés.

Le Cameroun, un pays longtemps considéré comme le « grenier de l'Afrique centrale », connaît ces dernières années une situation de précarité alimentaire qui explique dans une certaine mesure les émeutes de février 2008, qualifiées « d'émeutes de la faim ». Or les conditions naturelles d'une agriculture capable d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans ce pays sont réunies. Or mis les ces émeutes, à partir de l'an 2014, le Cameroun connaît au niveau de ses frontières avec la RCA, un flux important des réfugiés Centrafricains. Bon nombreux d'entre vont s'installer dans l'arrondissement de Garoua-Boulai. Mais avec l'avenue de ces derniers dans la zone nous allons assister au problème d'inflation des prix des produits alimentaires, l'augmentation du volume des importations alimentaires et le phénomène de la vie chère.

Dans sa mission humanitaire, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés va se mobiliser pendant la période d'urgence pour apporter son aide alimentaire et non alimentaire aux réfugiés³. Une fois cette période passée, le HCR a commencé à diminuer la quantité d'aide qu'il apportait. Cela s'explique par le fait que les bailleurs de fond et donateurs ne finissent plus beaucoup.

¹Il s'agit du Cameroun français, qui accède à l'indépendance le 01 Janvier 1960.

²Archives Nationales de Yaoundé (ANY), APA, Journal Officiel (J.O), le Cameroun a accepté le statut de réfugiés, 15 Octobre 1967 (voir annexe n° 2).

³C. Minfegue, "S'engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulai (Cameroun)", Carnets de géographes, <http://journals.openedition.org/cdg/4493> consulté le 12 juillet 2020 à 12 h.

Toutefois, avec la cherté de la vie, la diminution des taux de financement par les donateurs, l'insécurité alimentaire a commencé à sévir dans la zone. Pour pallier à cela et pour poursuivre sa mission humanitaire le HCR va procéder par ciblage pour aider les Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) chez les réfugiés et la population hôte.

Le vivre ensemble n'est pas toujours aisé, raisons pour laquelle pour qu'il ait une bonne harmonie entre les deux communautés de notre champ d'étude, le HCR une fois de plus va mettre des mécanismes sur pieds avec ses partenaires pour une bonne cohabitation. Mais, cette cohabitation n'est pas toujours évidente à cause de nombreux problèmes des réfugiés à l'instar de celui de l'insécurité alimentaire. C'est donc au regard de ce qui précède que nous nous sommes proposé de mener une recherche sur le thème : « le HCR dans gestion de l'aide alimentaire et la cohabitation sociale entre les réfugiés et la population hôte de Garoua-Boulai (1982-2020).

B- LES MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET

Pour conduire ce travail, nous avons été motivés par plusieurs éléments. Le premier résulte d'un désir personnel et le second d'un désir scientifique.

a- Les raisons personnelles

La raison fondamentale ici est l'observation de la cohabitation dans cette entité et l'aide alimentaire ciblée car ayant vécu à Garoua-Boulai, nous avons remarqué que certains camerounais se plaignaient du mauvais comportement des réfugiés. Et à leur tour ces derniers se plaignaient de leurs mauvaises conditions de vie et d'une discrimination. Ce qui nous a amené à chercher les causes des relations conflictuelles entre la communauté des réfugiés et la population hôte et, connaître les mécanismes mis sur pied par le HCR pour une cohésion sociale. Il est donc question dans le cadre de nos recherches, de voir comment le HCR participe à la consolidation des deux communautés dans cette entité et surtout à la participation de l'Unité Nationale.

b- Les raisons scientifiques

Depuis son accession à l'indépendance le Cameroun, de par sa stabilité politique dans la sous-région, est une terre d'accueil pour les pays frontaliers notamment la RCA qui connaît depuis son indépendance des turbulences politiques. La situation géopolitique de la RCA est marquée par une déliquescence de la vie quotidienne, caractérisé par la violence des coups

d'Etat, dont le plus récent remonte à 2013⁴. C'est donc cette insécurité qui pousse les populations à prendre la fuite. Certains ont trouvé refuge dans leur pays, généralement dans les brousses ou dans les villes où les attaques sont moins nombreuses ; d'autres se retrouvent au Cameroun à la recherche d'un abri⁵.

Par ailleurs, le choix de ce thème est aussi justifié par les effets de la crise alimentaire de 2008 et ses répercussions régionales qui se font encore sentir ces jours. La situation alimentaire est alarmante dans certaines régions ou sous régions du continent à cause des déplacements massifs et les problèmes de terrains ; L'ensemble du système de production alimentaire ne parvient pas à trouver des méthodes intensives que toutes les communautés acceptent. Les prix alimentaires sont fixés par les marchés internationaux. Au Cameroun notre Cacao est exporté, puis les produits alimentaires transformés par celui-ci nous reviennent en produit fini et deux fois plus coûteux, d'où la dépendance commerciale et alimentaire de l'Afrique envers la politique néolibérale. C'est dans cette optique que Pierre Janin affirme «La sécurité de alimentaire des africains se joue aussi désormais hors d'Afrique, comme dans négociations internationales à l'Organisations Mondiale du Commerce⁶».

La question des réfugiés impose à l'Etat Camerounais un budget qui généralement a une incidence sur la population hôte. En effet, tout part également du constat selon lequel les acteurs en charge des réfugiés se centralisent beaucoup plus sur les besoins tels que la santé, l'alimentation, l'éducation. Mais ces acteurs oublient souvent un point essentiel notamment le type de relations que peuvent avoir les réfugiés et la population hôte. La problématique sur les réfugiés a été abordée et validée scientifiquement par des juristes, des sociologues, des anthropologues et même des politologues. Néanmoins il n'en demeure pas moins vrai que la question des réfugiés ne peut pas échapper à l'historien. Raison pour laquelle Lucien Febvre affirmait « Tout est gibier de l'histoire ». Antoine Prost parlant de l'enracinement social de l'historien écrit :

" Les historiens, comme individus et comme groupes, ne sont pas extérieurs à la société dans laquelle ils vivent ; les questions qu'ils posent même quand ils les jugent purement historiques sont toujours colorées par les problèmes de leur temps. Elles présentent généralement un intérêt pour la société dans laquelle elles sont posées⁷ ".

En effet, sans vouloir battre en brèche les travaux de nos prédécesseurs le thème de

⁴ Faouzia Kilembé, *Assurer la sécurité en République Centrafricaine : mission impossible ?*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2014, p.10.

⁵ Jeune Afrique, *Garoua-Boulai première halte sur la route de l'exil de Centrafrique*, <https://www.jeuneafrique.com>, 12 juillet 2020.

⁶ P. Janin, « Faim et politique : mobilisation et instrumentalisation », in *Politique Africaine* n° 119, Paris, Karthala, 2010, p. 11.

⁷ A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Ed Seuil, 1996, p. 90.

notre mémoire s’inscrit dans une logique politico-sociale. Dont le but est de montrer que le HCR et ses partenaires, jouent un rôle primordial voire déterminant dans les rapports sociaux entre les réfugiés et la population hôte.

C- INTERET DE L’ETUDE

Un tel travail dégage plusieurs centres d’intérêts parmi lesquels celui sociopolitique, et celui scientifique nous ont paru revêtir un accent majeur.

a- Intérêt sociopolitique

Ce travail permettra à la communauté scientifique de comprendre qu’une mauvaise prise en charge du réfugié par le HCR et ses autres acteurs pourrait avoir un impact négatif sur le territoire Camerounais et sur sa population. Un accent doit être mis sur la prise en charge concrète et récurrente de ces derniers afin de les aider à mieux se réadapter et mieux s’insérer dans leur territoire d’accueil.

Dans une certaine mesure, il est primordial de comprendre que non seulement une étude sur la cohabitation entre Camerounais et réfugiés est importante, mais aussi que l’insécurité alimentaire peut être à l’origine d’une cohabitation conflictuelle. Car l’émergence du Cameroun passe par l’épanouissement de toute sa population⁸ y compris celle des réfugiés et de tout individu se trouvant sur son territoire.

L’intérêt de l’étude réside aussi dans le fait qu’elle procède à une observation sur les rapports sur le vivre ensemble. Ce travail permet en quelque sorte de savoir ce qui détermine le type de vivre ensemble. Car nous pouvons vivre sur un même territoire mais avoir des litiges quotidiens. Tout au plus, il est crucial de comprendre que le maintien de la sécurité dans les villes où vivent les réfugiés passe d’abord par leur bien-être.

b- L’intérêt scientifique

Ici, gît incontestablement dans le fait que ce sujet aborde des questions de l’histoire actuelle et donc, s’inscrit dans une approche de l’histoire du temps présent. En effet, plusieurs travaux ont été effectués de façon générale sur les réfugiés au Cameroun. Le présent travail met l’accent sur l’étude d’un aspect marquant de la vie d’une localité du pays, notamment la cohabitation et l’insécurité alimentaire. Le modeste intérêt de ce sujet est qu’il permet de mettre en rapport deux volets sectoriels essentiels pour le vivre ensemble. Elle pourrait servir

⁸République du Cameroun, *Evaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiés et hôtes des régions de l’Adamaoua et de l’Est*, PAM/CAM, 2010.

dans le cadre des recherches future des universitaires et tous ceux qui s'intéressent à la question.

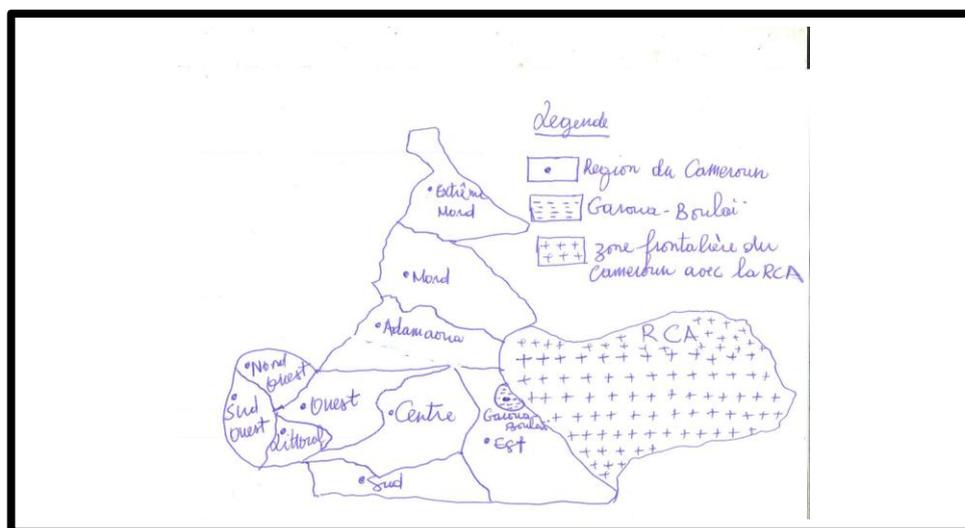
D- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L'ÉTUDE

Dans le but de bien comprendre ce phénomène des réfugiés centrafricains au Cameroun en général et à Garoua-Boulai en particulier, il est important pour nous de définir dans le temps et dans l'espace notre champ d'étude.

a- Cadre spatial

Garoua-Boulai, est un arrondissement situé dans le département du Lom et Djerem dans la région de l'Est au Cameroun. En effet, le choix de cette zone est dû au fait que Garoua-Boulai est l'une des premières zones à avoir accueilli les réfugiés Centrafricains et ce depuis 2002. La ville de Garoua-Boulai est limitrophe avec la RCA et, le fait que cette frontière soit perméable a favorisé l'entrée des réfugiés Centrafricains. La carte n° 1 nous permet de pouvoir repérer Garoua-Boulai au Cameroun. Dans la carte ci-dessous nous pouvons observer que l'arrondissement est situé à l'Est Cameroun sert de corridor entre la région de l'Est et celle de l'Adamaoua.

Carte n° 1 : Localisation de Garoua-Boulai



Source : Gouvernement Camerounais, *Plan de développement de la commune de Garoua-Boulai*, <https://www.cartedeGaroua-Boulai.wikipédia.org> consulté le 15 juillet 2020. Adapté par Mbassi Zinga Marie Nolbert .

b- Cadre temporel

Les bornes chronologiques de notre étude s'étendent de 2013 à 2020 soit une période de 07ans. Ce sujet s'inscrit essentiellement dans le champ de l'histoire du temps présent⁹.

Notre première borne 2013, marque le début de l'arrivée de la plus grande vague des réfugiés centrafricains à Garoua-Boulaï et l'avenue de nombreuses autres ONG.

La seconde borne 2020, marque le rapatriement librement consenti de 250 réfugiés centrafricains vers la RCA et ce dans des zones de paix constante. En effet, suite à demande de plusieurs réfugiés de vouloir retourner en terre natale, l'organisation va déployer les moyens pour rendre ce retour en terre natale possible. Par ailleurs, ce rapatriement entre dans les solutions durables de bien être des réfugiés entrepris par le HCR.

E- LE CADRE CONCEPTUEL

Dans notre cadre conceptuel, nous donnerons les définitions des mots tangibles suivant : Réfugié, population hôte, cohabitation sociale, conflit, gestion Mots tangibles¹⁰ : Ce sont des mots clés de notre mémoire qui apparaît dans le thème central.

a- Réfugié

Le dictionnaire Universel¹¹ définit le terme Réfugié comme une personne qui a quitté son pays d'origine pour fuir un danger. Mais, ce terme est bien assez complexe. Raison pour laquelle sa définition fait l'objet des controverses. **La Déclaration universelle des droits de l'homme** considère le réfugié comme :

Toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, et sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou des opinions politiques qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays¹².

Au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au Statut des réfugiés, le Réfugié est : une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son appartenance

⁹D'après Sylvie Mesure et Patrick Savidan, la notion "d'histoire du temps présent" désigne un champ histoire historiographique qui s'intéresse à une séquence temporelle pour laquelle existent des acteurs vivants. Apparue en France en 1978, cette notion c'est peu à peu imposée dans la recherche, l'enseignement secondaire et supérieure ou l'édition comme une certaine manière d'envisager l'histoire du XXe siècle.

¹⁰Tangible provient de *tangere* qui signifie palpable c'est à dire à ce que l'on peut connaître en touchant. Dans cette acceptation le tangible rejoint ce qui est inscrit dans la matérialisation, ce qui est concret, sensible.

¹¹ Dictionnaire Universel, p. 1025.

¹² UNHCR, The UN Refugee Agency, *Principes directeurs sur la protection Internationale*, HCR/GIP/02/01 Rev. 1 du 8 juillet 2008.

communautaire de sa religion ou autre¹³.

En effet, d'après ces définitions du vocable Réfugié, il est question de mettre la main contre la violation des droits de l'Homme notamment le droit à la vie, droit à l'éducation, à la santé, droit d'aller et venir, droit au travail, liberté de pensée, de conscience.

Toujours dans une optique de définition du terme Réfugié, l'OUA par la convention d'Addis Abeba du 10 Septembre 1969 le définit comme :

"Toute personne qui du fait d'une agression d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'évènement troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans une totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité".

D'après cette convention de l'OUA, le Statut de réfugié peut être accordé à des groupes entiers et pas seulement à des individus¹⁴.

A son niveau, **le Cameroun par la loi n 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut de réfugié au Cameroun chapitre 1 article 2¹⁵** considère comme Réfugié au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 :

"Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner. Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, une domination étrangère ou d'évènement troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité¹⁶".

Dans la perspective de notre travail, ce concept s'entend comme toute personne appartenant à une nation ou non, qui craignant toute sorte de danger ou de persécution dans son pays d'origine le quitte pour trouver refuge dans un autre lieu ou pays.

b- Cohabitation sociale

Le dictionnaire Universel¹⁷ définit la Cohabitation comme un état de deux ou plusieurs personnes qui habitent sous le même le toit. **Diane Kamne Kaptue¹⁸** pense que la Cohabitation est l'ensemble des relations qui existent entre deux ou plusieurs personnes qui

¹³Voir annexe n°3, portant convention du 28 juillet 1951.

¹⁴W. A. Eteki Mboumoua, *Le pouvoir de l'humanité, un certain humanisme tome 2*, Yaoundé, Edition CLE, 2009, p. 84.

¹⁵Voir annexe n° 4.

¹⁶ANY, APA, Loi n 2005/006 du 27 juillet 2005 portant Statut des Réfugiés au Cameroun.

¹⁷Dictionnaire Universel, p. 245.

¹⁸D. Kamne Kaptué, *Insertion socioprofessionnelle et sédentarisation : Le cas des réfugiés centrafricains accompagnés par le HCR dans la Région de l'Est du Cameroun*, Mémoire de Masters of Arts in peace and Développement, Université Protestante d'Afrique Centrale (UPAC) de Yaoundé, 2012, p. 86.

vivent dans un même cadre géographique. Anne-Marie Séguin¹⁹ pour sa part, voit la Cohabitation comme un mode de gestion, de vivre ensemble les populations. Elle précise en ce sens que si le mode d'habiter entre les populations qui partagent un même ensemble résidentiel sont trop différenciés cela crée sans doute des tensions.

Dans le cadre de notre travail, la Cohabitation Sociale renvoie aux relations aussi bien pacifiques que conflictuelles qui existent entre les réfugiés Centrafricains et les Camerounais de Garoua-Boulaï (population hôte).

c- Aide alimentaire

Selon l'**Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)**²⁰, l'aide alimentaire est le transfert de produits alimentaires d'un pays donateur à un pays bénéficiaire à titre de don pur. C'est aussi la récupération et la redistribution d'aliments sains et nutritifs destinés à la consommation humaine.

"La récupération de denrées alimentaires sûres et nutritives destinées à la consommation humaine consiste à recevoir contre ou sans paiement, des aliments (transformés, semi-transformés ou bruts) qui seraient autrement gaspillés ou éliminés des chaînes d'approvisionnement agricoles, animale et halieutique du système alimentaire.

La redistribution de denrées alimentaires sûres et nutritives destinées à la consommation humaine consiste à stocker ou à transformer, puis à distribuer les aliments reçus conformément à des cadres réglementaires, de qualité et de sécurité appropriés, directement ou par l'entreprise d'intermédiaire, contre ou sans paiement, à ceux qui ont y accès à des fins alimentaires".

D'après l'**Action Contre la Faim (ACF)**²¹, l'aide alimentaire est un ensemble d'interventions visant à assurer aux populations et individus une consommation alimentaire adéquate. Cette aide peut prendre la forme de transferts en nature de nourriture, de transfert non alimentaires de biens permettant le stockage, le transport, la préparation et/ou la consommation alimentaire, et/ou de transferts monétaires favorisant l'accès à ces biens, alimentaire ou non, ainsi qu'à des services complémentaires.

Dans le cadre de notre travail, l'aide alimentaire est une action qui vise à assister en espèces ou en dons la population défavorisée, dans le but d'équilibrer leurs nutriments ; Cette tant à relever le niveau nutritionnel des réfugiés.

¹⁹Seguin A., "La cohabitation interethnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux ", in *Cahiers de géographie du Québec*, n° 114, mai 1997, pp. 393-404.

²⁰Seguin A., "La cohabitation interethnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux ", in *Cahiers de géographie du Québec*, n° 114, mai 1997, pp. 393-404.

²¹ACF International, *Assistance alimentaire : Manuel pour les professionnels de Terrain*, <https://www.org>, consulté en Mars 2020.

d- Gestion

Selon le **Dictionnaire Encyclopédique Quillet**, le terme Gestion vient du mot *gestio* qui veut dire gérer, administrer. Gérer c'est prendre des mesures conduisant²² à la réalisation d'une affaire. La gestion renvoie à un double enjeu : celui de gérer et d'atteindre des objectifs tels que fixés au départ.

Selon **Henri Fayol** la gestion s'appréhende comme le fait d'organiser, de constituer, de commander, de contrôler, de coordonner, de veiller au respect des ordres et des règles établies. Le terme gestion renvoie donc à l'ensemble des procédures effectuées pour résoudre un problème ou réaliser un projet.

On distingue plusieurs donc plusieurs types de gestion²³ : la gestion sociale, la gestion de projet, la gestion des connaissances, et la gestion environnementale.

La gestion sociale, à titre d'exemple consiste à construire divers espaces d'interaction sociale. La gestion de projet à son tour est la discipline qui est chargée d'organiser et d'administrer les ressources de telle sorte qu'il puisse être possible de réaliser tous les travaux requis dans le cadre d'un projet, en fonction d'un délai et d'un budget défini. La gestion des connaissances encore appelé en anglais *knowledge management* est appliquée dans les organisations, et qui concerne le transfert de connaissances et de l'expérience entre ses membres. Ainsi, un tel ensemble de connaissances peut être utilisé en tant que ressources mise à la disposition de tous les membres de l'organisation. La gestion de l'environnement quant à elle est l'ensemble des mesures ou procédures dédiées au système environnemental fondé sur le développement durable. La gestion environnementale est la stratégie par le biais de laquelle sont organisées les activités humaines nuisant à l'environnement, dans le but de parvenir à une qualité de vie convenable. Le type de gestion en rapport avec notre terme est la gestion sociale.

Nous, nous définissons le terme gestion comme l'administration, l'organisation, la répartition, la coordination d'une situation donnée qui permet d'atteindre les objectifs fixés.

Selon **les économistes** notamment Capet, Gausse et Meunier, **la gestion** est un processus consistant en activités de planification, d'organisation, de direction et de contrôle visant à déterminer et à atteindre des objectifs définis grâce à l'emploi d'êtres humains et à la mise en œuvre d'autres ressources. La gestion est donc une séquence de quatre grandes activités connues sous le nom de fonctions de la gestion à savoir :

²²Dictionnaire Encyclopédie *Quillet*, Paris, 1990, p. 224.

²³H. Fayol, <https://les-definitions.fr/gestion.com> consulté le 06 Mai 2020.

- **La planification** : il s'agira dans cette étape d'identifier les objectifs à atteindre ainsi que les plans d'actions à entreprendre pour les réaliser.
- **L'organisation** : une fois les actions futures déterminées, la deuxième étape du processus de gestion consistera à répartir le travail les tâches entre différents membres, de préciser le pouvoir de chacun, et déterminer les relations entre les individus (de coopération ou d'autorité).
- **La direction** : C'est au cours de cette fonction que le gestionnaire communique avec ceux qui appartiennent à son unité administrative. Le gestionnaire devra donc commander, guider, motiver ou même pénaliser ses subordonnés.
- **Le contrôle** : la fonction de contrôle a pour but d'évaluer les réalisations par rapports aux objectifs visés. Une telle évaluation s'effectuera au fur et à mesure des réalisations ce qui permettra d'entreprendre à temps les actions correctives nécessaires.

D'après cette définition on peut souligner que la gestion est une activité qui transforme des ressources humaines et physiques inorganisées en réalisations utiles et efficaces. La gestion est la plus stimulante, la plus complète, la plus exigeante, la plus cruciale et la plus subtile de toutes les activités humaines.

Selon **Pierre Lassegue**²⁴ la gestion est la réalisation d'objectifs par l'intermédiaire d'autres personnes. Au sens large la gestion est la conduite d'une organisation ; Au sens étroit, la gestion est la conduite courante de l'organisation au niveau moyen, dans des domaines particuliers, à moyen et à court terme pour atteindre des objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée.

Selon **Bergeron**, la gestion est définie comme étant un processus par lequel on planifie, organise, dirige et contrôle les ressources d'une organisation afin d'atteindre les buts visés.

e- Population hôte

Dictionnaire universel²⁵, définit Population comme un ensemble des habitants d'un pays, d'une ville, ou les membres d'une classe, d'une catégorie sociale particulière.

²⁴ E. Nsengiyumva, " L'impact du contrôle de gestion sur la rentabilité et l'efficacité des entreprises publiques", Mémoire en science économie, Université Adventiste d'Afrique Centrale, 2007, p.25.

²⁵Dictionnaire Universel, p. 955.

Selon **Samuel Keldjone**²⁶ c'est un ensemble d'individus qui présente diverses caractéristiques géographiques, individuelles (sexe, âge état matrimonial), socioculturelles, économiques et autres définies dans un espace circonscrit. Dans le cadre de notre étude, la Population s'appréhende comme un ensemble de personnes qui vivent dans une même espace et originaire du pays vivant dans un même espace géographique, et partageant les mêmes réalités.

Un hôte désigne d'après le **dictionnaire Universel**²⁷ une personne qui donne de l'hospitalité. On peut ainsi entendre par population hôte, une communauté locale, chargée d'accueillir toute personne à la recherche d'un toit ou d'un lieu de refuge.

Aline Hubert quant à elle définit population hôte comme la population qui était présente sur le territoire avant l'arrivée des populations déplacées. Il peut s'agir des populations autochtones (originaire du territoire) ou résidentes (non originaires mais venues vivre sur le territoire). Contrairement à ce que l'expression pourrait laisser croire, on considère de façon indistincte comme étant « population hôte » les personnes accueillant des déplacés au sein de leur foyer ou n'en accueillant pas, le « hôte » faisant en réalité écho au territoire qui accueille de fait des personnes déplacées.

La population hôte se définit donc comme l'ensemble des populations originaires d'une région et qui accueille dans sa sphère géographique des personnes qui viennent d'ailleurs et qui sont à la recherche d'un toit.

F- REVUE DE LITTERATURE

Le problème des réfugiés est une question qui touche directement la dignité humaine. Raison pour laquelle un bon nombre de chercheurs ont écrit là-dessus. A ce titre Jean-Pierre affirmait : « L'on est rarement le premier à aborder une question ou plus précisément le champ thématique que l'on entreprend est déjà balisé par des études voisines ou bien il se réfère à des termes fondamentalement sur lesquels les bibliothèques entières ont été écrites²⁸ ». Nombreux ont travaillé sur la question d'aide alimentaire mais peu d'historiens Camerounais ont abordé l'aspect cohabitation sociale entre population hôte et réfugiés. D'entrée de jeu, Charles-Philippe²⁹ nous présente les différents moyens et mécanismes de

²⁶S. Keldjone, "Dynamique démographique et développement durable sur le plateau Central Bamiléké : Vers les limites de l'ajustement agricole ", Thèse de Doctorat Ph /D en histoire, Université de Yaoundé 1, 2014, p. 7.

²⁷ Dictionnaire Universel, p. 588.

²⁸Jean-Pierre F., *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1976, p. 75.

²⁹ D. Charles-Philippe, *La Guerre Et La Paix : Approche contemporaine de la sécurité*, Paris, Presses De Sciences PO, 2001, p. 12.

résolution des conflits. Il met l'accent sur les théoriciens de l'irénologie³⁰ et de la polémologie³¹. Il compare également les méthodes de résolution des conflits chez les libéraux, les réalistes et les marxistes. Met un accent sur la manière dont sont résolus les conflits armés dans le monde. Il montre le rôle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la résolution des conflits, le maintien, la consolidation et parfois l'imposition de la paix. Cet ouvrage nous apporte un bonus dans notre tâche car il présente différentes manières de résolution des conflits dont les gouvernants peuvent s'en inspirer pour éviter, prévenir la guerre. Néanmoins, il ne mentionne pas le fait que pour mettre fin aux conflits il faut déconstruire les mentalités des leaders d'Etats, des troupes terroristes, des membres de certaines religions ou ethnies qui se croient toujours supérieures aux autres.

Cambrezy³² nous invite sur une réflexion critique sur les sociétés et leur territoire. Il met l'accent sur les réalités sociales, politiques et surtout géographiques. Son ouvrage nous aide dans notre travail mémoire dans la mesure où il montre que les guerres en Afrique sont d'abord internes, causées par les africains eux même. Il rejoint notre approche en ce sens que les différentes crises centrafricaines sont causées par des luttes de pouvoirs, contradictions religieuses (musulmans et chrétiens ou animistes). Il présente également la vie dans les camps de réfugiés et les difficultés à se nourrir. De ce fait, il propose et invite les leaders Africains à une prise de conscience. Néanmoins, il n'aborde pas le cas des populations hôtes qui se voient envahir par des étrangers.

Bouquet³³ abordant dans le même sens que Cambrezy, fait part du fait que parmi les conséquences de la guerre réside la problématique des réfugiés. Il remarque aussi que les problèmes sociaux évoluent dans le temps et dans l'espace. Les guerres, conflits et crise dans les Etats africains trouvent leurs causes dans les problèmes socio-politiques internes. Ce travail est en rapport avec le nôtre dans la mesure où l'instabilité politique en RCA est due à des problèmes socio-politiques internes et cette instabilité a amené des milliers de Centrafricains au Cameroun. Mais dans son travail, il oublie de mentionner que ces crises africaines sont également liées à la manipulation des leaders politiques par d'autres puissances à la recherche de leurs intérêts.

³⁰L'irénologie est la science de la paix et l'une des sous-disciplines composant les études de sécurité.

³¹La polémologie est la science de la guerre, du grec *polemos* « guerre », et *logos* « étude » est une branche de la théorie des relations internationales mettant l'accent sur la compréhension des conflits, de leur origine et de leur fonctionnement.

³²L Cambrezy, *Refugiés et exilés, crise des sociétés des territoires*, Paris, Edition des Archives communes et temporaires, 2004, p. 27.

³³Bouquet, *Tchad : Genèse d'un conflit*, Paris, Le Harmattan, 1982.

Eteki Mboumoua³⁴ quant à lui traite du fait que l'on doit sortir l'humanité du drame des pandémies, des guerres et des instabilités politico-sociales. Il met l'accent sur les détournements de deniers publics. D'après lui, les services publics ne peuvent plus jouer leur rôle parce que nombreux détournent les biens destinés aux services publics. Concernant les réfugiés il propose une prise en charge et une assistance des réfugiés à long terme afin de leur permettre de s'insérer sur le plan socio-professionnel. Cette assistance devrait servir aux réfugiés et à la population locale. Néanmoins, il omet d'aborder le fait que le drame de ces maux est dû parfois au fait de nombreux leaders servent plus leurs intérêts personnels que leur ceux des peuples. Mais son travail est lié au notre en ceci qu'il présente comme conséquence de la déshumanisation les réfugiés.

Beigbeder³⁵ pour sa part, porte son regard sur la mise en place d'un instrument international de gestion des problèmes des réfugiés. Il présente également le cadre juridique des réfugiés et les mécanismes mis sur pied par le HCR pour leur venir en aide. Dans cet ouvrage notre auteur omet l'aspect pratique de la théorie des réfugiés. Car ce qui devrait être et ce qui est, sont deux choses différentes. Ce travail rejoint le nôtre dans la mesure où il nous donne les instruments connexes internationaux des réfugiés. Lesquels instruments nous montrent qu'un réfugié a des droits et des devoirs dans le pays hôte, tout comme la population locale.

D'Andlau³⁶ jette un regard sur l'évolution de l'histoire de l'humanité et les problèmes confrontés. Le HCR existe parce qu'il y'a la guerre dans le monde lesquelles entraînent le déplacement des réfugiés à la recherche des terres d'accueil et de paix. Il présente le HCR comme l'organe phare d'aide pour les réfugiés. Il met les autres acteurs en charge des réfugiés en arrière-plan et fait de cet organisme l'acteur principal. Il ne mentionne presque pas le fait que pour mener à bien sa mission il travaille en étroite collaboration avec d'autres ONG et l'Etat hôte. Il rejoint notre thème en ceci que le HCR a une tâche ardue dans le processus de mécanisme d'aide, et donne son rôle.

Contrairement à l'opinion de D'Andlau, Njankou Dantse³⁷ pour sa part pense plutôt que le HCR dans son action est en complémentarité avec d'autres acteurs. Il mentionne le fait que les organisations panafricaines sont souvent en retrait par rapport à la mobilisation des réfugiés.

³⁴W. A. Eteki Mboumoua, *Le pouvoir de l'humanité : Un certain humanisme*, Yaoundé, Edition CLE, 2009.

³⁵ Y. Beigbeder, *Le haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, Paris, PUF, 1999.

³⁶G. D'Andlau, *L'action humanitaire*, Paris, PUF, Ed. Que sais-je ? 1998.

³⁷H. Njankou Dantse, "La gestion des réfugiés au Cameroun : 1963 -2001", D.E.A. en histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Comme manquement dans ce travail, nous mentionnons le fait qu'il ne traite d'un pan de notre mémoire notamment la gestion des réfugiés. Le lien de ce travail au nôtre est qu'il présente les partenaires opérationnels et d'exécution du HCR.

S'inscrivant dans cette logique de déconstruction des mentalités des Hommes en charge du pouvoir et des autorités que l'ouvrage de Kuoh Christian-Tobie³⁸ fait ressortir la mentalité de certains camerounais fonctionnaires dont la philosophie première est celle « du ventre ». Il affirme d'ailleurs que :

Cette première décennie de l'après Ahidjo a vu se développer à outrance la politique de la nourriture, de la glotonnerie qui ne voit pas plus loin que son museau, observée dans le comportement des gouvernants et de leurs collaborateurs [...] a un poste, pour vulgairement parler, manger et faire manger les siens³⁹.

Cet ouvrage nous donne une piste de réflexion par rapport aux causes de la mauvaise gestion des réfugiés des guerres intra étatiques car d'aucuns pensent plus à leurs intérêts qu'à celui du peuple. Son travail donne une piste de réflexion au nôtre dans la mesure où il nous donne une idée sur la gestion du budget prévu par le Cameroun pour les réfugiés. Par ailleurs, loin de battre en brèche ses propos, notre auteur ne mentionne pas sans doute le fait que le contrôle de certains hauts commis du Cameroun doit se faire régulièrement et pendant leur exercice au pouvoir.

Linger-Goumaz⁴⁰ présente l'histoire de la Guinée Equatoriale sous le régime dictatorial de Macias Nguéma. Il ne manque pas de montrer les répercussions de cette dictature sur la population ; notamment leur déplacement vers le Cameroun pays d'accueil et de paix. Cet auteur nous oriente dans nos travaux dans la mesure où pourra inclure les réfugiés guinéens ont fait partie du flux de migrations des réfugiés au Cameroun venant des pays voisins et ceci après leurs indépendances. Par ailleurs il omet de mentionner le rôle de l'ONU pendant ce régime.

Bagaragaza et Al⁴¹, ressortent dans leur travail le problème rwandais est uni causale mais multiples, et interdépendante. Pour eux il est importé de prévenir les conflits que d'en assumer les conséquences. Par ailleurs, leur travail rejoint le nôtre dans la mesure où montre que l'oisiveté, la faim, l'aide alimentaire insuffisante, l'insécurité, la promiscuité conduite à l'agressivité qui bien souvent impact dans la cohabitation avec l'hôte.

Meurier⁴², dans ses travaux ressort un bilan sur la situation alimentaire mondiale et

³⁸ C-T. Kuoh, *Le Cameroun de l'après –Ahidjo (1982 -1992)*, Tome 3, Paris, Ed Karthala, 1992.

³⁹Ibid., p. 21.

⁴⁰ M. Linger-Goumaz, *Comment on s'empare d'un pays : La guerre Equatoriale*, Paris, Ed. Du temps, 1986.

⁴¹ T. Bagaragaza, *Les réfugiés rwandais en Afrique Centrale*, in Dialogue" Revue de l'information et de réflexion, juillet 1996, N° 191.

⁴²V. Meurier, "Autosuffisance céréalière et sécurité alimentaire en Inde : une mise en perspective historique",

surtout des productions céréalières, composante essentielle du repas des Hommes. Elle s'interroge sur leur diminution, et donc de leur disponibilité dans le monde en croissance démographique. D'après elle les bonnes productions agro-alimentaires peuvent assurer une alimentation suffisante. Elle rejoint notre travail dans la mesure où elle montre que la sous-alimentation et la malnutrition ne sont pas dues à la pénurie d'aliment, mais aux moyens financiers insuffisants.

Alain Christian⁴³ E. B. dans son travail soulève le problème dû au fait que depuis longtemps en effet, le Cameroun fait partie du cercle assez restreint des pays subsahariens qui connaissent une relative autosuffisance alimentaire; ceci laisse supposer que la production alimentaire ou vivrière correspond aux besoins de la population pour ne pas dire qu'elle est excédentaire. Cependant, un certain nombre de faits et d'évènements viennent s'inscrire en faux contre ce discours. Dans un premier temps, la FAO a classé le Cameroun en 2002 dans la catégorie des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV) en raison de ses mauvaises performances économiques et surtout de la chute de sa production agricole qui ne parvient plus à satisfaire toute la population. D'où le recours à l'importation de produits alimentaires, et parfois à l'aide alimentaire.

Socpa⁴⁴A. partageant la même idée que Nguofo décriait la situation de l'insécurité alimentaire derrière le voile des apparences, l'insécurité alimentaire au Cameroun est une réalité palpable. Force est de souligner que cette insécurité alimentaire ne se manifeste pas seulement dans les zones écologiques défavorables (cas du grand Nord), mais également dans les zones dites « à hautes aptitudes agronomiques » du Sud Cameroun. Contrairement à ce que l'on voudrait laisser croire, la situation du pays s'est dégradée progressivement depuis les années 80. Selon le ministère de l'agriculture (Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire), alors que 81% en 1992 et se seraient depuis stabilisées autour de 80%. Les productions alimentaires ne respectent pas l'accroissement démographique et économique. Ainsi, les disponibilités énergétiques sont passées de 2340 kilocalories /personne par jour au début des années 80 à 2140 kcal en 1995-1996. Tout au plus, ces moyennes nationales ne reflètent pas les larges disparités entre les régions et les groupes de population.

Thèse de doctorat en économie internationale, Université Pierre France, Grenoble, 2003.

⁴³A.C. Essimi Biloa, "L'insécurité alimentaire dans la région du Nord : Représentations sociales, Stratégies de lutte et Enjeux". Mémoire de Master II en sociologie, Université de Yaoundé I, 2010.

⁴⁴Socpa A., "De l'insécurité alimentaire au Cameroun, ENJEUX" tome III; Bulletin d'Analyse géopolitique pour l'Afrique Centrale, n° 23 Avril-Juin 2005, pp. 15-17.

Fofack⁴⁵ présente l'ONU comme mécanisme de gestion des conflits armés en Afrique d'après-guerre froide. Il s'attarde sur les conflits intra étatiques comme la crise Centrafricaine et le cas d'un conflit inter étatique avec le différend frontalier de Bakassi. Dans sa thèse, notre auteur a omis présenter les mécanismes endogènes de résolution de conflits armés en Afrique Centrale. Ce travail nous aidera à mieux retracer la situation sociopolitique de la RCA et des différentes crises auxquelles elle fait face et qui amène les populations à se mouvoir vers les pays frontaliers à la recherche de la sécurité.

Nchinda Keming⁴⁶ a étudié les activités du HCR en évaluant la dimension de son implication dans l'appui qu'il apporte au Cameroun. Il présente tout au plus le cadre de coopération de cette institution au Cameroun. Il ressort de son travail que cette institution assurait la sécurité, l'abri, l'asile, l'assistance en alimentation, en ustensiles, en eau, en électricité, en éducation et finance des formations. Abordant dans le même cadre que notre travail, il montre aussi que la stabilité politique du Cameroun et ses ressources font de lui l'une des destinations premières pour les réfugiés.

Nsoga⁴⁷, dans ses études démontre que l'afflux des réfugiés au Cameroun peut entraîner de nombreux problèmes d'alimentation, de sécurité, de santé. Et cela peut constituer un véritable danger le pays d'accueil. Au Cameroun la question de sécurité alimentaire au sein des réfugiés demeure prégnante, récurrente et alarmante. Elle joint nos travaux dans la mesure où elle présente les différentes humanitaire et étatique qui aident le HCR dans sa tâche première, qui est la prise en charge des réfugiés.

Njupuen⁴⁸ dans son travail nous fait part de l'insécurité alimentaire dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun de sur les défis à relever pour renforcer les mécanismes d'adaptations des ménages en termes de ressources propres disponibles, il en ressort que le Mayo-Tsanaga à l'Extrême-Nord et le Lom-et-Djerem à l'Est ont des productions agricoles spécifiques à leurs zones agro écologiques, qui se réduisent au fil des années à cause des contraintes physiques. Ces deux départements frontaliers aux pays en crise sécuritaire subissent des assauts de la part d'une entité terroriste qui sème le chaos, l'arrivée massive des réfugiés et des personnes déplacées internes. Ils viennent s'installer dans un

⁴⁵ E.W. Fofack, "L'Organisation Des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique Centrale : 1990-2004 ", Thèse de Doctorat Ph/D en histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

⁴⁶ D. Nchinda Keming, "The United Nations High Commission for Refugees in Cameroon 1982-2011: A historical investigation", D.E.A en histoire, Université de Yaoundé I, 2014.

⁴⁷ R.E. Nsoga, "La sécurité alimentaire des réfugiés au Cameroun ", Mémoire en Paix et Développement, Université Protestante Afrique Centrale, 2011.

⁴⁸ O. G. Njupuen Njiembokue, "L'insécurité alimentaire et stratégie d'adaptation dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est du Cameroun ", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Yaoundé I, 2021.

contexte précaire où les ressources structurelles et alimentaires sont limitées. Ceci est renforcé par les moyens de subsistances vulnérables. Elle rejoint notre travail dans la mesure où l'aide alimentaire apportée étant parfois insuffisante est à l'origine de l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, Ahanda Tana⁴⁹ présente la manière dont les étrangers sont gérés au Cameroun. Elle montre que les droits des étrangers sont parfois bafoués au Cameroun. Elle mentionne également que cela est sans doute dû au fait que le Cameroun ne dispose pas encore d'une législation portant sur le statut des réfugiés. Malgré ses propos sur la violation des droits des réfugiés au Cameroun ce qui n'est pas acceptable par tous, il convient tout de même de mentionner que ce pays d'accueil, un an plus tard on adoptait par une loi le statut des réfugiés au Cameroun : La Loi n°2005/006 du 27 juillet 2005. Ce travail connaît des insuffisances dans la mesure où il ne fait pas de différence fondamentale entre un étranger et un réfugié. L'un des pans de son mémoire notamment la prise en charge des réfugiés avant la Loi de 2005 nous donne des repères dans notre travail par rapport à notre problématique.

Parlant de la Loi n° 2005/006, Kouam Siméon⁵⁰ présente cette Loi qui porte sur le statut des réfugiés comme un plus pour ces derniers présents au Cameroun. C'est à partir de 2005 que les réfugiés commencent officiellement à avoir accès aux privilèges et au même titre que les hôtes. Néanmoins avec le caractère juridique de cette Loi, il est en même de se demander si les réfugiés en terre camerounaise avant 2005 n'avaient pas de droits. D'où l'insuffisance décelée dans son travail. Cette loi camerounaise sur laquelle il a mené son travail va nous apporter un plus car faisant partir des instruments Camerounais concernant les réfugiés.

Tamdem Noumsi⁵¹ quant à lui, porte son regard sur les solutions durables du HCR à travers un exemple clé : le rapatriement librement consenti de Langui : il s'agit là des anciens réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou leur région d'origine, spontanément ou de façon organisée⁵². Il nous édifie sur le cadre juridique du déroulement d'un rapatriement volontaire. En outre, ce travail nous présente la situation du réfugié une fois la guerre achevée dans leur pays d'origine. Car, de retour dans leur pays d'origine ils doivent

⁴⁹ M. Ahanda Tana, "Le régime juridique des étrangers au Cameroun", Mémoire pour le D.E.A en droits de la personne et de la démocratie, Université d'Abomey-Calavi, 2004.

⁵⁰ S. P. Kouam, "Le statut des réfugiés au Cameroun : étude critique de la Loi N° 2005/006 du 27 juillet 2005", Mémoire pour le D.E.A. en droit privé fondamental, Université de Yaoundé II, 2005.

⁵¹ Tamdem Noumsi, "Les solutions durables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Le cas du rapatriement consenti des réfugiés de Langui en 2012", Mémoire de master 2 en histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

⁵² UNHCR, *Introduction à la protection internationale* p. 14.

encore tout rebâtir et leur encadrement n'est pas toujours évident car le pays lui-même étant en reconstruction, d'où les limites observées dans son travail. Ce travail nous servira de point d'appui en nous montrant le processus juridique du rapatriement volontaire des réfugiés.

Pour sa part Kamne Kaptué⁵³ aborde l'aspect de l'intégration socioprofessionnelle des réfugiés centrafricains à l'Est Cameroun. Elle présente également les facteurs qui permettent aux réfugiés de s'insérer dans le pays hôte. Par ailleurs, elle mentionne également le fait qu'une fois inséré ceux-ci n'ont pas toujours de bons rapports avec la population locale⁵⁴. Elle fait intervenir le type de cohabitation qui est à la fois pacifique et conflictuelle comme un élément important dans l'insertion socioprofessionnelle. La cohabitation dont elle fait référence est le thème central de notre mémoire. En même temps, il est question de savoir si le but du HCR est de rapatrier les réfugiés dans leur pays d'origine une fois la guerre achevée ou bien de faire perdurer leur présence au Cameroun. Mais ce mémoire n'évoque pas l'insertion socioprofessionnelle dans les arrondissements où sont installés les sites des réfugiés.

Abordant dans le même sens, Kapandé Ndengue⁵⁵ revient sur les différents types de problèmes que les réfugiés Centrafricains rencontrent à Bertoua. Nombreux problèmes rencontrés par les réfugiés comme l'insécurité alimentaire sont dû au fait que la prise en charge de ces réfugiés est souvent trop pesante pour le Cameroun en plus du fait que les acteurs nationaux et internationaux n'assurent pas la prise en charge constante et régulière de tous les réfugiés. Ce manque de prise en charge constante des réfugiés est à des moments responsables de la dégradation de leurs relations avec les hôtes. Les rations mensuelles sont accordées à priori à une catégorie. Cette analyse que fait Kapandé, nous rapproche de la problématique centrale de notre mémoire notamment la cohabitation. Car si les acteurs en charge des réfugiés assuraient régulièrement leurs rôles les deux communautés auraient une relation pacifique en tout temps.

Par ailleurs, Ndoumbe Bekombe⁵⁶ pour sa part évoqué l'insécurité alimentaire au sein d'un échantillon de réfugiés centrafricains vivant dans les régions de l'Est. Elle relève que le

⁵³N.D. Kamne Kaptué, insertion socioprofessionnelle et sédentarisation : Le cas des réfugiés centrafricains accompagnés par le HCR dans la Région de l'Est du Cameroun », Mémoire de Master en Paix et Développement, Université Protestante d'Afrique Centrale, 2012.

⁵⁴ Il s'agit ici des pouvoirs publics, des Gbayas, des fofoulbés et autres Camerounais de tribus différentes résident Garoua-Boulai.

⁵⁵I.C. Kapandé Ndengue, "Les problèmes des réfugiés au Cameroun : Le cas des réfugiés centrafricains dans la ville de Bertoua (1965 – 2013) ", Mémoire de Diplôme de Professeur d'Enseignements de Deuxième Grade (DIPES II) en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015.

⁵⁶ L.J. Ndoumbe Bekombe, "Le réseau HCR et la question de l'aide alimentaire dans les sites de réfugiés des régions de l'Est Cameroun : Actions et problèmes", Mémoire de Master en Coopération Internationale et Développement Durable, Université Protestante d'Afrique Centrale, 2013.

bureau du HCR organise des activités axées sur une distribution ciblée d'aliments et les projets communautaires. Elle présente aussi les problèmes auxquels le HCR et ses partenaires font face ; Elle montre que l'une des failles du système de distributions est qu'il dépend d'une élaboration externe de projets, qui ne découlent ni du HCR, ni des cibles, mais plutôt des agences d'aide disposant des stocks. Son travail est en phase avec le nôtre dans la mesure où il fait ressortir la gestion de l'aide alimentaire et montre que tous les réfugiés n'y bénéficient pas.

Likama⁵⁷ dans son travail montre que les conditions de l'insertion sociale des réfugiés s'expriment d'abord en termes de sécurité, physique, professionnels et alimentaire. Il ressort aussi la complexité de l'asile des réfugiés qui, peut constituer un danger pour l'Etat pour l'Etat d'accueil. Il se rapproche de notre travail dans la mesure où il fait part des défaillances du système de prise en charge des réfugiés s'expliquent par le déséquilibre entre les fonds alloués aux réfugiés et les besoins de ceux-ci. La proportion des réfugiés en insécurité alimentaire est sévère. Le budget du HCR permet d'assister sur le plan alimentaire qu'une faible proportion des réfugiés ciblés.

G- PROBLÉMATIQUE

Depuis son accession à l'indépendance le 14 Août 1960 la République de la Centre-Afrique a constamment connu une instabilité politique. En effet, à partir de 1990 ce pays connaîtra une grande déstabilisation sur le plan politique économique et social, en 1993 Ange Felix Patassé Président élu sera confronté à une série de mutineries qui aura pour but de le renverser du pouvoir. En 2003, on assiste au coup d'Etat de François Bozizé après avoir été déchu de son poste de chef d'Etat-major de l'armée par le Président Patassé⁵⁸.

En 2013, la 3^{ème} crise Centrafricaine éclate ; Bozizé est remplacé par Michel Djotodia. Pendant cette 3^{ème} crise la sécurité en RCA continue à se détériorer, ce qui amène une bonne partie de la population centrafricaine à se réfugier⁵⁹ au Cameroun, au Congo ou au Tchad. Plus de 50.000 seront accueillis à Garoua-Boulaï à l'Est Cameroun. Depuis lors, ces derniers se sont quand même adaptés et insérés dans la localité mais cette insertion n'est pas toujours évidente.

⁵⁷ B.Y. Likama, "Libre circulation des réfugiés et insécurité urbaine au Cameroun : Cas des centrafricains et Tchadiens de la ville de Yaoundé", Mémoire de Master, Université Protestante Afrique Centrale, 2007.

⁵⁸E. W. Fofack, "Contribution de l'ONU à la résolution des conflits armés de la décennie 90 en Afrique Centrale : les cas de la MINURCA en RCA et de la CIJ entre le Cameroun et le Nigeria", Mémoire de DEA, Université de Yaoundé 1, 2005.

⁵⁹Rapport d'enquête, *La crise en République centrafricaine et son Impact humanitaire régional*, <https://www.humanitarianresponse.info/en/operationCameroun>, consulté le 22 Janvier 2020.

Respectant les instruments internationaux et africains sur le Statut des réfugiés, le Cameroun essaye tant bien que mal au côté du HCR de prendre soin des réfugiés. Parmi les principaux problèmes que rencontrent les réfugiés, nous avons celui de l'insécurité alimentaire. Et pourtant, nous savons que sans nourriture, l'être humain ne saurait être stable émotionnellement et physiquement. Alain Pellet indique à ce sujet que « Le droit d'être d'un Homme passe d'abord par celui de manger à sa faim ». Cette insécurité alimentaire est l'une des causes premières qui rend la cohabitation sociale difficile entre les deux communautés. Ainsi, les questions suivantes constituent notre travail: Comment le milieu humain influence-t-il le cadre physique ? Comment le HCR participe à la gestion de l'aide alimentaire et la cohabitation sociale entre réfugiés et population hôte de Garoua-Boulaï ? Les mécanismes mis sur pied lui permettent-ils d'atteindre ses objectifs ? Pourquoi le problème d'insuffisance de fond intervient-il ? En clair ce travail a pour objectif de :

- Montrer la corrélation qui existe entre le milieu humain et physique de montrer l'impact de l'action du HCR dans la gestion de l'aide alimentaire et la cohabitation sociale entre réfugiés et population hôte de Garoua-Boulaï ;
- D'analyser les bases des relations entre le Cameroun et le HCR ;
- D'analyser les mécanismes de gestion des réfugiés, tout en mettant l'accent sur l'atteinte des objectifs visés par le HCR ;
- Démontrer que la présence des réfugiés centrafricains a eu un impact conséquent ;
- De ressortir quelques perspectives ;

H- CADRE THEORIQUE

La connaissance théorique fournit des grilles de lecture pour moins mal connaître ce qui se passe, mais on ne peut en déduire des réponses claires sur ce qu'il faut faire pour que ceci ou cela advienne⁶⁰. D'après Philippe Braillard une théorie est une expression cohérente et systématique de notre connaissance, de ce qui nous nommons la réalité⁶¹. Deux grilles théoriques seront mobilisées dans cette recherche. Il s'agit du trans-nationalisme et du néo fonctionnalisme.

a- Le trans-nationalisme

Le trans-nationalisme est une théorie qui vient chronologiquement après le réalisme dont il critique les termes fondamentaux. Il conteste la prétention réaliste selon laquelle il

⁶⁰ S. Saurrugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Sciences Po, 2009, p. 402.

⁶¹ P. Braillard, *Théorie des relations Internationales*, Paris, PUF, 1977, p. 12.

existe une différence entre la politique intérieure et la politique extérieure des Etats et estime qu'il y a plutôt une continuité entre les deux : *linkage politics* selon la belle formule de James Rosenau. Compte tenu de l'immense variété des paradigmes du trans-nationalisme, nous retiendrons dans cette étude le paradigme de la *turbulence* forgé par Rosenau en 1990 dans son ouvrage intitulé : *Turbulence in World politics. A theory of continuity and change* ; et le trans-nationalisme de Bertrand Badie.

D'après James Rosenau, l'Etat n'est plus le seul acteur de la scène internationale, de même que le système international n'est plus exclusivement interétatique. Il s'en suit une « bifurcation », une scission entre monde interétatique et un « monde multi centré ». Alors que le monde interétatique est formé d'un nombre relativement stable d'acteurs, les acteurs étatiques traditionnels, qui cherchent à conforter leur existence, leur sécurité, leur intégrité, le monde multi centré ou monde des réseaux est composé de l'ensemble des acteurs non étatiques visant par leurs relations informelles à élargir leur autonomie par rapport aux Etats et à banaliser le contournement des territoires, la contestation des frontières et la remise en cause des souverainetés étatiques. Comme il le note lui-même,

Cette dualité du monde s'accompagne d'une dualité des dynamiques : le monde des Etats agit dans le système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde multi centré vise quant à lui, à élargir son autonomie par rapport aux Etats, donc à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés étatiques⁶².

Ce paradigme nous permettra de montrer qu'il existe effectivement ces deux mondes en Afrique centrale à savoir les multinationales occidentales, asiatiques et africaines et les Etats. En outre, on montrera à partir du concept de configuration envisagé par Norbert Elias comme la figure globale et toujours changeante que forment les joueurs, la dynamique et les interrelations entre les deux mondes⁶³.

Plus large est la perspective trans-nationaliste de Bertrand Badie. Echappant au contrôle des Etats, les flux transfrontaliers sont, pour les nouveaux trans-nationalistes, à l'origine d'une triple crise. Une crise de la souveraineté tout d'abord, puisque c'est bien la capacité de l'Etat à organiser la vie sociale qui est en cause. Une crise de la territorialité

⁶² J. Rosenau, *Turbulence in World politic: A theory of continuity and change*, Princeton, PUP, 1990, p. 357, cité par Y.A. Chouala, "Ordre et désordre dans l'Afrique centrale actuelle : conflictualisation, démocratisation et transition géostratégique régionales", Thèse de Doctorat troisième cycle en Relations Internationales, IRIC-Université de Yaoundé-II, 1999, pp. 59-60 ; voir aussi B. Badie et M.C. Smouts, *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Sciences Politique et Dalloz, 1992, p. 7.

⁶³ L. Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 124.

ensuite, dans la mesure où la tendance à la globalisation bouleverse les cadres territoriaux classiques délimités par les frontières. Une crise d'autorité enfin, car c'est en définitive l'incapacité à organiser les désordres actuels qui interdit l'instauration d'un ordre reconnu qui permettrait à son tour, d'élaborer le cadre d'une interprétation stable. L'essai de Bertrand Badie et de Marie-Claude Smouts consacré au *Retournement du monde* s'inscrit dans cette tradition et a pour ambition de proposer une nouvelle sociologie de la scène internationale décrivant les implications de cette triple crise⁶⁴.

D'après Badie, c'est à un "détriplement" de la scène mondiale que l'on assiste : à côté de l'Etat-nation suscitant une allégeance citoyenne et offrant une représentation politique, émergent d'un côté les entrepreneurs transnationaux dont la représentation est fonctionnelle et envers lesquels l'allégeance est utilitaire, et de l'autre, les entrepreneurs identitaires réclamant une allégeance primordiale et offrant une représentation communautaire. Chez Badie, il y a trois sortes d'acteurs : Etats, acteurs transnationaux, communautés identitaires, considérés à partir du critère des relations d'allégeance qu'entretiennent à leur encontre les individus qui en sont membres, et établissant les relations à la fois entre eux et avec les individus membres des uns et des autres : les Etats peuvent ainsi être amenés à instrumentaliser l'identitaire, les entrepreneurs identitaires peuvent jouer la carte transnationale en recourant aux réseaux religieux et diasporiques⁶⁵. Cette théorie est mobilisée pour rendre compte des dynamiques transfrontalières formelles et informelles induites par les migrations (refugiés) au Cameroun et l'impact qu'un acteur non étatique (HCR) peut avoir dans la gestion de ce phénomène.

b- L'interdépendance

Dans un sens premier, l'interdépendance constitue un préalable de l'intégration ; d'une manière plus contemporaine, le terme pourrait signifier un ensemble du système international, décrivant les relations entre États et ou organismes, ayant une dépendance mutuelle croissante. Ce système international, décrivant les relations interdépendance favorisée par de multiples facteurs, dont les plus soulignés sont l'essor technologique (information, transports) et l'expansion des échanges économiques (commerce, capitaux).

Le terme interdépendance est généralement employé dans un sens économique⁶⁶. Elle désigne souvent une situation de sensibilité économique réciproque, même si non

⁶⁴J.J. Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchretien, quatrième édition, 2001, p. 118.

⁶⁵D. Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Sciences po, deuxième édition, 2006, pp. 212-213.

⁶⁶C.P. David, A. Benessaïeh, La paix par l'intégration? In *Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité*, Études internationales, 28(2), pp 227-254, 1997, <https://doi.org/10.7202/703736ar>, consulté le 22 juillet 2020 à 22h.

symétrique⁶⁷. En outre, certains auteurs font usage de ce concept pour désigner l'émergence de réseaux transnationaux ou encore pour faire référence à l'autonomie politique décroissante des États et au fait qu'ils soient soumis à l'influence de facteurs politiques externes.

Avec le concept de mondialisation les États ne vivent plus en autarcie, et se créent des liens à travers des accords, conventions et traités. Il n'en demeure pas moins des États qui signent des conventions avec les Organismes Onusiens, et Non gouvernementaux. C'est dans ce cadre d'interdépendance que l'État camerounais et le HCR travaillent ensemble pour prendre en charge les réfugiés.

I -Méthodologie

Dans le but de mener à bien son travail, l'historien s'appuie sur des sources et une méthodologie. Lesquelles lui permettent de confirmer ou d'infirmer ses informations. Elles permettent également de vérifier les questionnements.

Pour commencer, nous avons recueilli des informations dans les ouvrages, rapports, des articles, des journaux, des thèses et mémoires. Ces informations ont été recueillies dans certains centres de documentation tels que : la bibliothèque de l'ENS, du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, le Cercle histoire géographie archéologie de UY1, de l'Institut des Relations Extérieures (IRIC), de Paul Ango Ela, de l'UPAC, de l'Université de Yaoundé II, de L'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), nous avons pu en tirer profit pour les parties de notre étude. Ensuite pour avoir les sources de première main notamment les archives nous nous sommes rendus par les Archives Nationales au Ministère de l'Economie et de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), du Ministère des Relations Extérieures (MINREX), à la Délégation Régional de l'Est au Ministère des Affaires Sociales (MINAS). Ces archives nous ont donné des informations difficiles à retrouver dans les ouvrages.

En effet, concernant les sources écrites, dans chacune de ces bibliothèques nous prenions des notes, établissions des fiches et en faisons photocopier lesdits documents. Nous avons consultés les documents à travers la méthode systématique⁶⁸. Pour obtenir les sources

⁶⁷L'interdépendance comme une vulnérabilité mutuelle, symétrique ou non, est une conception théorique, qui pense que l'intérêt d'un État est de se soustraire à toute relation de dépendance qui pourrait mettre en péril son autonomie et ainsi l'inciter à l'agression.

⁶⁸Cette méthode repose sur une recherche conduite de façon intelligente et organisée à partir des bibliographies existences des répertoires accessibles à partir des fichiers et tous les outils documentaire y compris les outils informatiques.

orales nous avons procédé par des questionnaires pour certains et des guides d'entretien pour d'autres. Pour des interviews nous nous sommes entretenus avec les autorités administratives Camerounaises, les personnels et cadres du HCR et d'autres ONG humanitaires, la population hôte, les réfugiés Centrafricains. Par ailleurs, concernant les sources iconographiques, composées d'images, nous avons filmé les infrastructures réalisées par le HCR.

Pour répondre à notre problématique, nous nous sommes attardés sur la méthode historico-critique initiée par les pères de l'histoire, d'où cette expression de Jan Vansina « l'histoire se fait avec des sources sans doute ». Ainsi, cette initiative qui se permet d'explorer notre domaine de recherche fait preuve de différentes méthodes à savoir : la méthode pluridisciplinaire qui nous a permis d'observer et de faire appel à la géographie pour localiser notre zone d'étude. La sociologie nous a permis d'avoir recours aux personnes ressources et de recueillir le maximum d'informations pour justifier notre étude. La méthode corrélationnelle⁶⁹ a permis de maîtriser le mécanisme mis sur pied par le HCR et ses partenaires pour assurer une cohésion sociale laquelle est source d'unité nationale. En outre, la méthode descriptive qui consiste à décrire les faits nous a permis de décrire et de relever les éléments attractifs qui font de Garoua-Boulaï un espace accueillant de toute personne surtout les touristiques. Avec la méthode qualitative, nous avons eu l'opportunité d'explorer la lecture critique des ouvrages sur le HCR et avons été attentif aux différents points de vue de certains auteurs, des réfugiés Centrafricains, et des Camerounais afin de connaître les questions et les résultats.

J- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Au cours de notre travail, nous nous sommes confrontées à des blocages qui ont nous ont freiné. Au niveau des archives, la difficulté était due à l'accès difficile aux archives. En effet, le Centre des Archives nationales étant en réfection nous n'avons pas pu entrer en possession de toutes les archives dont nous avons besoin. Il en est de même pour les archives du Ministère des Affaires Extérieures (MINREX). Au plus, très peu de personnes ont eu à concentrer leurs travaux sur la cohabitation réfugiés population hôte. A cela, il faut ajouter les documents volés⁷⁰ dans les bibliothèques et les centres de recherches. A Garoua-Boulaï nous avons plus des sources orales que celles écrites, ceci est dû à la réticence de certains humanitaires de divulguer des informations vu leur sensibilité. C'est dans cette même optique

⁶⁹C'est la mise en commun de plusieurs phénomènes.

⁷⁰Certains documents signalés dans les catalogues ou dans les machines ne figuraient plus dans les rayons. L'explication qui nous a été donné était le vol.

que Luc Cambrezy⁷¹ a affirmait « Dans ce milieu plus que tout autre ouvert sur le monde, on ne dévoile que ce qui peut être dit » En outre, les réfugiés étant pour la plupart des musulmans analphabètes, il nous a fallu trouver deux interprètes pour les traductions. Pour ce qui en est des femmes réfugiées, il fallait attendre pendant des heures le retour de leurs conjoints pour qu'elles acceptent les interviews. Nous relevons aussi le comportement irresponsable de certains informateurs qui exigeaient de l'argent pour acquérir des informations. D'autres nous taxaient d'enquêteurs d'où il fallait à tout moment brandir notre attestation de recherche. Néanmoins, nous avons pu recueillir des informations.

PLAN DE TRAVAIL

Pour mener à bien notre travail nous l'avons présenté en 04 chapitres comportant ainsi des grandes articulations :

- Tout d'abord nous avons le chapitre 1 intitulé l'environnement humain de Garoua-Boulai et son influence physique ;
- Le chapitre 2 quant à lui a pour titre : Historique de création du HCR et fondements de sa coopération avec le Cameroun ;
- Ensuite, le Chapitre 3 intitulé : La question de l'aide alimentaire et la cohabitation entre réfugiés centrafricains et population hôte de Garoua-Boulai ;
- Et enfin le dernier chapitre ressort le bilan de la présence des réfugiés dans la localité et les perspectives pour l'amélioration des conditions de vie; perspectives pour l'amélioration des conditions de vie.

⁷¹L. Cambrezy, *Réfugiés et exilés, crise des sociétés des territoires*, Paris, Edition des Archives Contemporaines, p. 21.

CHAPITRE 1 : L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DE GAROUA-BOULAÏ ET SON INFLUENCE PHYSIQUE

Le travail qui nous incombe dans ce premier chapitre sera axé sur la présentation géographique et humaine de l'arrondissement de Garoua-Boulaï. Ce chapitre traite du milieu physique et humain, du processus migratoire des populations qui y vivent, les données démographiques des peuples qui résident dans cette localité et des facteurs ayant poussés les centrafricains à venir y résider.

I. LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAÏ

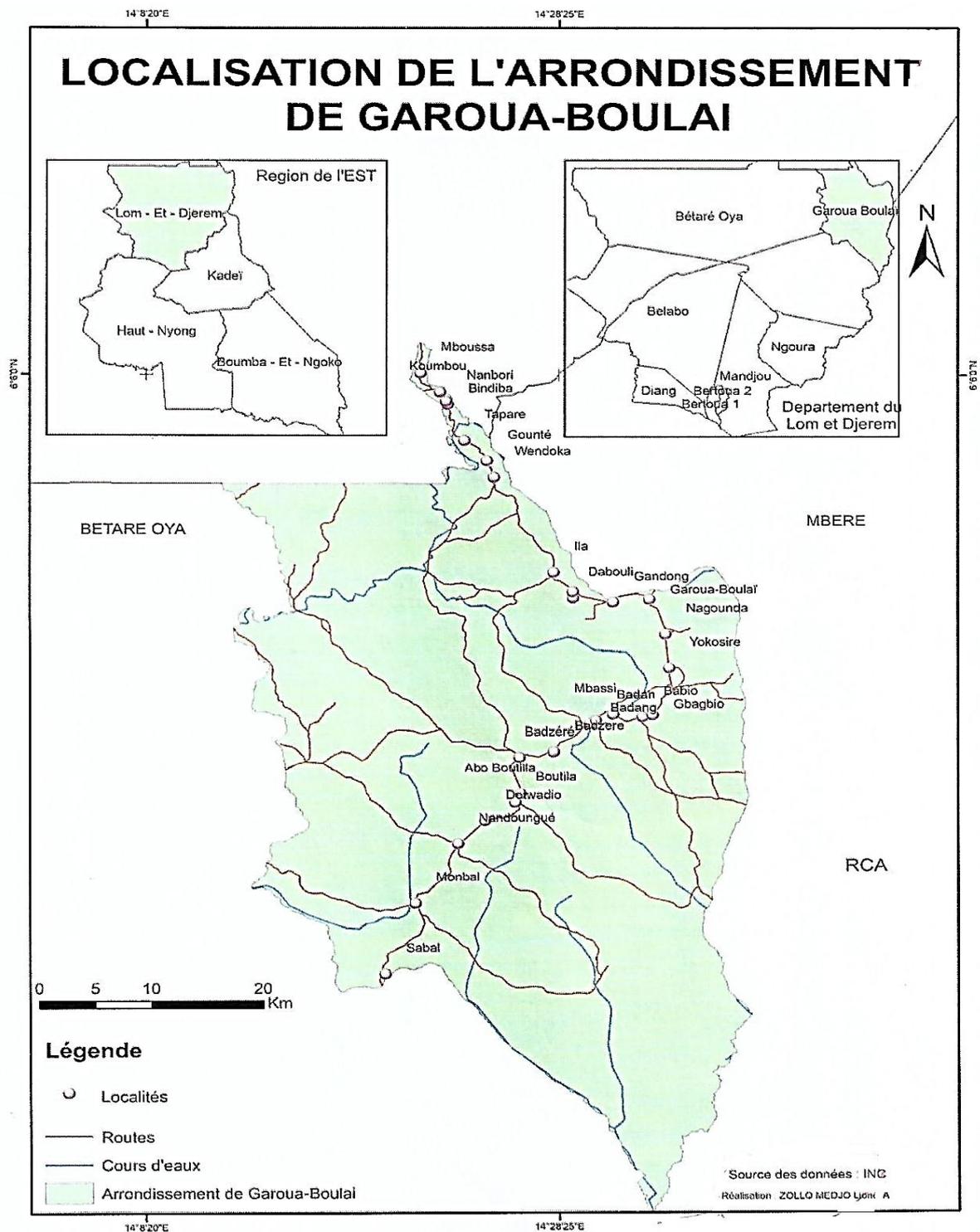
La région de l'Est qui a pour chef-lieu Bertoua est considérée comme la plus vaste du Cameroun et représente 23,4% de la superficie nationale qui est de 109011 km². Elle est composée de 4 départements⁷² dont 21 arrondissements et 12 districts. L'arrondissement de Garoua-Boulaï qui est une ville frontalière avec la RCA et fait du département du Lom Djerem: Elle couvre 2125 km².

1- Situation géographiques de Garoua-Boulaï

La moyenne annuelle des précipitations se situe autour de 1400 mm, avec une température moyenne annuelle de 20° C et une amplitude moyenne de 2,5° C. Ce climat est propice à deux (02) campagnes agricoles au cours de l'année : de mi-Mars à mi-Juin et de mi-Août à mi-Novembre. Composée tout au plus de nombreuses espèces végétales et fauniques. La carte n° 2 présente l'arrondissement de Garoua-Boulaï avec tous les villages qui la compose ainsi que de ses bornes géographiques

⁷²Le Haut Nyong, le Lom et Djerem, la Kadey, et la Boumba et Ngoko.

Carte n° 1 : L'Arrondissement de Garoua-Boulai et ses limites géographiques



Source : L. Zollo Medjo, 28 ans, géographe chercheur, Yaoundé juillet 2020.

Cette carte, nous présente la région de l'Est et ses 04 départements, puis à gauche nous avons les arrondissements qui font partis du Lom et Djerem, et au centre nous avons la localité de Garoua-Boulai à travers ses différents villages. Elle nous fait part des noms des

villages que contient cet arrondissement et à travers la légende, l'on observe le tracé de cette localité et les différentes voies d'accès qu'elle possède ; et grâce à ses atouts géographiques cette entité est une ville parfaitement attractive.

a- Végétation et faune

La végétation⁷³ dans cette localité alterne de savane herbeuse, de savane arbustive et arborée par endroit. Une pléthore de forêts de galerie identifiées surtout le long des cours d'eaux et des marécages. Parmi les espèces herbeuses dominantes nous avons le pennisetumpurpleum, hyparhényarufa, chromolaenaodorata (Bokassa), mimosa et de nombreuses graminées. Les principales formations végétales⁷⁴ sont entre autres :

- La plaine herbacée parsemée d'arbustes ;
- La forêt marécageuse (zones périodiquement inondées dans le voisinage des cours d'eau, les bas-fonds et les vallées)
- La raphide marécageuse (raphia) zones marécageuses
- Les jachères autour des maisons
- Les galeries forestières⁷⁵

La végétation est un facteur d'attraction et peut servir de lieu de tourisme. La richesse végétale de cette localité peut permettre de rendre le site encore plus attrayant. Les plantes qui se trouvent dans ces forêts servent de pharmacopées aux deux communautés. Cette pharmacopée participe à leur épanouissement. **La photo n°1** dévoile une fois de plus la beauté naturelle de cette localité au visage arc-en-ciel.

Photo n° 1A, B : Savanes herbeuses et arbustives, arborées par endroit



Source : Cliché pris par Mbassi Zinga Marie Nolbert le 22 Septembre 2019.

⁷³C'est une végétation forêt-savane, qui offre un réel milieu de vie dans la mesure où elle fournit la pharmacopée traditionnelle, du bois de chauffe et de cuisson.

⁷⁴ GREFAAD, Plan communal de développement de la commune de Garoua-Boulai, 2012.

⁷⁵De cette galerie forestière est prélevé du bois pour la cuisson qui aide dans les ménages et parfois à des petites fins commerciales.

Au regard de la photo ci-dessus nous avons deux types de savanes l'une herbeuse et arbustive et l'autre arborée par endroit. Cette végétation fait la beauté de la nature de Garoua-Boulai.

De cette végétation ressort des espèces ligneuses comme l'iroko dans une poche de forêt. Les principales essences forestières des galeries de Garoua-Boulai sont représentées dans le tableau n°1 ci-dessous :

Tableau n°1 : Principales essences forestières dominante dans les galeries forestières de Garoua-Boulai

Nom commercial	Nom scientifique
Iroko	Chlorophoraexcelsa
Fraké	Terminaliasuperba
Padouk	Ptérocarpussoyauxii

Source : Délégation départementale du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), 2011.

Ce tableau ressort les différentes variétés de bois ; Ces variétés de bois attirent beaucoup d'investisseurs et de sociétés de bois. Pour ce qu'il en est de l'Iroko, ses propriétés en font un bois exceptionnel. Il est particulièrement apprécié pour la construction des meubles. Le padouk quant à lui est une variété de bois durable conseillé par exemple pour des terrasses. Certaines billes de bois d'Iroko et de Padouk sont commercialisées en direction de la RCA et d'autre pays. Cette exportation en direction de la RCA nous amène à comprendre que ce pays entretient de bon rapport avec le Cameroun.

Les espèces fauniques⁷⁶ sont diversifiées mais cependant, elles sont tout aussi un peu rares. On retrouve aussi des zones giboyeuses⁷⁷ (Zamboi, Mborguene, Nana Moya). On y relève aussi quelques espèces de mammifères, d'oiseaux et poissons. Les plus rencontrées sont présentées dans le tableau n° 2 ci-dessous :

⁷⁶La faune est riche fournit de la viande que les communautés consomment pour subvenir à leur besoin alimentaire.

⁷⁷Ce sont des villages qui font partir de l'arrondissement de Garoua-Boulai.

Tableau n° 2 : Espèces fauniques

Espèces fauniques		Potentiel		
Nom commun	Nom scientifique	Abondant	Rare	Presque disparue
Mamba vert	Rendroaspisjanesoni	Oui	–	–
Epervier	Accipitererythropus	–	Oui	–
Tortue	Chelonidate	Oui	–	–
Varan	Varanus	–	Oui	–
Vipère	Bitisgabonica	Oui	–	–
Pangolin	Nanisticuspis	Oui	–	–
Porc épic	Hystracristata	–	Oui	–
Aulacaudes	Aulacaudes	Oui	–	–
Civette	Viverracivetta	–	Oui	–
Chimpanzé	Pan troglodytes	–	Oui	–
Céphalophe de Peter	Cephalophuscal-Lipygis	–	–	Oui
Elephants			Oui	

Source : Archive de la Mairie de Garoua-Boulaï.

Le tableau n° 2 nous présente les différentes espèces d'animaux dont regorge la localité. Cette diversité faunique est souvent source de braconnage. Certaines de ses espèces sont protégées et par conséquent toute chasse est proscrite par le Ministère des Forêts et la Faune. Il faut noter que ces espèces sont devenues rares à cause de la chasse abusive qui prévalait à une époque. Mais qu'à cela ne tienne les espèces non protégées sont consommées en abondance par les deux communautés, ce qui permet à grand nombre d'avoir de quoi déguster.

b- Relief, sols et hydrographie

Situé dans une zone de transition entre plaines du Sud-Est et plateaux de l'Adamaoua, le relief de cette localité est accidenté. Il est alors composé de plateaux entaillés⁷⁸, de vallées⁷⁹ peu profondes et de vastes zones de dépression que sont les bas-fonds. Peu marquées et peu présentes vers le Sud, les hautes terres jalonnent la majeure partie de la zone Nord.

Par ailleurs, les sols sont pour la plupart ferrallitiques et latéritiques par endroit, bruns, à horizons très différenciés. Raison pour laquelle on distingue généralement du haut vers le bas : L'horizon superficiel (sombre) et l'horizon brun plus ou moins appauvri à cause du

⁷⁸ C'est une forme de relief plat situé en altitude.

⁷⁹ C'est un long espace entre deux montagnes, creusé par un cours d'eau ou glacier.

lessivage. En effet, nous avons deux grands types de sols : les sols fermes (non marécageux) et les sols hydro morphes (c'est-à-dire gorgés d'eaux) dans de zones marécageuses. Les sols sont favorables à l'agriculture et permettent aux deux communautés d'effectuer les travaux champêtres⁸⁰ et d'y cultiver certains tubercules comme le manioc, et des cultures spéciales comme la canne à sucre. Et plus encore le maïs, le coton, le mil-sorgho, l'igname et les pommes de terre⁸¹. Lequel manioc est ensuite transformé en couscous.

Située au milieu de quatre communes⁸² aux sols aurifères, Garoua-Boulaï a un sous-sol riche en or. Les gisements d'or sont exploités de manière artisanale, bien encadrée par le Cadre Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM). Les populations sont attirées par l'exploitation minière qui parfois est l'origine de la déperdition scolaire⁸³ des jeunes de la localité et la faible production agricole par les populations. L'arrondissement de Garoua-Boulaï n'est pas seulement doté d'un sol et d'un sous-sol riches, l'hydrographie est également riche et très dense permettant ainsi le développement de la pêche et d'autres activités.

Selon le dictionnaire petit Larousse,⁸⁴ l'hydrographie est l'ensemble des cours d'eaux et des eaux stables d'une région. Le réseau hydrographique est assez dense et est constitué de cours d'eau non navigables dont la Kadey, Bali, Nguli, Bah, Bakoumba et le Lom qui est l'un des affluents de la Sanaga. Il existe ainsi un vaste réseau de ruisseaux dont très peu subsistent à la saison sèche. Le réseau hydrographique permet aussi de faire une pêche de subsistance. Par, ailleurs, toutes les activités sont élaborées en fonctions du climat.

c- Le climat

Le climat désigne l'ensemble des phénomènes météorologiques (températures, pressions, vents et précipitations) qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère et son évolution en un lieu donné. Comme le disait H. Charles,⁸⁵ « la géographie n'explique ni toute la vie, ni toute l'histoire des hommes ; ce qui importe c'est reconnaître le degré réel des influences géographiques dans le déroulement de l'histoire ». Dans notre localité d'étude, règne le climat subtropical, caractérisé par quatre saisons : une grande saison sèche qui va de

⁸⁰Ces sols sont plus fragiles et déficients en azote ils supportent la rotation vivrière normale et des cultures spéciales comme la canne à sucre. Et plus encore le maïs, le coton, le mil-sorgho, l'igname et les pommes de terre.

⁸¹Socpa A., "De l'insécurité alimentaire au Cameroun, ENJEUX" tome III, p. 5.

⁸²Dont nous avons Bétaré-Oya, Ngoura, Meïganga et Baboua en RCA.

⁸³Qui se traduit par l'abandon des études scolaire en cours d'année ou précocement pour trouver du travail dans des gisements d'or. La plupart des jeunes ont du mal à migrer vers l'agriculture qu'ils trouvent bien trop pénible contrairement à creuser dans des gisements à la recherche d'or.

⁸⁴Dictionnaire Français petit Larousse, rue du Montparnasse. Paris, cedex, 1995, p. 210.

⁸⁵H. Charles, *La géographie in Charles samaran (SD), l'histoire et ses méthodes*. Paris, Encyclopédie de la pléade, 1961, p. 72.

décembre à mi-mars, une petite saison de pluies de mi-mars, une grande saison de pluies de mi-septembre à Novembre, une petite saison sèche.

Le climat⁸⁶ est très important pour la vie de la population car, détermine de nombreuses activités qu'il peut permettre à l'homme de pratiquer. Parmi elle nous avons l'agriculture, le commerce et l'élevage. C'est ainsi que le professeur Thierry Thierno Ba'a⁸⁷ affirmait « les rapports entre l'homme et l'environnement apportent une grande clarté à la connaissance du processus historique ». À cet effet, nous pouvons dire que l'importance des aléas climatiques sur la vie de la localité est plus visible et le temps qu'il fait détermine souvent les activités. On ne saurait présenter le milieu géographique de cette localité sans toutefois faire ressortir le milieu humain.

2- Milieu humain de Garoua-Boulai

Le milieu humain de cette localité est très diversifié du point de vue socio-économique. Pour mieux le comprendre il faut retracer l'histoire de sa migration et montrer l'organisation socio-économique et culturelle de son peuple.

a. L'histoire de Migration et peuplement de Garoua-Boulai

La fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle son marqué par d'important déplacement des populations qui, pour la plupart se solde par la naissance de plusieurs agglomérations. Les facteurs de ces déplacements sont entre autres : les discordes entre les leaders ou clans, la recherche de meilleures conditions d'existences (terres agricoles fertiles, les meilleurs pâturages et zones de chasse), le rapprochement des infrastructures comme les centres de santé, les marchés ou route.

Peu avant, les populations avaient dû migrer à Nyambaka Mboulai vers l'Adamaoua à cause des contraintes économiques⁸⁸ car éloignées des agglomérations. C'est sur les conseils de l'administration coloniale que le chef Mboulai ramène ses populations sur le site actuel, convaincu des opportunités qu'allaient apporter l'ouverture de cette ville frontalière.

En effet, Garoua-Boulai tient se nom de l'hospitalité de son chef nommé Mboulai. Le chef Mboulai après avoir donné un repas copieux aux porteurs qui accompagnaient les colons français, ces derniers lui dirent « Mi Garwa-Mboulai » qui signifie en français que nous

⁸⁶C'est l'ensemble des variations météorologiques qui caractérisent l'état moyen d'une zone.

⁸⁷T. Monthar Bah « Guerre, pouvoir et société dans l'Afrique précoloniale entre le Tchad et la Cote du Cameroun ». Thèse d'Etat de 3^e cycle, Paris, Paris-Sorbonne, 1985, p. 20.

⁸⁸Ces populations résidaient dans des zones éloignées des agglomérations.

sommes rassasiés Mboulaï. C'est ainsi qu'à partir de cette expression les colons français décidèrent de donner un nom pour identifier cette localité.

La population de cette localité est estimée à 52.537 habitants⁸⁹ répartie en 35 chefferies traditionnelles de 3^{ème} degrés ; avec une densité de 35 habitants au km². Le taux de croissance de la population est de 2.1% avec un taux brut de natalité de 20 %, et un taux brut de mortalité de 3% pour cette raison, la population est très jeune. Les pouvoirs publics ont donc un sérieux challenge qui, est celui de la construction et la mise à la disposition des infrastructures socioéconomiques. La population est composée de deux (02) grands groupes ethnique notamment les Gbaya et les Foulbés. D'une façon générale, le centre urbain abrite une population peu diversifiée où des expatriés (Norvégiens, Libanais, et autres) sont peu représentés. D'autres ethnies du Cameroun (Bamiléké, Eton, Bamoun et autres) se trouvent dans la ville. Garoua-Boulaï comporte quatre (04) groupes de personnes vulnérables nécessitant la protection, la prise en charge des services sociaux. On a ainsi les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les personnes handicapées, celles du 3^{ème} âgé, les réfugiés et enfants de la rue. Les Gbaya constituent le principal groupe ethnique de la commune. Le tableau n° 3 présente la structure de la population de notre zone d'étude, classé par différents village qui constituent la ville.

⁸⁹D'après le GREFAAD, ces chiffres produits par le MINSANTE sont obtenus par la consommation des populations des aires de santé de toute la commune. Les autorités quant à elles pensent que la population s'élève à plus 75.000 âmes.

Tableau n°3 : Structure de la population Garoua-Boulai

Village	Composition de la population				
	Hommes	Femmes	Jeunes (moins de 16 ans)	Enfants (moins de 05 ans)	Total
Abo boutilla	32	375	318	119	707
Badan	710	804	681	256	1514
Bindiba	582	658	558	210	1240
Dabolé	84	96	81	30	180
Gado	1468	1662	1409	529	3130
Gandong	211	239	203	76	450
Gbagbio	314	356	302	113	670
Illa	164	186	158	59	350
Komboul	295	335	284	106	630
Mbassi	188	212	180	68	400
Mbonga	318	360	305	115	678
Mborguéné	938	1062	900	338	2000
Mboussa	70	80	68	25	150
Mombal	563	637	540	203	1200
Nagondo	157	178	151	57	335
Nandougué	1927	2182	1849	694	4109
Nana Moya	79	89	76	28	168
Nganko	120	136	115	43	256
Sabal Village	300	340	288	108	640
Tapéré	103	117	99	37	220
Yokosiré	324	367	311	117	691
Zamboi	191	217	184	69	408
Béthanie	1022	1158	981	368	2180
Foulberé	1024	1159	982	369	2183
Gbaya	467	529	448	168	996
Sabongari	1720	1948	1651	620	3668
Goza	2553	2891	2450	920	5444
Marche Central	1778	2014	1706	641	3792
Danga Bokobo	755	854	724	272	1609
Zukundé	745	844	715	269	1589
Kadé	569	644	546	205	1213
Sabal (ville)	392	444	376	141	836
Frontière	1147	1298	1100	413	2445
Bindiki	1276	1444	1224	460	270
Bélinga	57	64	54	20	121
Mongozi	09	11	09	03	20
Tihomo	89	101	86	32	190
Zaoro	26	30	25	09	56
Tikolo	09	11	09	03	20
Bohere	18	20	17	06	38
Detoidio (Sarali)	99	113	95	36	212
Dolé II	71	81	68	26	152
Tiyala	23	26	22	08	49
Tiguété	40	45	38	14	85
Shell	1047	1185	1004	377	2232
Gakoussi	134	152	129	48	286
TOTAL	24640	27897	23642	8879	52537

Source : D'après le recensement effectué par le GREFAAD en Octobre 2012.

A l'analyse, ce tableau nous montre la structure de la population et nous présente le nombre exact d'habitants dans les 35 villages dont compte cet arrondissement. Les données montrent que les villages sont dominés par plus de femmes et d'enfants de moins de 16 ans. Cette infériorité d'homme est l'une des causes de la polygamie. Certains vont jusqu'à prendre 04 femmes. Les villages les plus peuplée ont un effectif de plus de 3000 habitants. Qu'en est-il de l'organisation administrative et socio-culturelle de la population hôte de Garoua-Boulaï

b. Organisation administrative et socio-culturelle de la population hôte

Garoua-Boulaï est une commune qui fut créé en 1977 et est administrée par un Conseil Municipal que préside un Maire élu pour un mandat de cinq (05) ans parmi les vingt-cinq (25) membres du dit conseil. En effet, les dates ci-dessous sont celles qui ont marqué l'histoire de l'administration de Garoua-Boulaï :

- 1908 : construction de la route du Sud, reliant Bertoua à Garoua-Boulaï ;
- 1944 : construction du pont sur le fleuve Lom par les français ;
- 1963 : construction métallique sur le Lom par l'Etat du Cameroun et bitumage de 12 kilomètres de la route sur le versant côté sud du pont ;
- 1968 : construction d'un aérodrome à Nagonda par les missionnaires protestants de l'Eglise Évangélique Luthérienne ;
- 1970 actes barbares des coupeurs de route⁹⁰ ;
- 1977 : création de la commune de Garoua-Boulaï ;
- 1995 : projection cinématographique dans les villages par les missionnaires catholiques ;
- 1995 : réseau public de distribution d'eau géré par la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) connaît une grande panne ;
- 1997 : l'épidémie de méningite à Taparé cause l'exode des populations ;
- 2000 : arrivée des réfugiés dans la zone sud ;
- 2001 : achèvement du bitumage de la route reliant Bertoua à Garoua-Boulaï ;
- 2003 : afflux de réfugiés centrafricains dans la zone nord⁹¹ ;
- 2003 : déploiement du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) ;
- 2010 : construction du marché frontalier ;
- 2010 : festival culturel du peuple Gbaya du Cameroun et de la RCA dans la ville de

⁹⁰ Les coupeurs de route désignent des acteurs de l'insécurité opérant principalement sur les voies de communication routières des régions septentrionales et orientales du Cameroun. Leurs activités consistaient à poser des obstacles sur les routes, obligeant les véhicules à s'immobiliser. Les passagers du véhicule immobilisé étaient dépouillés de leurs biens et toute tentative de résistance pouvait se révéler fatale.

⁹¹ Cet afflux a pour cause le coup d'Etat de François Bozizé par le chef d'Etat-major Patassé.

Garoua- Boulai ;

-2013 : arrivée d'une grande vague rapide des réfugiés centrafricains ;

-2019 : premier rapatriement librement consentis des réfugiés centrafricains vers Bangui ;

-2020 : deuxième vague de rapatriement librement consentis des réfugiés centrafricains vers Bangui ;

Le peuple Gbaya fait partie des quelques 236 ethnies que compte le Cameroun. Selon la classification des linguistes ils appartiennent au groupe Gbaya-Ngbaka. Ce peuple comme l'atteste la plupart des recherches, sort du Soudan. Mais suite aux mouvements migratoires dus aux conquêtes de nouvelles terres, aux guerres, aux fuites des persécutions musulmanes, c'est installé dans plusieurs pays⁹².

Les Gbayas sont un peuple d'Afrique Centrale établi à l'Ouest de la RCA pour les quatre cinquième 4/5 et au Centre-Est du Cameroun pour le un cinquième 1/5⁹³. Au Cameroun, les gbayas se trouvent dans les départements du Lom et Djerem et de la Kadey et dans celui du Mbéré et Djerem (Adamaoua). Le Gbaya comporte plusieurs dialectes. En ce qui concerne le Cameroun, nous pouvons citer : le yayuwe (le plus parlé), le Doka, le Lai, le Mbodomo, le Mbusuku est divisé en plusieurs dialectes. Selon les sources, on peut rencontrer de multiples variantes de l'ethnonyme tel : Baja, Baya, Bayas, Beya, Bwaka, Gbaja, Gbaya, Bodomo etc. Ils comprennent plusieurs sous-groupes les : Bodomo, Bokoto, Bouli, Dooka, Kaka, Kara, Lai, Yayuwe. Ceux-ci parlent différent gbaya. Leur nombre étaient estimés à plus de 1200000 dans les années 1980. Le Gbaya est principalement parlé en RCA, au Cameroun, à la frontière Est du Nigeria mais également dans une portion de l'ex Zaïre sur les rivages de l'Oubangui et dans zone transfrontalière RCA-Tchad.

Sur le plan socio-culturel la société Gbaya, la religion traditionnelle consiste en l'absence de tout autre culte, et un culte des ancêtres qui restent très présent. En effet la religion s'exprime à travers une société secrète appelée *Labi*. Les Labi⁹⁴ sont un groupe sacerdotal dont les membres sont des initiés. Le cérémonial est véritablement complexe et contient des messages, des signes secrets, des systèmes de reconnaissance et surtout de communication. Le Labi est tout aussi l'apprentissage de l'école de la vie destiné à former la jeunesse en leur ouvrant l'esprit et en durcissant leur corps. C'est ce rite qui te confère le vrai titre de *citoyen*. Au cours de ce rite les jeunes gbaya abandonnent leurs familles afin de suivre

⁹²P. Roulon-Doko, *Cuisine et nourriture chez les Gbaya de Centrafrique*, L'Harmattan, 2001, p. 56.

⁹³P. Roulon-Doko, *Les animaux dans les contes gbaya*, Paris, Edition IRD, 1984, pp. 183-192, p. 10.

⁹⁴A. Dewa, *La place du Labi dans la communauté Gbaya*, All Africa, Media en ligne, Septembre 2019.

cette rude épreuve où ils apprennent entre autres à attaquer seul l'éléphant, à jeuner des jours à grimper sur des grands arbres, à passer des nuits sans fermer les paupières, à traverser le feu de brousse et à prouver à la fois leur courage, leur endurance et surtout leur virilité⁹⁵. Effet, lors des cérémonies rituelles pour obtenir des faveurs ou pour se protéger des calamités et menaces des esprits mauvais les gbayas offrent des holocaustes au cours de ces rituels.

Chez ce peuple les pratiques culturelles sont multiples et variées selon les événements la manière de faire et d'être⁹⁶ change. La principale danse des Gbaya est le *Labi*. Elle s'exécute lors de grandes cérémonies. Elle est une danse réservée strictement aux initiés. Pendant son exécution on fait appel aux génies qui font entrer certaines personnes en transe et à travers des incantations disent les paroles myrteuses (du monde inférieur). En effet, pendant cette danse femmes et enfants non-initiés ne restent pas dehors ils se cachent. A côté de cette danse se trouve le Meringué⁹⁷ qui est dansé par les jeunes le soir et au clair de lune. Par ailleurs, la tradition orale est le véhicule culturel de ce peuple. Dans la culture gbaya le sens de l'écoute est favorisé et développé. C'est pourquoi à travers les légendes, les contes et les allégories, ils perpétuent leur culture.

Au début du XIXe siècle les Haoussas et les Peuls avaient développés du commerce avec les gbayas ce qui fait en sorte que près de 20% se sont islamisés. Les premières missions arrivent au courant des années 1920. L'école occidentale s'est propagée à travers ces missions. Pour mieux véhiculer les messages bibliques, la Bible fut traduite en langue Gbaya et un dictionnaire existe depuis 1982 et dont les auteurs sont Yves Blanchard et Philip Noss. Néanmoins, malgré la présence de ces deux religions chez ce peuple, certaines pratiques animistes subsistent encore. Les Gbaya sont essentiellement agriculteurs ou artisans miniers. L'agriculture constitue l'activité de subsistance économique. Ils partagent le terroir avec les populations Foulbés et Mbororos qui sont aussi éleveurs et commerçants. A ces groupes s'ajoutent de nombreux allogènes et étrangers parmi lesquels les réfugiés et populations centrafricains, les commerçants Touareg, les missionnaires d'origines diverses.

Le christianisme est représenté à travers diverses confessions religieuses : il s'agit principalement des protestants (d'obédiences Luthérienne), des adventistes, des catholiques romains, et des églises nouvelles encore appelé église de réveil. L'Eglise catholique et l'Eglise luthérienne jouent un rôle très important dans la prépondérance de l'offre scolaire, sanitaire et

⁹⁵N. Kamne Kaptué, *Insertion socioprofessionnelle et sédentarisation*, p. 38.

⁹⁶D. Zendré, *Regard sur la culture Gbaya*, église de Batouri. <https://www.blogspot.com>, le 24 juillet 2020.

⁹⁷Ibid, le 24 juillet 2020.

développement intégré.

Concernant l'habitat, Garoua-Boulaï se caractérise par des maisons situées le long des principaux axes routiers et par les matériaux de constructions. Du point de vue de l'organisation de l'espace bâti on peut distinguer l'espace urbain d'envergure (Bindiba, Nandoungue, Gado Badzeré, Mborguené, Mbassi,) dont l'habitat, bien organisé en quartiers. La ville de Garoua-Boulaï s'organise en plan de damier avec une voirie urbaine peu entretenue. Cependant l'habitat peut être classé en trois (03) groupes :

- Les édifices d'envergure (églises et écoles surtout) qui sont construits en cuirasse
- Les bâtiments d'habitations construits en parpaing et coiffés de tôles ondulées
- Les cases d'habitation faites de briques de terre pétrie et coiffe de chaume ou de natte de raphia ; La photo n° 2 ci-dessous présente à priori ces trois groupes d'habitats.

Photo n° 2 : Les types d'habitats de la localité



Source : Cliché de Mbassi Zinga Marie Nolbert pris le 25 Août 2019.



Source : Cliché de Mbassi Zinga Marie Nolbert pris le 22 Septembre 2020.

A l'analyse, nous remarquons à partir de ces photos qu'il existe deux types d'habitats. Ces habitats sont faciles à construire raison pour laquelle la couche sociale la plus vulnérable peu facilement la construire. Certains réfugiés qui ne vivent pas dans les sites et qui ont pu se

procurer un lobi de terre peuvent construire une maison en brique de terre assortie d'un toit en raphia.

Ces photos ressortent le type d'habitat que l'on retrouve dans les sites qui abritent les réfugiés. Elles sont construites à partir des bâches blanches recouverte du logo du HCR ; bien que construite de façon archaïque elle permet aux réfugiés d'avoir un toit. Et delà, ressort des familles nombreuses. Certains font les motos taxi issues de leurs économies. Toutefois cela leur permet d'être à l'abri contre l'insécurité alimentaire.

c. Activité économique dans L'Arrondissement

L'agriculture est parmi les activités économiques de la commune et implique une partie de la population. Concernant l'agriculture on y retrouve essentiellement des cultures vivrières utilisées pour la consommation locale⁹⁸ et en très faible transformation. Nous avons alors les tubercules (manioc, patate, igname) ; les céréales et les arachides. La photo n°3 suivante présente une agriculture de subsistance destinée à la consommation. Cette agriculture permet de s'alimenter et éviter d'en aller acheter au marché. Généralement on cultive dans de petits espaces pour ne pas trop dépenser l'énergie physique.

Photo n° 3 : Champ agricole d'un réfugié



Source : Cliché de Mbassi Zinga Marie Nolbert pris le 23 Septembre 2020.

La photo ci-dessous ressort un champ est dans un enclos ; à cause des animaux en libertinage qui mange et détruisent les vivres⁹⁹. En outre, la commune a un sous-sol très riche en matière minière. Les conditions d'exploitation des mines d'or sont archaïques, artisanales et pénible. L'afflux des jeunes vers les chantiers d'or est à l'origine du faible taux de scolarité.

⁹⁸Socpa A., "De l'insécurité alimentaire au Cameroun, ENJEUX " tome III, p. 5.

⁹⁹ Ousmanou Aboubakar, cultivateur, 25 ans, consultés le 08 septembre 2020 à Garoua Boulai.

Car nombreux d'entre eux abandonnent les études scolaires en milieu d'année pour migrer vers les mines d'or.

En outre, comme toute autre activité économique, l'élevage n'en demeure pas moindre. Les atouts physiques de la localité permettent aux éleveurs de nourrir les animaux (bovins, caprins, ovins). A des moments on assiste aux problèmes agro-pastoraux entre éleveurs et agriculteurs. Dans la localité de Gado-Badzeré les problèmes de ce genre sont fréquents notamment entre réfugiés et autochtones¹⁰⁰.

Les échanges commerciaux sont observés sur des produits agropastoraux. En plus des produits de premières nécessités, nous avons l'industrie de l'habillement à travers les tissus pagnes moins coûteux car étant relié directement à la zone septentrionale et de la RCA. Avec la création d'un marché frontalier, les ménages centrafricains viennent s'y approvisionner et particulièrement le weekend. En 2014 il y'a eu une augmentation des flux commerciaux à cause de l'avenue de certains réfugiés qui avaient de l'argent et ont créé des activités économiques¹⁰¹. Néanmoins, la présence des réfugiés en terre camerounaise n'est que la résultante des crises centrafricaines.

II. LES RAISONS DE L'INSTABILITE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET SON IMPACT AU CAMEROUN

Le 1^{er} décembre 1958 la République Centrafricaine est proclamé ; le 13 Août 1960 le pays accède à l'indépendance. Depuis son indépendance le pays connaît une instabilité politique due aux problèmes internes¹⁰² ; A ce propos Jean Jacques dans « Du contrat social » affirmait que chaque Etat contient en lui les germes de sa perte. En d'autre terme, tout système renferme les éléments qui à la longue l'acheminent vers sa désintégration qui a un impact dans la vie de sa population.

1- Les causes politiques de l'instabilité en RCA

La RCA depuis son indépendance connaît une instabilité politique marquée par des coups d'Etat.

¹⁰⁰Ismaël Ibrahima, Relai communautaire à LWF, 25 ans, consulté le 09 septembre 2020 à Garoua Boulai.

¹⁰¹Certains réfugiés en venant au Cameroun s'étaient déplacés avec beaucoup d'argent. D'autres ont mis sur pied des boutiques au niveau du marché. Et, d'autre se sont tournés vers le commerce bovin.

¹⁰²OCHA, *La crise en République Centrafricaine et son impact humanitaire régional, un aperçu des besoins requis: République Centrafricaine, Tchad, Cameroun, République Démocratique du Congo et Congo*, 2014, p.15

a- Le maintien du statu quo et l'autoritarisme de l'Etat

Le maintien du statu quo ici renvoie immédiatement à la notion de confiscation du pouvoir. La confiscation du pouvoir s'appréhende ici comme le fait qu'un groupuscule de personne réussit à s'accaparer du pouvoir soit par des moyens illégaux, soit d'une façon pacifique. Ce dernier une fois au pouvoir met des structures de façon à contrôler entièrement le pouvoir.

Le chef de l'État, empiète sur le pouvoir législatif et judiciaire et, absorbe toutes les fonctions de l'exécutif. Il pratique l'autoritarisme et à cet effet impose son point de vue, tendance qui exclut toute liberté de pensée et d'expression ainsi que toute critique de la politique gouvernementale. Par ailleurs, la seule issue qui reste aux peuples gouvernés par ce dictateur est de s'exprimer par la violence ou émeutes, ou à l'armée de prendre le pouvoir par coup d'État¹⁰³. On entend d'abord par confiscation du pouvoir un phénomène qui, comme son nom l'indique, est la prise de pouvoir soit par des moyens violents, soit par des moyens pacifiques. Le Chef d'État qui est vénéré s'assure que le pouvoir ne change pas de mains et que s'il passe d'une main à une autre, il reste l'affaire du groupe. Selon Marcel Merle c'est « une classe politique qui se perpétue au gouvernement sans qu'il existe comme dans les sociétés industrielles de solution de remplacement ou même d'équipe de rechange »¹⁰⁴. Le gouvernement en place à des moments laisse peu de chance aux autres postulants, ce qui aboutit souvent à une asphyxie de l'opposition. L'unique moyen qui reste donc est le coup d'État civil ou coup d'Etat militaire. Raison pour laquelle le professeur Lewis affirme « là où l'opposition est illégale, les gouvernement peuvent changer seulement à la suite d'un coup d'Etat »¹⁰⁵.

b. Les coups d'Etats

L'histoire politique de RCA est marquée par des coups d'Etats dû à la soif du pouvoir. Depuis son accession à l'indépendance ce pays est constamment dans une instabilité politique ainsi donc, le tableau n°4 ci-dessous présente l'histoire de la RCA, ses différents présidents et les coups d'Etats effectués.

¹⁰³ B. F. Ngalle 'l'instabilité des régimes militaire en Afrique noire francophone pendant la première décennie des indépendances', Mémoire de Master en sociologie, UY1, 1979, p. 36.

¹⁰⁴ M. Merle, *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 324.

¹⁰⁵ A. Lewis, *Polities in West Africa*, London, The Amazon Book Review, 1965, p. 60.

Tableau n° 4 : Liste des différents chefs d'Etat de la RCA¹⁰⁶

	Nom	Début mandat	Fin mandat	Note
1	David Dacko	14 août 1960	1 ^{er} Janvier 1966	Indépendance
2	Jean-Bedel Bokassa	1 ^{er} Janvier 1966	20 Septembre 1979	Coup d'Etat 1966
3	David Dacko	20 Septembre 1979	1 ^{er} Septembre 1981	Coup d'Etat 1979 Election 1981
4	André Kolingba	21 Novembre 1981	22 Octobre 1993	Coup d'Etat 1986 Election 1986
5	Ange-Felix Patassé	14 Janvier 1995	15 Mars 2003	Nouvelle constitution
6	François Bozizé	15 Mars 2003 11 juin 2005	11 juin 2005 24 Mars 2013	Coup d'Etat Election
7	Michel Djotodia	24 Mars 2013 18 Août 2013	18 Août 2013 10 Janvier 2014	Coup d'Etat Chef de l'Etat, transition
8	Alexandre F. N'Guendet	10 Janvier 2014	23 Janvier 2014	Chef de l'Etat, intérim
9	Catherine Samba Panza	23 Janvier 2014	30 Mars 2016	Chef de l'Etat, Transition
10	Faustin, Touadéra	30 Mars 2016	En fonction	Election

Source: <https://www.Liste des chefs d'Etat centrafricains, wikipedia.org/wikiperse.fr> consulté 28/07/2020 à 20h.

Le tableau ci-dessous retrace tous les présidents de la RCA et leur mode d'admission au pouvoir. A ce jour on enregistre 5 coups d'Etats. Un tout autre constat est fait notamment celui de la faible arrivée des présidents aux pouvoirs et par le biais des élections.

c- La fragilité des Institutions

Tout au plus nous notons la fragilité des institutions étatiques, l'échec des efforts de démocratisation qui se manifeste par le non-respect des principes de la démocratie. Le multipartisme est presque absent sur la scène politique. Nous avons également la prolifération de groupes armés et des armes légères¹⁰⁷. Il faut noter ici que la RCA est aux frontières des pays qui pour la plupart excepté le Cameroun, vivent constamment la guerre. Raison pour laquelle la porosité de ses frontières a des effets néfastes comme la prolifération et la circulation illicite d'armes de guerre. Ces groupes sèment la terreur sur la population en commettant des crimes humanitaires.

¹⁰⁶ <https://www.Liste des chefs d'Etats centrafricains, wikipedia.org/wikiperse.fr> consulté le 28/07/2020 à 20 h.

¹⁰⁷ OCHA, *La crise en République Centrafricaine et son impact humanitaire régional, un aperçu des besoins requis: République Centrafricaine, Tchad, Cameroun, République Démocratique du Congo et Congo*, 2014.

2- Les raisons sociales

Certains phénomènes sociaux dans la vie des Etats sont à l'origine de plusieurs crises politiques.

a- Les rivalités ethniques

Parlant des rivalités, nous pouvons dire que l'on remarque souvent maladresse des dirigeants en RCA ; une proportion d'une grande ethnie dans un secteur donné de l'administration¹⁰⁸ ; Ce secteur devient ainsi la chasse gardée de l'ethnie au pouvoir. Ainsi commence alors la convoitise et la haine des autres ethnies qui se sentent délaissées.

b- Le manque de cohésion sociale

La RCA couvre une superficie de 622 000 km², caractérisée par l'usage de la langue Sango. Le lien de sang qui unit les centrafricains entre eux et l'usage de la langue Sango devrait maintenir la population dans une cohésion sociale harmonieuse. Mais malheureusement la controverse est observée¹⁰⁹ à travers les musulmans et les chrétiens. La crise centrafricaine de 2013 est la preuve d'une riposte entre ces deux groupes ethniques. On remarque aussi l'intransigeance et le manque de flexibilité des acteurs sociaux et politiques. En effet, le Président François Bozizé dans ses discours tenait des propos déstabilisateurs et provocateurs vis-à-vis des musulmans centrafricains¹¹⁰. Certaines places dans l'administration leur étaient fermées. On remarque donc une grande proportion d'une ethnie dans un secteur donné de l'administration. En effet, la concentration d'une ethnie dans un secteur peu sérieusement compromettre la stabilité politique du régime qui la pratique. Allant dans le même sens Yves Benot¹¹¹ affirmait « Un étudiant dahoméen écrivait dès 1963 que chaque ministère est comme une ambassade de chaque tribu dans l'ensemble gouvernemental » cela revient à dire que certains ministères sont considérés sont la chasse gardée d'une ethnie. Cet état d'esprit entraîne des frustrations, des complexes dans le pays.

Comme le mentionne Bruno Felix Ngalle¹¹² ce secteur devient alors la chasse gardée de cette ethnie et excite ainsi la convoitise et la haine des autres ethnies qui ne tardent pas à réagir et parfois violemment. L'instabilité politique peut ainsi découler d'un petit mécontentement qui va grandissant, ayant toutes les chances d'aboutir à une véritable crise ; comme celle de 2013 car l'autre tribu à travers des groupes armés. Pour réagir face à la

¹⁰⁸ A. Ahmidou, 36 ans, relais communautaire à LWF, Garoua-Boulaï le 07 septembre 2020.

¹⁰⁹ M. Houssein, *Les conflits armés en RCA, causes et conséquences*, www.iresnees.net/bdf_fiche-analyse, consulté le 15 septembre 2020.

¹¹⁰ S. Oumarou, 40 ans, assistant-superviseur au projet abri et infrastructure au site de Gado Badzeré, Gado le 09 septembre 2020.

¹¹¹ Y. Benot, *Indépendance africaines, Idéologies et réalités*, Paris, Maspero, 1975, p. 103.

¹¹² B.F. Ngallé, *L'instabilité des régimes politiques en Afrique*, p. 51.

xénophobie de François Bozizé et à son autoritarisme les *Seleka* essentiellement musulman organiseront un coup d'Etat. Et en riposte un autre groupe armé appelé *Anti-Balaka*¹¹³ composé de chrétiens et d'animistes vont se livrer à des confrontations. Le manque de cohésion sociale à tous les niveaux de la société manifestée également par une méfiance persistante entre communautés ethniques et religieuses, acteurs étatiques ou non étatiques contribuant aux cycles de violence et permet à des dirigeants brutaux d'exploiter des griefs persistants.

c- La pauvreté et la misère

La pauvreté et la misère sont autant de maux qui causent l'instabilité en RCA. Dans certaines circonscription administratives il y'a pas d'établissement scolaire représenté¹¹⁴ ; Ce manque d'établissement est à l'origine de l'analphabétisme. Tout au plus, la société musulmane qui vit dans les localités reste hostiles à l'éducation occidentale. Le site de Gado-Badzeré par exemple est constitué à 90% de musulmans analphabètes. Certains ne parviennent pas à dire "BONJOUR", la langue française leur paraît totalement inconnu. En outre, l'accumulation excessive des arriérés de salaires et le non-paiement régulier des salaires courants, ont contribué au dénuement des fonctionnaires et autres agents de l'Etat et, par voie de conséquence, à la paupérisation d'une grande partie de la population, dans la mesure où en RCA les fonctionnaires constituent les seuls soutiens de leurs familles respectives prises dans leur sens large.

3- Les raisons économiques

De nombreuses raisons sont économiques sont à l'origine de la guerre en RCA, mais seulement deux ont retenu notre attention car étant les plus importantes nous avons donc : la dépendance économique et la défaillance financière.

a- La dépendance économique

La dépendance économique a souvent constitué en Afrique noir francophone un sérieux handicap à la stabilité des Etats. Le déséquilibre de la balance commerciale et des finances publiques est souvent couvert grâce à l'aide. En effet, dans ses échanges internationaux la RCA demeure tributaire de l'Occident. Au plus, cette dépendance se fait ressentir sous différente forme : les revenus monétaires, l'aide financière, l'extraversion de l'économie¹¹⁵.

¹¹³Les anti-balaka sont des milices d'auto-défense mises en place par des paysans en République Centrafricaine.

¹¹⁴ B.F. Ngallé, *L'instabilité des régimes politiques en Afrique*, p. 51.

¹¹⁵Prédominance quantitative des activités exportatrices dans les économies sous-développées.

La défaillance financière

La RCA vient souvent connaît un malaise financier qui l'empêche même souvent de payer ses fonctionnaires à la fin du mois.

4- Impact social des crises centrafricaines au Cameroun

En effet avec les différentes crises que la RCA ait connues, le Cameroun de par sa frontière en a souffert.

a- La croissance exponentielle des réfugiés

Les centrafricains ont de longue date été présent à Garoua-Boulaï. Selon le recensement de 1976, environ 3% de la population de la localité était d'origine centrafricaine (Bureau Central du Recensement, 1984), mais ce pourcentage était sans doute sous-évalué. Les données du recensement concernent uniquement l'espace correspondant aujourd'hui au centre urbain de Garoua-Boulai et n'incluent pas les effectifs des Centrafricains présents dans les villages voisins qui ont été incorporés, un an plus tard, dans la commune. En 2003, à la suite du coup d'État perpétré par François Bozizé, on enregistre un premier afflux d'environ 3000 personnes aux frontières camerounaises dont Garoua-Boulaï. Concernant notre zone d'étude Il s'agissait d'individus identifiés comme des Peuls Mbororo. La zone a connu un premier afflux important de réfugiés en 2012 (10.000 environ) qui a continué au début de 2013. Mais c'est à partir de fin 2013 que des vagues importantes de réfugiées ont commencé à traverser la frontière en provenance de la RCA, phénomène qui a continué durant toute l'année 2014. Dans les régions de l'Est Cameroun et de l'Adamaoua, principal pôle géographique qui accueille des flux massifs de réfugiés venus de la République centrafricaine, nous avons plus de 278.136 réfugiés déclarés, selon les statistiques officielles communiquées par le ministre des Relations extérieures du Cameroun, M. Lejeune Mbella Mbella¹¹⁶. La région de l'Est à elle seul de 2013 à 2015 enregistre plus de 175.000 réfugiés comme le représente le tableau n°5 ci-dessous :

Tableau n° 5 : Flux annuels de réfugiés dans la région de l'Est 2013-2015

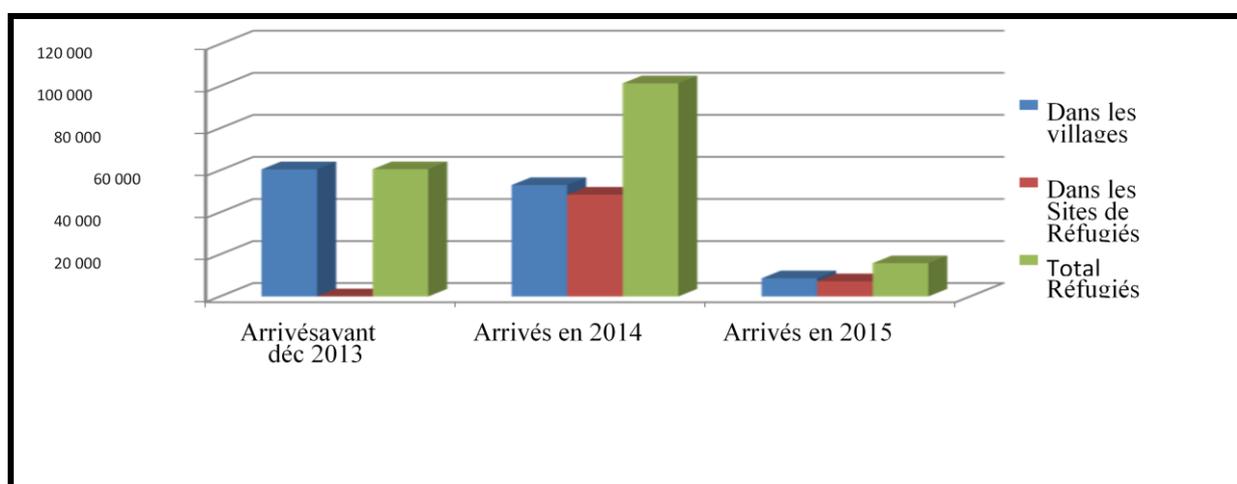
Lieux d'installation	Arrivés avant décembre 2013	Arrivés en 2014	Arrivés en 2015	Total
Dans les villages	60 455	52 971	8 614	122 040
Dans les sites de réfugiés	68	48 393	7 206	55 667
Total	60 523	101 364	15 820	177 707

Source : HCNUR, rapport final, <https://www.org> consulté le 01/04/2020.

¹¹⁶Chiffre communiqués par le MINREX à l'occasion de la 17^e édition de la Journée mondiale des réfugiés en Juin 2017 à Yaoundé soit un total de 396.383 réfugiés recensés dans le territoire camerounais.

En fin 2013, le HCNUR aurait prévu, pour l'année 2014, une arrivée d'environ 50.000. En 2014, on constate que les estimations que faisait l'UNCHR vont plutôt doublées. On enregistrera alors plus de 100.000 réfugiés reçus au cours de cette seule année 2014. Au 31 décembre 2015, le nombre de réfugiés centrafricains au Cameroun était estimé par l'UNHCR à 252.537 personnes dont 70% (177.707) sont dans la région de l'Est¹¹⁷. Le tableau et le graphique n° 1 ci-dessous présentent alors la montée exponentielle du nombre de réfugiés 2013 en 2015.

Graphique n° 1 : Evolution des flux annuels de réfugiés dans la région de l'Est de 2013-2015



Source : HCNUR, Adapter avec les informations recueillies sur le terrain.

Au regard du tableau ci-dessus nous pouvons dire d'entrée de jeu nous pouvons dire qu'en 2013 le Cameroun accueillait plus de 60.000 réfugiés centrafricains. A cette période on n'avait pas encore véritablement les sites définitifs pour installer les réfugiés. Ce qui fait en sorte qu'une grande partie de réfugiés se sont dirigés vers les villages. En 2014 on a 40 % de plus des réfugiés soit un total de 101 364. La même année 47,7 % ont pu être accueillis dans les camps dans le cadre de la réponse conjointe du Gouvernement et ses Partenaires. Tout au plus on remarque que le flux des arrivées a fortement diminué en 2015 avec moins de 16.000 arrivées dont moins de la moitié (45,5%) ont été accueillis dans les camps de réfugiés. Le graphique ci-dessus récapitule les données du tableau n° 5. Nous pouvons ainsi dire que plus des deux tiers des réfugiés (68,7%) sont dans les communautés d'accueil mettant des pressions additionnelles non négligeables sur les services sociaux de base, en particulier l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.

¹¹⁷ UNHCR Cameroun, Statistiques des réfugiés centrafricains dans l'Est, l'Adamaoua et le Nord du Cameroun, du 30 décembre 2015.

Les réfugiés du site de Gado sont composés pour la plupart des musulmans foubés¹¹⁸ qui malgré leur effectif pléthorique ont pu être accueillies dans des sites fournis au HCR par l'administration camerounaise en générale et les chefs de villages en particulier ; raison pour laquelle plusieurs site faisant parti de l'arrondissement de Garoua-Boulaï ont été aménagés. Nous avons donc le site de Gado-badzeré (1et 2), Badan, Mbassi et autres. Les réfugiés centrafricains vivant au Cameroun et principalement à dans l'arrondissement son à 90% Mbororo. Ces Mbororo appartiennent au grand groupe peuls ou Foulani. En effet, c'est avec le temps que les Foubés sédentaires ont fini par les appeler 'Mbororo' ou Fulbé ladde¹¹⁹. Ils sont représentés fortement dans la région du Nord. Leur nom provient de la langue Falatha où Mbororo signifierait 'vache'. Ce sont des éleveurs nomades dont la vie est étroitement faite de bétails et de pâturage. Les Mbororo appartiennent à l'ethnie Falatha ou Foulani, l'un des plus importants groupes ethniques d'Afrique Occidentale. Les Falatha sont subdivisés en plusieurs tribus. Nous pouvons élucider quelques-unes notamment : Les Haouda ou Ahouda, les Danehidi, les Djakéte, les sathi et les Ebebele.

b- La mobilisation humanitaire et insécurité

La mobilisation se structure autour d'enjeux politiques et sociaux liés au gouvernement, à l'amélioration de leurs conditions de vie (reconnaissance légale, accès à l'éducation et autonomie économique).

Le contexte sécuritaire dans l'Est du Cameroun a considérablement changé entre 1980 et 2010. Ces changements sont principalement liés à la situation socio-politique en RCA qui affecte aussi la stabilité des pays voisins. A cet effet, on a constaté une diffusion à la fois nationale et régionale du grand banditisme depuis les régions¹²⁰ septentrionale et de l'Est du Cameroun. Tout au plus, nous avons eu l'augmentation de la criminalité transfrontalière sur le couloir allant des confins du Lac Tchad à la RCA en passant par la partie Septentrionale de la région actuelle de l'Est Cameroun. Le phénomène des coupeurs de routes s'est manifesté par des enlèvements et la peur d'aller dans certaines zones qui seraient devenues dangereuses et dépeuplées.

En 2015, les affrontements *anti-Balaka, Seleka* se sont ressentis sur la lisière du

¹¹⁸ Le site ouvert qui accueille un nombre important de réfugiés centrafricains, soit 25,800 personnes dont 7000 ménages selon nos sources (Enquêtes de terrain auprès du HCR, Bureau de Bertoua, 2016). Le rapport du HCR de 2017 révèle une relative baisse de présence des réfugiés dans ce camp, soit 24.365 individus répertoriés. Lire à ce sujet, HCR, Profil de site Gado, Décembre 2017.

¹¹⁹ Qui veut dire peuls de la brousse.

¹²⁰ Les réfugiés centrafricains sont présents dans la zone septentrionale et de l'Est à cause de la proximité et la porosité des frontières. Ces grandes zones sont en effet limitrophes avec la RCA.

territoire Camerounais mettant ainsi sa population dans une effroyable peur. D'après Salimane Oumarou¹²¹ « Les anti-Balaka venaient se ravitailler à Garoua-Boulaï et la porosité de la frontière leur permettaient de faire des achats et de repartir avant 18 heures, heure de la fermeture de la frontière ». Les bruits des armes se faisaient ressentir dans la localité en longueur de journée.

c- Le développement infrastructurel de la localité

Avec l'insécurité qui prévalait à l'Est Cameroun, le gouvernement a fait construire des bases militaires du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) dans certaines localités notamment Ketté dans la Kadey, Garoua-Boulaï. De nouveaux postes de polices et de gendarmeries furent créés pour assurer la sécurité et protéger la population et l'intégrité nationale¹²².

L'arrivée massive des réfugiés s'est aussi accompagnée du développement des infrastructures tel que les hôpitaux, la construction des forages, l'augmentation des bâtiments commerciaux par la Mairie¹²³. Avant 2014 la ville n'était pas bondée de forage mais, avec l'arrivée de ces derniers, les ONG ont fait construire des forages dans tout l'arrondissement. C'est ainsi qu'étant de passage à cette entité, nous avons constaté qu'il y avait des forages le long des routes et presque dans tous les villages surtout ceux qui abritent les réfugiés. D'après Esther Messomo¹²⁴ avant l'arrivée des réfugiés, l'immobilier n'était pas aussi développé la location des maisons se faisait à des prix très bas. Mais avec leur arrivée, et ceux des humanitaires il y a eu une augmentation. Il est à préciser que certains d'entre eux sont venus avec de la monnaie et d'autres biens notamment des troupeaux de bœufs pour des éleveurs. Certains ont pu se trouver des domiciles à louer et d'autres quelques temps plus tard ont acheté des lots de terrains.

En définitive, dans ce chapitre, il a été question de faire une présentation géographique et physique de la contrée, de parler des causes de l'instabilité politique en République Centrafricaine, et de montrer l'impact de cette instabilité à Garoua-Boulaï. Il ressort que cette entité est dotée des atouts géographiques qui servent de tourisme aux étrangers et source d'épanouissement pour les deux communautés. A cet effet, nous pouvons dire que la présence des réfugiés a non seulement augmenté le taux d'insécurité mais aussi a permis la mobilisation des humanitaires, le développement et l'émergence de la localité. Le chapitre suivant présente le contexte d'émergence de la coopération Cameroun-HCR.

¹²¹Entretien avec Oumarou, 39 ans, Assistant Supérieur à LWF, 08/09/2020 à Gado-Badzeré.

¹²²C'est la préservation des frontières et de la paix d'un Etat.

¹²³Entretien avec Ongolo Bertin, 45 ans, cadre de Mairie, le 30/09 /2020 à Bertoua.

¹²⁴Entretien avec Esther Messomo, 24 ans, humanitaire à LWF, 09/09/2020 à Bertoua.

CHAPITRE 2 : HISTORIQUE DE CREATION DU HCR ET FONDEMENTS DE SA COOPERATION AVEC LE CAMEROUN

Tout au long de l'histoire, bon nombre de personnes dans le monde ont à un moment donné abandonné leurs terres suite aux violences pour, trouver des lieux paisibles et stables. C'est dans le but de protéger ces personnes vulnérables qu'un Haut-commissariat pour les Réfugiés Vera le jour.

I- LES TYPOLOGIES DE RÉFUGIÉS

La situation géopolitique, socioculturelles du Cameroun a fait de lui une destination première pour les populations des pays voisins et même lointains en quête de paix et de stabilité. Ces dernières viennent de différents pays où des crises sévissent continuellement, marqué par une instabilité politique récurrente. Par ailleurs, la première vague des réfugiés arrivent dans ce pays en 1963, puis au fil du temps il deviendra la principale base des réfugiés en Afrique Centrale. En 1978 avec la crise en Guinée Equatoriale, le nombre va s'accroître pour atteindre le chiffre de 301.000¹ personnes. En effet, il revient donc pour d'examiner ces différents types de réfugiés qu'on retrouve dans l'Etat du Cameroun. Et, pour déterminer un type de réfugié, cela se fait en fonction du lieu d'établissement et du statut des réfugiés, en fonction de leur origine.

1- En fonction du lieu d'établissement

Dans cette partie, il est question de présenter deux types de réfugiés notamment les réfugiés urbains et les réfugiés ruraux².

a) Les réfugiés urbains

Comme le titre peut l'indiquer, selon le HCR c'est la catégorie des réfugiés accueillis en ville et le plus souvent dans la capitale. Ce dernier est donc plus libre de ses mouvements, au Cameroun, avec ou sans aide financière, il leur appartient le plus souvent de se loger. Cette relative indépendance est en fait la conséquence du défaut de structures d'accueils qui

¹ J.C. Kourouma, "Protection et assistance internationale aux réfugiés africains : de Kousséri à Poli/Faro, le cas des réfugiés tchadiens au Cameroun", Mémoire de Master, Degrée en Relations Internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaoundé, 1983.

² N. Mouelle Kombi, réfugiés urbains et ruraux,

permettraient de donner un toit et de l'assistance nécessaire à ce type de réfugiés.

En effet, ces derniers sont des travailleurs, des commerçants, des diplômés ou étudiants obligés d'abandonner leur travail, leurs études à cause des troubles. Instruits et ambitieux, ils affluent vers les villes à la recherche du travail ou pour poursuivre leurs études en attendant la possibilité de retourner chez eux³. *Madrochi*, jeune centrafricain à ce propos a tenu les expressions suivantes

Je suis arrivé à Garoua Boulaï en 2015, j'avais un peu d'argent sur moi, mais voyant la tendance qui s'annonçait et avec mes frères qui arrivaient de jour en jour en masse dans la ville, J'ai cherché tous les moyens pour arriver à Yaoundé et continuer avec l'esthétique que je faisais dans min pays. Aujourd'hui je mets du verni à l'ongle aux femmes, ainsi que les faux oncles et les faux cils. Je n'ai pas moins de 8 000 Fr CFA de bénéfice par jour. Je loue un studio de 25 000 Fr CFA⁴.

Tout au plus, sans papiers, ni biens matériels ils sont disséminées et mobiles à l'intérieur de l'espace urbain et font parfois faces à de nombreux problèmes notamment de logement, de nutrition, de travail, d'études. Mais qu'à cela ne tiennent ils obtiennent quand des soins et des médicaments gratuits dans les hôpitaux gérés par la Croix Rouge camerounaise. Les réfugiés urbains statutaires perçoivent une aide généralement donnée par les partenaires opérationnels et d'exécutions du HCR ; En outre, ces réfugiés urbains aux Cameroun ne jouissent que d'un droit d'asile temporaire et vivent généralement dans des grandes villes comme Douala, Yaoundé, Buéa, Garoua, etc.

L'origine urbaine de la majorité de ces derniers est la raison de leur choix pour une résidence ne ville. Certains ont pu passer un à deux mois dans les camps ou sites avec l'espoir d'une fin rapide du conflit dans leur pays, mais dès lors que la crise persiste ils utilisent tous les moyens possibles pour rejoindre une ville en fonction de leurs moyens financiers qu'ils ont pu rassembler avant leur fuite ou plus tard par la vente des biens qu'ils ont emportés. Peu de réfugiés urbains ont des papiers conformes, nombreux sont sans papiers et évitent souvent une confrontation avec les forces de l'ordre. Toutefois, nous ne les trouvons pas seulement dans les grandes villes mais aussi en zone rurale.

b) Les réfugiés ruraux

Contrairement aux urbains, les réfugiés ruraux sont constitués de personnes ayant choisi de s'installer en zone rurale. Bon nombres d'entre eux sont installés dans les camps et dans les sites. La plupart ne savent ni lire, ni écrire et sont réfractaires à l'école occidentale et

³ J.N. Mouelle Kombi II, "Le Cameroun et les réfugiés", Mémoire de Maitrise, Yaoundé, Université de Yaoundé 2, 1986.

⁴ T. Madrochi, 26 ans, esthéticien, le 06 août 2020 à 11 h à Yaoundé.

à l'acculturation. En effet, dans le site de Gado-Badzeré⁵ constitué pour la plupart des musulmans nous avons constaté sur le terrain que 85% sont analphabètes⁶. Ces derniers s'intègrent facilement à cause des liens qu'ils ont avec la population hôte. Laquelle leur fournit parfois des sites agricoles. Ces liens favorisent la cohabitation pacifique entre les deux communautés. Toutefois, nous avons aussi les réfugiés en fonction de leur statut.

2-Les types de réfugiés en fonction de leur statut

Au Cameroun, nous avons les réfugiés *prima facie*, les réfugiés conventionnés, les demandeurs d'asile :

a) Les réfugiés *prima facie*

Encore connu sous le vocable de réfugié à *première vue*, ces derniers sont ceux qui arrivent d'une région dont la situation géopolitique est internationalement reconnue instable comme catastrophique et préoccupante. On lui accorde donc ce statut de *prima facie* quand on ne dispose pas d'assez de temps pour déterminer son cas précis. Parmi l'on retrouve des victimes d'abus sexuelles, de torture, de maltraitance d'une façon assez inhumaine. Traumatisés et psychologiquement instable, ils gardent en eux les séquelles d'une torture psychologique et morale. En effet, dès que ces derniers franchissent les frontières du pays d'accueil ils se voient immédiatement attribuer le titre de réfugié. Ce fut le cas en 1980 avec la grande vague des réfugiés tchadiens arrivés à Kousséri⁷.

b) Les réfugiés conventionnés

Ce sont tous les réfugiés dont le statut est établi selon les procédures prescrites par la convention de Genève et sur des bases individuelles notamment une situation critique, une absence de protection et la bonne moralité du candidat et ceci par un Etat signataire de la convention de Genève de 1951 et/ou son Protocole de 1967⁸. Cette convention fait référence à la protection internationale, et à une assistance humanitaire⁹ en faveur des réfugiés, des

⁵ C'est une bourgade qui fait de Garoua-Boulai et, qui abrite le plus de sites des réfugiés de cet arrondissement.

⁶ Cela s'explique par le fait que ces musulmans sont réfractaires à l'école occidentale et qu'en RCA il y a des circonscriptions administratives qui n'ont pas d'école primaire et secondaire.

⁷ G. Tandem Nomsî, "Les solutions durables du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : le cas du rapatriement librement consentis des réfugiés de Langui en 2012", p. 31.

⁸ R.E. Nsoga, "La protection des réfugiés en Afrique Centrale : Quelle gouvernance des migrations forcées pour les États centrafricains ? Le cas du Cameroun", Thèse de doctorat en géographie politique, Université Bordeaux Montaigne, 2020.

⁹ Statut du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Résolution n° 428 (V) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1950, chapitre I (1,2).

apatrides¹⁰, des rapatriés¹¹, des personnes déplacées internes et des demandeurs d'asile. Le Cameroun faisant parti des Etats signataires de ces textes internationaux, tous les réfugiés présents sur le territoire national sont des réfugiés conventions.

c) Les demandeurs d'asile

Conformément au mandat du HCR, un réfugié est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine ou du pays dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui ne veut ou pas y retourner parce qu'elle craint avec raison d'être persécuté du fait de l'un des motifs définis dans la convention de 1951 ; ou parce que sa vie, son intégrité physique ou sa liberté sont gravement menacées par une violence générale ou des événements perturbant gravement l'ordre public.

Un demandeur d'asile quant à lui est une personne qui recherche une protection internationale, soit individuellement soit dans le cadre d'un groupe. Toute fois bien que les réfugiés soient souvent confondus avec d'autres migrants, la différence est en principe très claire. Les réfugiés ne choisissent pas de quitter leur pays, ils sont contraints de le faire par crainte de la persécution. Les migrants par contre jouissent de la protection de leur pays d'origine mais décident de partir de leur plein gré, par exemple, pour améliorer leur condition de vie, situation économique. A l'Est Cameroun, nous avons des migrants gabonais, congolais qui ont développé de grandes activités économiques. Par ailleurs, il est judicieux de préciser que ces migrants, une fois l'asile accordé doivent être sous la protection de L'Etat du Cameroun. Toutefois, on détermine aussi les réfugiés en fonction de leur origine.

3) En fonction de leur origine

A la fin de la deuxième guerre mondiale¹², l'émancipation politique dans les pays africains allait aboutir pour certains à l'autonomie interne et pour d'autres à une crise opposant les colons aux nationaux. Tandis que certains territoires fêtaient leurs indépendances, d'autres par contre faisait face à une véritable crise de décolonisation qui fera naître un grand nombre de déplacements des populations fuyant la répression des autorités

¹⁰ Les apatrides sont les Hommes qui ne sont ressortissant d'aucun Etat. En tant que tels, ils ne jouissent pas d'une protection nationale et peuvent être l'objet de discrimination dans l'accès aux droits généralement reconnus aux citoyens.

¹¹ Les rapatriés sont d'anciens réfugiés ou personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays ou leur région d'origine, spontanément ou de façon organisée.

¹² C'est la deuxième plus grande guerre qu'a connu le monde. On parle de guerre mondiale car elle intervenir et impliquera tous les continents. Elle va passer de guerre européenne à guerre générale ; cette guerre sera effective en General en Afrique et au Cameroun en particulier. Elle commence en 1939 et s'achève sur le plan pratique en 1945.

coloniales la recherche d'une stabilité. Certains pays seront tout au plus entraînés dans une vague de crise interne favorisant le déplacement massif vers le Cameroun.

a- Les réfugiés issus des crises de décolonisation

Dans la plupart des cas, ce sont des nationalistes revendiquant l'indépendance de leur pays¹³. Avec la mouvance de la décolonisation de nombreux nationalistes qui luttèrent pour le départ des colons et l'autonomisation de leur pays, ils seront à leur tour pour chasser. Ces combattants qui se soulèvent contre le joug colonial, vont se heurter à une répression sanglante qui va les amener à trouver l'exile auprès des territoires voisins. Ce fut le cas des nationalistes de la Guinée Equatoriale qui arriveront au Sud Cameroun en, fuyant la répression espagnole. Ce fut aussi le cas des Namibiens arrivés au Cameroun dès 1976 et qui furent pris en charge par l'Eglise Presbytérienne, partenaire du HCR. Ces derniers fuyaient l'apartheid qui sévissait en Afrique du Sud.

b- Les réfugiés issus des conflits internes

Après leur indépendance, de nombreux pays africains vont sombrer dans le chaos marqué par une lutte boulimique du pouvoir. Nous aurons une montée fulgurante des régimes dictatoriaux, des coups d'Etat, de la famine, des disettes, des épidémies. La répression qui va suivre est telle que les populations des régions entières seront menacées.

La lutte du pouvoir sera marquée par des affrontements entre des responsables politiques conduisant à des assassinats d'hommes politiques et des coups d'Etat répétés. Les équipes mises gouvernementales mises en place au lendemain de l'accession des pays africains à la souveraineté internationale vont être évincées du pouvoir par les militaires qui parviendront à cristalliser les mécontentements. Les crises internes dans les pays voisins du Cameroun ont entraîné une multitude de réfugiés chez lui :

- Entre janvier 1966 et janvier 1970, période où la guerre du Biafra bat son plein au Nigéria, le Nord Cameroun accueille des milliers de réfugiés et principalement les populations nomades et les Haoussa musulmans ;

- En 1978, le Cameroun est encore sollicité par un afflux de ressortissants équatoguinéens fuyant la dictature de Macias Nguema¹⁴. Cette date marque aussi le début de

¹³UNHCR, "Guide des procédures et critères et à appliquer dans la détermination du statut de réfugié", Genève, septembre 1979, p. 13.

¹⁴ M. Linger-Goumaz, "L'enfer de la terreur nguemiste, Guinée Equatoriale, " in *Peuples Noirs Peuples Africains*, n° 24, 1981, pp-11-51.

la signature de coopération entre la Cameroun et le HCR ;

- Entre 1979 et les années 90, la partie septentrionale est à nouveau sous le choc, avec l'arrivée de plus de 100 000 réfugiés tchadiens fuyant la guerre civile, ce qui permettra au Gouvernement de signer un accord de siège au HCR en 1982 ;

- Entre 1980 et 2000, le Cameroun a accueilli des milliers de Rwandais suite au génocide, puis des Congolais fuyant le régime dictatorial de Mobutu où l'instabilité politique du pays secouait les populations civiles après la démocratisation.

- A la suite de conflits ethniques survenus en janvier 2002 au Nigéria, les Grass Fields (Donga Mantung, Banyo) accueillent près de 20 000 ressortissants nigériens ;

- En 2003, plus de 3000 éleveurs Mbororo venus de la Centrafrique se sont réfugiés au Cameroun suite aux attaques perpétrées par des milices centrafricaines ;

- En janvier 2004, la région du Mambila frontalière à la Région de l'Adamaoua accueille près de 23 000 éleveurs Mbororo venus du Nigéria à la suite d'un conflit qui les avait opposé à des communautés agricoles de l'État de Tarafa;

- En Février 2008, après des attaques de groupes rebelles contre la capitale du Tchad, Ndjamena, 14 350 Tchadiens se sont réfugiés dans des communautés du nord du Cameroun¹⁵, environ 5 000 d'entre eux se sont établis depuis Mai 2008 dans le camp de Langui situé dans la région du Nord Cameroun ;

- En 2013, suite à l'escalade de la crise socio-politique en RCA, le Cameroun est de nouveau sollicité pour accueillir des milliers de centrafricains fuyant les violences dans leur pays, ainsi que des flux massifs de réfugiés nigériens fuyant sensiblement à la guerre. Depuis le renversement du régime du président François Bozizé par la Séléka, coalition venue du nord-est du pays, les populations civiles ont été victimes de violences de masse et d'exactions ciblées qui ont fait des milliers de morts et de blessés. Villages brûlés, exécutions, pillages : les exactions contre les populations prises au piège des combats se sont intensifiées en 2017, atteignant des niveaux de violence extrême qui n'épargnent personnes. Plus d'un million de Centrafricains ont fui les combats et les exactions, espérant trouver refuge dans des pays voisins, à l'instar du Cameroun et du Tchad ou des enclaves (camps, quartiers et bâtiments

¹⁵B.F. Ngalle, "L'instabilité des régimes militaires en Afrique noire francophone pendant la première décennie des indépendances", p. 52.

protégés par des troupes internationales).

II-CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE UNHCR

A partir du XX^{ème} siècle les Etats ont reconnu que la protection des réfugiés exigeait une action mondiale¹⁶. C'est dans cette mouvance que sera créé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dont l'organisation et le fonctionnement ont de lui le principal acteur ayant mandat d'agir sur les réfugiés.

1- Historique du HCR

En 1921 le Haut-commissariat pour les Réfugiés est créé et Fridtjof Nansen¹⁷ en fut le 1^{er} haut-commissaire. Il avait pour mission d'apporter une aide morale, psychologique et financière aux victimes de la révolution russe¹⁸. Dans la tâche qui lui incombait, il s'est attelé à trouver un cadre juridique et normatif à ces réfugiés. Tout en leur fournissant des cartes d'identité Nansen qu'on appellera Passeport Nansen. Cette carte est en effet un laissez passez dans les pays hôtes. Il a également aidé un bon nombre de réfugiés à avoir des emplois, et pour ceux qui le désiraient à des rapatriements librement consenti ; comme ce fut le cas avec les réfugiés russes qui voulaient retourner en Russie. Fridtjof a également eu pour mission de trouver un pays d'asile aux personnes qui fuyaient l'écoulement de l'empire Ottoman.

L'histoire du HCR peut évoquer en Amont de sa création, celle du Passeport Nansen (1922) ainsi que la création du Comité Intergouvernemental pour les Réfugiés (CIR), lors de la Conférence d'Evian¹⁹ de 1938.

Les années 1930, voient en effet un afflux important de population déplacées. Les Etats mettent en place des camps de réfugiés, notamment en France, pour accueillir les réfugiés espagnols. Mais ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'une véritable institution est créée pour les réfugiés. En 1946 la première Assemblée générale des Nations Unies fit du sort des réfugiés une priorité. Et c'est en 1947 que fut créée l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (OIR). L'institution a pour objectif d'accueillir les réfugiés

¹⁶UNHCR, *Introduction à la protection internationale*, p. 5.

¹⁷De nationalité norvégienne il naît en 1861 et meurt en 1930. Il est nommé en 1921 comme 1^{er} Haut-commissaire des Réfugiés. Au lendemain de la première guerre mondiale alors que l'Europe se bat pour sa reconstruction il dirige la première grande opération de la SDN, à savoir le rapatriement de 450 000 prisonniers de guerre.

¹⁸La révolution russe est l'ensemble des événements ayant conduit en février 1917 au renversement spontané du régime Tsariste de Russie, puis en octobre de la même année à la prise du pouvoir des bolcheviks et à l'installation du régime de Lénine.

¹⁹Les Accords d'Evian sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne pour mettre fin à la guerre d'Algérie. Ces accords venaient mettre fin à 08 années de guerres qu'a connu l'Algérie (1954-1962).

provenant de l'Europe de l'Est, en leur accordant une protection à la fois physique et juridique, fondée sur le respect des droits de l'Homme. Le 08 décembre 1949 est créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en faveur des réfugiés Palestiniens, sur un mandat temporaire renouvelable, par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En outre, avec la situation de guerre froide qui prévalait en Europe toutes les actions de l'OIR seront critiquées. D'aucuns l'accusait d'être une source de manœuvre pour l'occident et de complot. Face donc à l'impossibilité pour OIR de prendre en charge les millions de personnes déplacées durant la Seconde guerre mondiale sur le continent européen, il fut décidé de tirer les conséquences de l'échec de l'OIR et la remplacer. Et c'est le 1^{er} Janvier 1951 que fut créé le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en tant qu'organe subdivisionnaire de l'Assemblée générale par la résolution 319²⁰(IV) des Nations Unies de décembre 1949.

2- Organisation et objectifs du HCR

Le HCR fonctionne selon une structure centralisée dont les avis sont exécutés selon un programme de financement.

a- Structure et fonctionnement du HCR

Le HCR est dirigé par un Haut-commissaire lequel assure la direction et le contrôle. Il est élu pour un mandat de 05 ans par l'Assemblée Générale (AG) de l'ONU et sous recommandation du Secrétaire Générale des Nations Unies. Le rôle de ce dernier au sein de l'organisation est apolitique, humanitaire et social. Il est aidé par un Haut-commissaire Adjoint en charge de la protection et des opérations. Il nomme également les fonctionnaires du HCR qui sont responsables devant lui dans l'exercice de ses fonctions et bénéficient des immunités et privilèges des Nations Unies. Il assure la protection des réfugiés relevant du Haut-commissariat ²¹:

- En poursuivant la conclusion et la ratification de conventions internationales pour la protection des réfugiés, en surveillant leur application et en y proposant des modifications ;
- En poursuivant par voie d'accords particuliers avec les gouvernances, la mise en œuvre de toutes mesures destinées à améliorer le sort des réfugiés et à diminuer le nombre de ceux qui ont besoin de protection ;
- En favorisant l'admission des réfugiés dans les terres d'accueil sans discrimination

²⁰Elle donnait un mandat de 3ans au HCR pour opérer, malgré la mésentente entre les Etats concernant les clauses de cette résolution.

²¹Y. Beigbeder, *Le Haut-commissariat des Réfugiés*, p. 30.

des réfugiés ;

- En collaborant avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales ;
- En facilitant la coordination des efforts des organisations privées qui s'occupent de l'assistance aux réfugiés ;

- En entrant en rapport, de la manière qu'il juge la meilleure, avec les organisations privées qui s'occupent de la question des réfugiés. Depuis la création de cette organisation, 12 hauts commissaires se sont succédé. Ces hauts commissaires sont généralement à la tête de cette structure non pas seulement suite aux élections mais aussi par la hauteur des contributions qu'apportent leur pays au sein du HCR. Ainsi leurs pays sont souvent considérés comme les plus grands bailleurs de fonds. Le tableau n°6 ci-dessous ressort les 12 Hauts commissaires qu'a connus le HCR.

Tableau n° 6 : Liste des Hauts commissaires du HCR de sa création jusqu'en 2020.

	Noms et prénoms	Pays	Mandat
1	Van Heuven Goedhart	Pays-Bas	Décembre 1950- Juillet 1956
2	Auguste R. Lindt	Suisse	Décembre 1956- décembre 1960
3	Félix Schnyder	Suisse	Décembre 1960- décembre 1965
4	Sadrudin Aga Khan	Iran	Décembre 1965- décembre 1977
5	Poul Hartling	Danemark	Janvier 1978-décembre 1985
6	Jean-Pierre Hocké	Suisse	Janvier 1986- novembre 1989
7	Thorvald Stolenberg	Norvège	Janvier 1990- novembre 1990
8	Sadako Ogata	Japon	Janvier 1991- décembre 2000
9	Ruud Lubbers	Pays-Bas	Janvier 2001- février 2005
10	Wendy Chamberlin	Etats-Unis	Février 2005 -Juin 2005
11	Antonio Guterres	Portugal	Juin 2005- novembre 2015
12	Filippo Grandi	Italie	Janvier 2016

Source : Construit et adapté à celui d'Y. Beigbeder.

Le constat fait sur le tableau n° 3 est que la plupart des Haut-Commissaire sont de nationalité européenne. Cela s'explique par l'influence des Etats sur d'autres par rapport au montant exorbitant des donations. Le mandat peut aller d'un à prêt de 10 ans. Le

fonctionnement de cette organisation repose sur une structure bien précise.

L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social sont informés par le haut-commissaire, du travail réalisé par le HCR grâce à un rapport annuel. Nous avons deux (02) comités²², de deux groupes de consultations et d'un bureau. Le comité exécutif se réunit une fois par an à Genève²³.

Ce comité réunit les Etats riches bailleurs de fond et est un organe subsidiaire de l'AG des Nations Unies mis en place par le conseil économique et social. Le HCR s'est doté d'un comité permanent à la demande du comité exécutif. Le comité permanent se réunit trois fois par an et la présidence de ce comité est assurée par le président du comité exécutif et par son vice-président. Il contrôle et approuve le budget annuel ainsi que les programmes du Haut-commissaire. Le comité exécutif se compose des délégués gouvernementaux détachés par les pays représentés aux Nations Unies. Il joue également un rôle de conseil auprès du Haut-commissaire sur les questions de protection internationale et adopte des résolutions dans le domaine de la protection des réfugiés et dans d'autres domaines relevant du mandat du HCR.

Les programmes d'aide du HCR sont financés par les Etats volontaires, par les fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies, des fondations particulières, des particuliers. Toutefois, il faut noter que plus de la moitié des contributions du HCR proviennent des pays de l'Union Européenne (UE).

b- Les objectifs du HCR

L'organe spécialisé de l'ONU s'est doté d'une pléthore de fonction²⁴. C'est aussi la seule organisation internationale ayant pour mandat la protection des réfugiés dans le monde. Il s'appuie sur des objectifs bien précis pour qui constitue sa feuille de route.

Il doit trouver des solutions durables en faveur des réfugiés : une solution durable met fin au cycle du déplacement en mettant un terme à la situation difficile des réfugiés. Comme solution durable nous avons : le rapatriement librement consenti qui est un moyen par lequel des réfugiés regagne leur pays d'origine dans des conditions de sécurité et dans la dignité. Ce rapatriement dépend principalement des efforts que fait le pays d'origine pour créer des conditions de sécurité physique, juridique et matérielle propices à un retour et le rétablissement de la pleine protection nationale étant le résultat final. Nous avons aussi l'intégration sur place ou locale qui consiste à installer les réfugiés dans le pays d'asile. Il se

²²J.T. Couture, *Haut-commissariat pour les réfugiés*, <https://www.refwold.org>, consulté le 30 Aout 2020 à 17 h.

²³Genève se situe en Suisse et, est le siège principal de UNHCR.

²⁴Département de l'information des Nations Uni, New-York es, ABC des Nations Unies, 2001, p. 293.

traduit par un renforcement progressif de l'intégration économique, juridique, sociale et culturelle du réfugié dans la communauté locale. Comme dernière solution durable nous avons la réinstallation : elle consiste à déplacer les réfugiés du pays d'asile pour un Etat tiers qui accepte de les accueillir définitivement. Cette réinstallation est un outil de protection et dont la priorité est donnée.

En outre, comme tout autre objectif, il doit Créer un cadre juridique de protection internationale en prenant des mesures effectives pour l'admission des réfugiés dans les pays d'asile et veiller au respect des droits fondamentaux, comme celle qui stipule qu'un réfugié ne peut être renvoyé de force dans son pays si sa survie y est menacée là-bas. Au plus, il doit faciliter l'intégration sociale de ce dernier dans son pays hôte cela passe par la collaboration avec les partenaires gouvernementaux ou intergouvernementaux qui doivent mettre sur pied des programmes de suivis des réfugiés sur le plan de l'éducation, de la santé et professionnel.

Tout de même, le HCR dans sa mission protectrice prend aussi en charge les personnes venant d'un autre pays et qui sont à la recherche d'un abri. D'autre catégorie de personnes entre dans son champ de protection notamment : les rapatriés²⁵ ; les apatrides: qui sont les hommes, femmes, enfants ressortissant d'aucun pays, ni Etat²⁶ ; les personnes déplacées à l'intérieure de leur propre pays²⁷ d'origine à cause d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle, d'une instabilité sociopolitique mais sans toutefois franchir une autre frontière ; des personnes bénéficiant d'une protection temporaire en dehors de leur pays d'origine sans bénéficier d'un statut juridique de réfugiés.

3- Le financement du HCR : Une indépendance dans la dépendance

Le HCR est la seule organisation qui a pour mandat d'agir sur les réfugiés. Elle est la principale instance politique de gouvernance des réfugiés demandeurs d'asile. Ce pendant elle reste financièrement dépendante des Etats qui sont ses plus grands bailleurs de fonds.

L'analyse de la structure du financement et fonctionnement de cette organisation nous amène à constater qu'en 2009 le budget prévu était de 1 275 milliards de Dollars américain pour les programmes annuels et un montant supplémentaire pour des programmes estimés à 535 millions de dollars. Ce montant est fourni par la Triade (Etats Unis, Japon, Europe) qui

²⁵Ce sont des anciens réfugiés ou des personnes déplacées d'un pays à un autre, d'une région à une autre et qui regagnent d'une façon délibérée, spontanée et organisée ou pas leur ancienne terre.

²⁶Les apatrides sont protégés par le HCR parce qu'ils n'appartiennent juridiquement, ne sont citoyens d'aucun Etat. Ceux-ci sont souvent à la merci de certains individus.

²⁷Elles ont bien souvent été contraintes de fuir leur territoire.

est le plus gros bailleur de fond²⁸. Le HCR ne dispose pas d'une dotation fixe de provenance de l'ONU mais plutôt de subventions qui lui sont allouées annuellement par des gouvernements nationaux des pays riches. Avec ces subventions, il est donc politiquement dépendant tant pour ses activités que pour sa propre pérennité et pour celle des emplois de ceux travaillant en son sein. Chaque année les délégués du HCR de ces pays négocient²⁹ le renouvellement de la subvention allouée. L'Europe constitue donc ainsi une forme d'actionnaire majoritaire car elle contribue à plus de la moitié du budget. De ce fait, elle a une grande influence sur le choix du Haut-commissaire. Sur les douze qu'a déjà connu le HCR il y'a eu neufs (09) européens, un (01) iranien, un (01) américain, un (01) japonais. Concernant le financement en période d'urgence le HCR, on constate qu'il prend les fonds dans le fond central.

-Le fond central auto renouvelable d'urgence du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires créé pour réagir rapidement aux situations d'urgences et qui a une dotation de 50 millions de Dollars E.U est financé au moyen des contributions volontaires.

-Si une situation d'urgence survient au cours d'une opération existante, des fonds peuvent être immédiatement débloqués.

-Les donateurs sont informés sur les besoins du HCR. Ces derniers sont tenus d'informer en termes clairs des nécessités des opérations, de la progression et des contraintes. Une communication entre donateurs et HCR est mise sur pied dès les premiers jours de la situation d'urgence et maintenu pendant toute la durée de l'Etat d'urgence.

- Seul les demandes de financement à l'endroit des opérations et budgets sont officiellement approuvées. Cela permet de montrer la transparence des activités qui nécessite le financement.

-Un appel d'urgence est lancé par le HCR à travers le principal document « d'appel d'urgence »

4- Les partenaires du HCR

Pour parvenir à ses tâches, le HCR travaille à ses côtés avec le gouvernement d'accueil, les organisations intergouvernementales, les ONG et d'autres organes spécialisés de l'ONU.

Les Etats

Ils ont une lourde responsabilité juridique³⁰ en ceci qu'ils sont les premiers acteurs

²⁸En 2007, les bailleurs les plus importants étaient dans l'ordre suivant : Etats Unis, Commission Européenne, Japon, Suède, Royaume Uni, Pays-Bas, Allemagne, Norvège, Danemark, Canada, Suisse, Finlande, Italie, Australie, France.

²⁹La conservation de leur poste dépend du résultat de la négociation.

³⁰ P. Boubou, *Guide juridique du réfugié en Afrique*, Edition Avenir, février 2003, p. 15.

dans la protection des réfugiés. Les Etats sont en collaboration directe avec le HCR dans la mesure où se sont eux qui donnent l'asile aux réfugiés, financent, prévoient un budget annuel pour eux. Ils assurent une intégration socioprofessionnelle aux réfugiés en les insérant dans le monde de l'emploi. Le HCR à son tour inclus la population locale à une hauteur de 30 % dans tous les projets.

Les organisations intergouvernementales régionales et sous régionales

En outre, les organisations intergouvernementales régionales n'en demeure pas moins. C'est le cas de l'Union Africaine (UA)³¹ qui vient en aide aux pays qui accueillent les réfugiés et trouve des solutions pour rétablir la paix dans le pays d'origine de ces réfugiés.

Plusieurs autres acteurs³² travaillent en collaboration ou en symbiose avec le HCR :- Le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) par exemple lutte contre la violation des droits de l'Homme et, les abus sur les enfants. Il promeut, contrôle et renseigne sur le droit international humanitaire. Au plus, nous avons Le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) : aide le HCR dans sa tâche en fournissant l'accès à une meilleure prise en charge des enfants dans le domaine éducatif. Le Programme Alimentaire Mondial(PAM) quant à lui Fourni une aide alimentaire aux réfugiés est l'une des tâches dont s'assigne cette organisation. Il intervient dans la distribution des aliments dans le site des réfugiés de Garoua-Boulaï. En outre nous avons aussi le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui intervient dans la concrétisation des solutions durables. Ce programme apporte un soutien dans l'intégration socioprofessionnelle des réfugiés dans les pays d'asile et un rapatriement librement consenti dans leur pays. Comme toute autre organisation nous avons également l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le programme commun des Nations Unies pour le VIH /SIDA, l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Chacune de ces institutions assure sa tâche dans le cadre des prérogatives et compétences qui lui sont reconnues.

Les ONG

En outre, nous avons aussi une pléthore d'Organisation Non Gouvernementale(ONG) qui joue un rôle dans le renforcement de la protection internationale. Ces ONG n'ont pas toutes les mêmes capacités financières, logistiques. Le HCR collaborent avec plus de 500 ONG³³ qui sont rendues indispensables à cause de l'augmentation des réfugiés. Les ONG locales par exemple renseignent et assure l'assistance à ces nécessiteux des leurs arrivées en

³¹R. Pegni-Segni, *L'action des institutions africaines en matière des réfugiés*, SFDI, Colloque de Caen, p. 42.

³²Ces acteurs sont pour la plupart soit des partenaires d'exécutions à l'instar des ONG soit des partenaires opérationnels tel que les organismes gouvernementaux, les organes spécialisés de l'ONU.

³³UNHCR, *Introduction à la protection internationale*, p. 17.

terre hôte. D'autre ONG apporte très rapidement des premiers soins ou secours c'est le cas par exemple des Médecins Sans Frontières (MSF), du Comité Internationale de la Croix Rouge(CICR). Dans l'arrondissement de Garoua-Boulai, le HCR travaille avec plusieurs partenaires d'exécutions à l'instar de *Lutherian World Fédération* (LWF), Première Urgence, Solidarité, *Jesuits Refugees Fédération* (JRS), Agence de Développement Economique et Sociale (ADES), *Africa Humanitarian Actions* (AHA). Pour bien étayer nos propos nous avons le tableau n° 7 récapitule certains partenaires du HCR au Cameroun.

Tableau n° 7 : Partenaires du HCR au Cameroun

Partenaires d'exécution	ONG
	<ul style="list-style-type: none"> • Africa Humanitarian Action • Lutherian World Federation • Agence de Développement Economique et Sociale • Jesuits Refugees Fédération • SOLIDARITE • Première Urgence • International Medical Corps • Plan International Cameroon • Agence Adventiste de Secours et de Developpement • International Relief en Development • Youth Business, Public Concern, FAIRMED
	AUTRES
	Croix Rouge Internationale, Croissant Rouge
Partenaires opérationnels	ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX
	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Administration Territoriale • Ministère de la Santé Publique • Ministère de l'Education de Base • Ministère des Enseignement Secondaires • Ministère des Relations Extérieures • Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille • Ministères des Affaires Sociales • Les Mairies
	AUTRES
	PAM, PNUD, UNICEF, OMS

Source : Appel global HCR 2012-2013 adapté par Mbassi Zinga Marie Nolbert.

Au regard du tableau n° 7 nous pouvons dire que le HCR travaille avec des partenaires

d'exécutions³⁴ et des partenaires opérationnels, et d'autres organes spécialisés de l'ONU chacun à des compétences dans un domaine bien précis.

III- LES BASES JURIDIQUES DE LA COOPERATION CAMEROUN- UNHCR

Dans son déploiement le HCR s'appuie sur un certain nombre de normes juridiques. Pour opérer au Cameroun cette institution s'appuie sur textes juridiques internationales et locales.

1- Les textes juridiques internationaux

Les textes internationaux sont les instruments juridiques qui encadrent les réfugiés.

a) La Convention de 1951 relative Au statut des réfugiés

Ce statut du HCR, est le point de départ du droit international relatif aux réfugiés. Il est adopté par la résolution 428(V) du 14 décembre 1950 de l'Assemblée générale. Ce statut ressort les attributions du HCR, il définit qui est un réfugié et l'établi les personnes relevant de la compétence de l'organisation. Au plus, le principe de non refoulement³⁵ est établi dans l'article 33(1) ; les exceptions à ce principe de non refoulement sont ressorties dans l'article 33(2). L'article 33 s'applique aussi à ceux qui demandent l'asile qui se trouve à la frontière ou dans le pays d'asile jusqu'à ce que leur statut ait été déterminé. Cette convention constitue un jalon dans la volonté du monde à résoudre les problèmes de déplacements non désirés. La convention déclare que :

- La protection doit être assurée à tous les réfugiés sans discriminations ;
- Des normes minimales de traitement doivent être respectées à l'égard des réfugiés qui, pour la plupart, ont certains devoirs envers l'Etat qui les accueille ;
- L'expulsion d'un réfugié d'une gravité telle qu'il ne faut y recourir que dans des circonstances exceptionnelles, fondées sur la sécurité nationale ou d'autres dangers pour l'ordre public dans le pays d'asile ;
- L'asile pouvant constituer une charge indue pour certains Etats, des solutions satisfaisantes ne peuvent être trouvées que par le biais de la coopération internationale ;
- Protéger les réfugiés étant un geste humanitaire, l'octroi de l'asile ne devrait pas être

³⁴Les partenaires d'exécutions sont ceux qui sont là qui suivent les ordres du HCR et l'obéissent benoitement. Cependant, ils sont chargés de faire des réalisations de projets donnés par le HCR. Ils peuvent également suggérer des projets au HCR, qui bien évidemment peu valider et consulter. Ces partenaires sont des ONG financés par le HCR.

³⁵Ce principe proscrie le renvoi forcé des réfugiés vers des pays où des territoires ou leur liberté ou vie serait menacée en raison de leur appartenance de race, de tribu, de leur nationalité, opinions politiques et autres.

la cause de tensions entre les Etats ;

- Les Etats doivent coopérer avec le HCR dans l'exercice de ses fonctions et faciliter la tâche qui lui incombe de superviser la bonne application de la Convention.

Il convient de retenir que, cette convention ne concernait que les réfugiés européens³⁶ dans un premier temps. Au fil des années les crises de réfugiés devenaient florissantes et les réfugiés se faisaient ressentir hors de l'Europe. Dès les années 1960, de nombreux pays africains et asiatiques vont connaître une instabilité politique provoquant des déplacements forcés. Suite à ces nombreux déplacements en Asie et en Afrique le HCR va étendre son champ d'action et la communauté internationale va réagir en adoptant le protocole de 1967 relatif à la convention du statut des réfugiés de 1951.

b) Le Protocole De 1967

Il s'agit pour les Etats signataires de respecter obligatoirement les clauses de la convention de 1951. Le protocole est un instrument indépendant auquel les Etats peuvent adhérer sans pour autant devenir parties de la convention de 1951³⁷ bien que cela soit rarement le cas. Ce protocole est venu élargir le champ géographique du HCR ; Il oblige tous les Etats signataires à respecter les articles souscrits dans la convention de 1951. Il énonce les responsabilités des Etats parties de la convention à l'égard des réfugiés présents sur leur territoire et fait aussi ressortir les devoirs du réfugié. La convention et le protocole ne précisent pas comment les Etats parties doivent honorer leurs applications. Ils sont donc libres d'adopter une définition du réfugié plus large ou plus restreinte que celle souscrits dans la convention de 1951.

c) La Déclaration Universelle Des Droits De L'homme de 1948 et la convention de Genève relative 1949

C'est l'instrument universel fixant les droits humains fondamentaux de toutes les personnes, y compris les réfugiés. Ce droit vise à assurer un traitement humain à une ou un groupe de personnes particulièrement vulnérables, à préserver la dignité, le bien être de chaque humain. Le cadre de protection internationale est centré sur le respect des droits de l'Homme, la surveillance de leur non violation.

La convention de Genève quant à elle porte sur la protection des civils en temps de guerre y compris des réfugiés. Les réfugiés pris dans un conflit armé non international sont

³⁶Il faut noter que dès sa création cette organisation était réservée aux réfugiés Européens. Son action était limitée sur le plan géographique.

³⁷N.D. Kamne, *Insertion socioprofessionnelle et sédentarisation*, p. 48.

immédiatement considérés comme personnes à protéger car ne faisant pas partir des personnes qui participent à la guerre. Le tableau n° 8 récapitulatif tous les textes sur lesquels le Cameroun s'appuie pour coopérer avec le HCR et gérer les réfugiés

Tableau n° 8 : Instruments connexes Internationaux concernant les réfugiés

Noms des types de texte	Désignation	Description
La Charte des Nations Unies	La charte des Nations Unies de 1945	Imposé aux Etats membres des NATIONS Unies certaines obligations générales revêtant une importance particulière pour les attributions du HCR en matière de protection internationale.
Convention relative au statut des apatrides	Convention relative au statut des apatrides, 1954	Reconnait un statut aux apatrides résidents légitimes et habituels d'un pays. Similaire à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
Convention sur la réduction des cas d'apatrides	Convention sur la réduction des cas d'apatrides, 1961	Contient des mesures destinées à faire en sorte que les personnes ne deviennent pas apatrides.
Pacte relatif aux droits civils et politiques	Pacte relatif aux droits civils et politiques, 1966	Oblige les Etats parties au pacte à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le pacte, sans distinction, aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
Convention contre la torture	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984	Porte sur le principe de non-refoulement
Convention relative aux droits de l'enfant	Convention relative aux droits de l'enfant, 1989	Code complet des droits des enfants (âgés de 18 ans ou moins)
Déclaration relative à l'asile territorial	Déclaration des Nations Unies relative à l'asile territorial, 1967	Porte également sur le principe de non-refoulement
Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le statut des apatrides, 1954	Conférence des Nations Unies sur le statut des apatrides.	Comporte le principe de non-refoulement

Source : HCR, *Manuel des situations d'urgence*, 2001, p. 38.

Le tableau n° 8 ci-dessus nous montre que le HCR se base aussi sur d'autres instruments connexes internationaux concernant les réfugiés qui sont illustrés sur le tableau. Mais nous avons aussi les conventions et traités africains relatifs aux droits des réfugiés et adoptés au contexte.

2- Conventions et traités africains relatifs aux droits des réfugiés et adoptés au contexte

Ce sont les textes écrits par les rassemblements ou regroupements sous régionaux dans les continents en matière de réfugiés.

a) La convention de Carthagène et les principes de Bangkok³⁸

Cette convention porte sur les réfugiés et fut adoptée en 1984 suite aux crises des réfugiés provoquées par des guerres civiles qui sévissaient en Amérique Centrale dans les années 1980³⁹. Cette Convention revêt une importance particulière pour la protection des réfugiés. Elle a beaucoup influencé sur les politiques régionales concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile. Elle reprend la définition du terme réfugié défini dans la Convention de 1951 et la complète par une définition plus large. Son importance en tant qu'outil régional de protection des réfugiés a été reconnue dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de l'Organisation des Etats Américains. Les principes de Bangkok sur le traitement des réfugiés de 1966 mis à jour en 2001 ont été adoptés par certains Etats d'Asie, du Moyen Orient et même d'Afrique. Ces principes sont importants en ce sens qu'ils reflètent les opinions de nombreux Etats ayant une grande expérience en matière d'octroi de l'asile, y compris des Etats qui ne sont pas parties de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967.

b) La convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1969

L'OUA, est une organisation continentale qui regroupe l'ensemble des Etats indépendants d'Afrique. L'idéologie panafricaine est à la base de sa création ; le panafricanisme était, à l'origine, l'expression d'une prise de conscience d'un mouvement

³⁸ Bangkok est le capital de Thaïlande. Les principes de Bangkok portent sur le statut et le traitement des réfugiés.

³⁹ La crise en Amérique Centrale englobe une série de grandes guerres civiles qui ont éclaté à la fin des années 1970 dans plusieurs pays d'Amérique Centrale. Les pays touchés sont le Salvador, le Nicaragua, le Guatemala et le Honduras.

antiraciste déclenché par les intellectuels noirs d'Amérique⁴⁰. Ce mouvement connaîtra par la suite plusieurs interprétations par les africains eux même⁴¹. Deux grandes conceptions de l'Unité africaine vont alors se dégager et s'opposant fondamentalement : Le courant des modérés et celui des progressistes. Toute l'évolution des relations interafricaines sera marquée par l'influence de ces deux courants opposés l'un dominant et l'autre selon les circonstances. Après un commun accord l'OUA⁴² verra le jour. Face aux multiples problèmes dont connaît l'Afrique après les indépendances, notamment le problème des réfugiés cette organisation à travers les chefs d'Etats africains réunis à Addis-Abeba du 06 au 10 septembre 1969 mettra sur pied un une convention régissant l'aspect propres aux problèmes des réfugiés.

Cette Convention a été adoptée en 1969 par les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui l'Union Africaine) lors de sa 6^{ème} session ordinaire le 10 septembre 1969 à Addis-Abeba. Qui c'étaient rendus compte avec inquiétude d'un nombre sans cesse croissant de réfugiés en Afrique et désireux de trouver les moyens d'alléger leur misère et souffrance et ce dans l'optique de leur assurer une vie et un avenir quelque peu meilleure. Les chefs d'Etats avaient donc pris un certain nombre de dispositions et ont élargi le concept de réfugié.

c) La Charte africaine des droits des peuples

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples⁴³ ou "Charte de Banjul"⁴⁴ qui a vocation d'institutionnalisation des organes de promotion et de protection des Droits de l'Homme et des Peuples reconnaît le droit d'asile, mais limite néanmoins sa mise en œuvre à la discrétion des lois de chaque pays et des conventions internationales. Dans son article 12, il est exposé en effet : « Toute personne a le droit, en cas de persécution, de rechercher et de recevoir asile en territoire étranger, conformément à la loi de chaque pays et aux conventions internationales ». La bravoure de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples

⁴⁰W.E. Dubois présenté comme père du panafricanisme notamment par Philippe Decraene.

⁴¹ La première est celle du Ghanéen Nkrumah incarnant un courant radicalisé tendant à réaliser l'unité africaine immédiate et totale sur tous les plans ; la suppression des frontières africaines héritées de la colonisation jugées artificielles pour un cadre fédéral voire une organisation supranationale.

Un deuxième courant est représenté par Houphouët-Boigny qui défendait que la première conception de l'unité africaine était excessive et utopique car il n'existait pas l'histoire d'exemple continentale de ce genre.

Un troisième courant intermédiaire favorable à la création de groupements sous-régionaux et locaux est soutenu par L.S. Senghor qui pensait que les regroupements administratifs créés par les colonisateurs pourraient donner lieu à des ensembles politiques viables.

⁴²Il faut relever ici que cette Convention a une double vocation : Humanitaire à travers la protection de la dignité humaine et des personnes vulnérables ; Politique par le respect de la souveraineté des Etats et du principe de non-ingérence dans les affaires internes.

⁴³Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, adoptée en 1981 à Nairobi (Kenya).

⁴⁴ C'est en raison du rôle historique que joua Gambie dans l'adoption de la charte africaine qu'elle fut baptisée "Charte de Banjul".

s'inscrit surtout à travers l'intérêt qu'elle porte à la protection et à la promotion de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la Communauté qui constituent selon elle, «...un devoir de l'État dans le cadre de la sauvegarde des droits de l'Homme.»⁴⁵ La Charte appelle ainsi les fondamentaux de l'importance d'une solidarité africaine dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme en Afrique.

En définitive, avec la Charte des droits de l'Homme et des peuples de 1981, les violations des droits de l'homme ne pouvaient plus être passées sous le couvert de la politique étrangère des pays africains⁴⁶. La charte de « Banjul » a donc permis la modernisation de la promotion et de la protection des droits de l'Homme en contexte africain par l'émergence de nouveaux dispositifs juridiques qui limitent l'exercice de la souveraineté des États.

3- Cadre normatif de protection des réfugiés au Cameroun

La Convention de 1951 et le Protocole de 1967⁴⁷ ne précisent pas aux États partis comment est-ce qu'ils doivent honorer leurs engagements. Ces États sont libres d'émettre des limites ou d'aborder la méthode adéquate pour adopter une législation conforme aux droits internationaux et aux respects des droits de l'Homme. C'est dans cette lancée que le Cameroun a choisi un nombre de textes juridiques.

a) La loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun

De par ses atouts géographiques et physiques le Cameroun apparaît comme une destination première pour toutes personnes fuyant les persécutions ou bien dont la vie est en danger de mort. Cependant la présence subite des réfugiés sur son territoire apportent de nombreuses modifications et parfois même des problèmes⁴⁸. Il apparaît pour le Cameroun de trouver des stratégies pour non seulement des réfugiés mais aussi pour la population. Plusieurs décennies après avoir ratifié⁴⁹ certains instruments internationaux relatifs aux réfugiés, le Cameroun continuait à appliquer un système de protection de réfugiés dont l'application avait des problèmes. Raison pour laquelle cette loi de 2005 est venue donner un véritable coup de pouce en matière de protection des réfugiés sur son territoire. Cette loi est un texte de quatre (4) chapitres et de 20 articles au total. Le chapitre 1 porte sur les

⁴⁵Charte africaine des droits de l'homme et des peuples article 12, alinéa 3.

⁴⁶ La politique étrangère des pays africains qui stipule la non-ingérence étrangère dans interne d'un pays.

⁴⁷Le protocole de 1967 fut mis sur pied pour s'assurer que les résolutions prises dans la convention de 1951 devaient être mis en applications et que les droits des réfugiés n'allaient pas être bafoués.

⁴⁸S. P. Kouam, "Le statut des réfugiés au Cameroun-étude critique de la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005", DEA en droit privé fondamentale, Université de Yaoundé II Soa, 2005.

⁴⁹Acte par lequel l'Assemblée Nationale d'un pays accepte de mettre en application un traité, une convention, ou toute autre signature convention.

dispositions générales de la loi. Le réfugié y est défini comme toute personne qui, craignant avec raison d'être persécuté en raison de sa race, de sa religion, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner (voir annexe 3). Le réfugié est aussi celui qui quitte son pays du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont il a la nationalité.

Toutefois, le statut de réfugié comme le précise l'Article 3 ne peut s'appliquer « A toute personne qui a commis divers crime (guerre, contre l'humanité, contre la paix). Une personne considérée comme réfugiée peut perdre ce statut si elle réclame à nouveau la nationalité de son pays d'origine, si elle acquiert la nationalité Camerounaise, si elle retourne habiter dans le pays qu'elle a quitté.

De même, ce document donne l'avantage tant aux réfugiés qu'aux nationaux⁵⁰ en ce qui concerne le droit à la non-discrimination, le droit de pratiquer sa religion librement, le droit à la propriété, la liberté d'association, le droit d'obtenir des titres d'identités et des documents de voyage, aux transferts des avoirs le droit du travail, le droit à l'éducation, le droit au logement, à l'assistance sociale et publique. Cette loi fait aussi référence aux dispositions applicables aux demandeurs d'asile et des droits obligatoires aux réfugiés. De ce faite tout réfugié reconnu comme tel par l'Etat Camerounais reçoit donc une carte de réfugié, dont la durée de validité et les modalités de renouvellement sont fixées par le Décret. Les réfugiés ont non seulement des droits mais aussi des devoirs. Ainsi donc tout comme les nationaux, les réfugiés doivent se conformer aux lois et règlements en vigueur comme l'indique l'article 2. Il ne doit point mener une activité portant atteinte à l'intégrité nationale ou visant à déstabiliser le pays. Si un réfugié porte atteinte à la sécurité nationale il peut être expulsé. L'expulsion se fait donc conformément à une procédure prévue par la loi. Sa décision doit être signalée au HCR qui va se charger de lui trouver un pays d'asile dans un délai de 72 heures. Cette expulsion lui entraîne aussitôt le retrait de la carte de réfugié précisé dans l'alinéa 4 de l'article 14. Ce même article 14 indique qu'un réfugié ne peut être extradé, de quelque manière que ce soit, sur les frontières d'un territoire visé alinéa (1) de l'article 7. Cette loi a apporté du renouveau dans la mesure où elle crée de nouveaux organes de gestions

⁵⁰ G. Ayina, « *La loi Camerounaise portant Statut des réfugiés* », <https://www.journalducameroun.com>, consulté le 07 aout 2020 à 20 h.

des réfugiés. C'est à juste titre que l'article 16 stipule que « Il est créé une commission d'éligibilité au statut de réfugié et une commission des recours des réfugiés dont l'organisation, le fonctionnement et les règles de procédures sont fixés par décret ».

-Le Décret n° 2011/389 du 28 novembre 2011

Ce décret spécifie l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés⁵¹ notamment : la commission d'éligibilité au statut de réfugié et la commission des recours des réfugiés et fixe les règles de procédure, en application de la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun. Ces organes sont installés par le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) qui travaille en collaboration avec le HCR et avec une pléthore d'autres institutions nationales à l'instar de la Présidence de la République, le Premier Ministère, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Sociales(MINAS), le Ministère de la Justice, la Gendarmerie Nationale, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, le Ministère de l'Administration Territoriale.

b) L'institutionnalisation des commissions : la commission d'éligibilité au statut de réfugié

Elle a pour rôle le traitement de toute demande en éligibilité ; Elle décide donc en premier ressort de l'octroi ou du refus du statut de réfugié au demandeur d'asile. Elle est assistée d'un Secrétariat technique. Cette commission est composée de huit (08) membres dont :

- un président : qui est un représentant du MINREX ;
- un représentant du MINAS ;
- un représentant de la délégation régionale à la Sécurité nationale ;
- un représentant de la gendarmerie nationale ;
- un représentant de la direction générale de la recherche extérieure ;

- un représentant de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés. A ces 08 membres s'ajoutent un représentant du HCR qui a rang d'observateur et une voix consultative. Cependant le président peu de temps à autre inviter toute personnes compétente à assister aux travaux d'éligibilité avec une voix consultative. Toute fois lorsque la Commission est saisie des faits susceptibles de provoquer l'exclusion ou la perte du statut de réfugié en application des articles 3 et 4 de la loi, elle statue sur le cas, dans les conditions prévues par le décret et d'autres textes pertinents. Au niveau de l'article 12 quant à lui stipule

⁵¹ Annexe 05, portant fonctionnement et organes de gestion des réfugiés au Cameroun.

qu'en cas d'arriver massive de personnes en quête d'asile, et notamment devant l'impossibilité matérielle de déterminer leur statut sur la base individuelle, la commission d'éligibilité peut décider de leur reconnaître le statut « *prima facie* »⁵² sous réserve de vérifications ultérieures au cas par cas. Les décisions prise par cette commission peuvent être contestées par la commission des recours des réfugiés.

- La commission des recours des réfugiés

Elle a aussi un rôle primordial dans la mesure où elle peut battre en brèche les décisions prise par la première commission et ce sur un délai de 30 jours. Il faut renchéir que ce recours se fait auprès du secrétariat technique ou par le biais de certains bureaux propices du HCR. Comme le mentionne l'article 13 du décret n° 2011/389 avant une prise de décision, la commission des recours peut ordonner la comparution personnelle du demandeur d'asile et prescrire toute autre mesure d'instruction utile. D'après l'article 3 alinéa 1, la commission est composée de cinq (05) membres répartis comme suit :

- un Président : un représentant de la présidence de la République ;
- un vice-président : un représentant des services du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministère de la justice ;
- un représentant du MINREX ;
- un représentant du MINATD.

L'alinéa 2 quant à lui stipule qu'un représentant du HCR peut être invité à assister aux travaux en qualité d'observateur avec voix consultative. Tout au plus, la nomination de ces membres de la commission des recours se fait par les administrations et les institutions auxquelles ils appartiennent. Ces membres avant de prendre fonction prêtent serment devant un tribunal de Grande Instance. Ils réunissent sur convocation du président au moins une fois par moins et en cas de besoin lorsque les circonstances l'exigent. Dès la reconnaissance du statut de réfugié, le secrétariat technique délivre au bénéficiaire, ainsi qu'à tous les membres mineurs et majeurs de la famille au sens de l'article 5 de la loi des attestations de réfugié qui lui permettront t'obtenir auprès des autorités compétentes des cartes de réfugiés visées par l'article 13 al. 1 de la loi 2.

Parvenus au terme de ce chapitre, il était question pour nous de présenter les types de réfugiés au Cameroun, de montrer le contexte d'émergence de sa coopération avec le Cameroun et enfin faire ressortir toutes les conventions, traités qui régissent le cadre normatif

⁵²C'est une procédure de détermination collective. Selon cette procédure, sauf preuve du contraire ; chaque membre du groupe est considéré à première vue comme réfugié. C'est cette procédure qui est appliquée aux afflux massif des demandeurs d'asile.

de protection des droits de l'Homme dans le monde, en Afrique et au Cameroun.

D'un point de vue de l'analyse, les droits de réfugiés proviennent d'une histoire particulière et d'une évolution progressive qui portent l'insigne temporel du moment de leur adoption. C'est la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 relative au statut de réfugié, adoptée au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour apporter des réponses institutionnelles et juridiques aux millions de personnes déplacées, qui mets les jalons d'un vé droit international des réfugiés. En effet, Il faut se rappeler qu'en 1947, une première instance internationale nommée Organisation Internationale pour les Réfugiés (OIR) fut créé. Elle avait pour objectif d'accueillir les réfugiés provenant du Bloc de l'Est en leur offrant une protection juridique et physique. Suite à son échec on aura à la création en Janvier 1951, du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) dont le but premier sera, de veiller à l'application de la convention 1951 gâche important des réfugiés, et de constituer une véritable base du droit international d'asile. Tout au plus, d'autres instruments internationaux comme le protocole de 1967 qui élargira les effets de la Convention de Genève et qui posera de véritables jalons d'un droit du réfugié réglementé dans plusieurs domaines. De part de sa position stratégique dans l'espace sous-régional d'Afrique centrale et sa tradition d'accueil, le Cameroun, destination privilégiée des réfugiés est partie aux instruments juridiques internationaux de promotion et de protection des droits des réfugiés. Cette position au regard de ses lois nationales sur la cause sus énoncée, traduit sa soumission aux normes internationales de protection de ces personnes déplacées par la protection internationale et la recherche permanente des solutions durables aux réfugiés définit, en synergie avec l'État Camerounais, d'autres organes spécialisés de l'ONU, et plusieurs ONG. En outre, une fois arrivée, installé et intégré au Cameroun, passée la période d'urgence les réfugiés vont se heurter au problème d'aide alimentaire insuffisante et ciblée. Le chapitre suivant nous présente l'aide alimentaire aux réfugiés et les problèmes rencontrés par les différents acteurs lors de la prise en charge alimentaire dans l'arrondissement de Garoua-Boulai.

CHAPITRE III : LA QUESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA COHABITATION ENTRE RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS ET POPULATION HÔTE DE GAROUA-BOULAÏ

Rendu à la période post-urgence, le HCR et ses partenaires opérationnels et d'exécutions sont confrontés aux problèmes de ressources nutritionnelles limités et inadaptés, créant ainsi le problème d'insécurité alimentaire. La question de l'aide alimentaire et de la cohabitation au sein des réfugiés du site de Gado-Badzeré s'avère primordiale. Toutefois, ce chapitre vise à démontrer l'action et l'apport du HCR dans la gestion alimentaire, et cet apport alimentaire est sans doute fait pour pallier au problème de l'insécurité alimentaire et par ce que cela entre dans le rôle premier de cette organisation. Ce chapitre visant aussi à montrer que pendant la période d'urgence tous les moyens sont réunis pour aider les réfugiés à se nourrir, mais le véritable problème survient après cette période, créant ainsi plusieurs problèmes chez réfugiés et entre les deux communautés. Face à cette situation notre organisme internationale accompagnés d'autres acteurs vont permettre des mécanismes sur pied la consolidation de la cohabitation.

I- LE HCR ET LA GESTION ALIMENTAIRE DES RÉFUGIÉS

L'action de ces partenaires sur le terrain montre une cohésion de leurs activités¹, entièrement coordonnées par le HCR. Elle leur permet d'atteindre les objectifs d'autonomisation² des populations cibles par des séminaires de sensibilisation et donne l'opportunité aux humanitaires de préparer la fin de leur mission auprès des réfugiés dont le retour au pays de départ n'est pas encore envisagé³, du moins dans le court ou moyen terme.

1- L'action du HCR dans la gestion de l'aide alimentaire

Dans le cadre d'aide alimentaire des réfugiés du Site de Gado-Badzeré, le HCR a mis sur pied deux types de partenaires : les partenaires opérationnels et les partenaires d'exécutions ou de mise en œuvre. Ceux si travaillent en collaboration et créent des stratégies

¹C. Minfengue, "s'engager quand on est réfugié centrafricains à Garoua-Boulaï", <http://journals.operation.org/odg/4493>.

²HCR/PAM, " Evaluation conjointe de l'assistance humanitaire et de la situation des réfugiés centrafricains vivant au Cameroun", Aout 2016.

³G. Tandem Noumsi, "Les solutions durables du haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés : le Cas du rapatriement librement consenti des réfugiés de Langui", p. 66.

de distributions nutritionnels.

1.1- Les partenaires du HCR

Ils sont regroupés en deux groupes notamment les partenaires opérationnels et les partenaires d'exécutions. On entend par partenaire opérationnel l'ensemble des organes spécialisés de l'ONU et/ou ONG qui s'auto finance et sont sans soutien du HCR ; elles viennent en aide financièrement et apportent leurs appuis dans divers secteurs⁴. Celles dites d'exécutions sont celles dont le HCR finance les projets et ceux si sont charges de les exécuter. A son tour lui il s'assure du déroulement des projets.

a) Les partenaires opérationnels

- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et son mode de distributions

Organe spécialisé de l'ONU, le PAM intervient lors des crises humanitaires, des catastrophes naturelles, des famines et des disettes. Il est l'un des principaux acteurs opérationnels du HCR et sa mission est incontestablement liée au secours alimentaire⁵. En effet, en cas de crise elle donne l'alerte ou cri d'alarme d'insécurité alimentaire dans une zone. Le PAM en 2007 a lancé son premier *Emergency Operation (EMOP)*⁶ dans le but d'améliorer la situation alimentaire et surtout nutritionnelle⁷ qui sévissait les réfugiés dans la région de l'Est Cameroun. Dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï, les réfugiés perçoivent l'aide du PAM en nature et en espèces.

Pour ce qui est des aliments en nature ou vivres ils sont constitués des céréales, légumineuses, l'huile, végétale, le sel iodé, le lait composé riche en protides, protéines, et parfois de fruits. Ces vivres sont distribués aux familles d'une façon mensuelle. Pour distribuer ces aliments, il établit les critères de vulnérabilité notamment les personnes âgées, les femmes enceintes ou qui allaites, les enfants de moins de 5 ans, les handicapés ou malades.

- L'Etat camerounais

Il a mis sur pied des projets visant à rendre plus autonome les deux communautés, de ce fait il met à la disposition des refugies les parcelles de terrains cultivable pour leur

⁴ UNHCR, « Intégration », <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621.html> consulté le 15 septembre 2020 à 11h.

⁵PAM-CAM, Evaluation rapide de la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains, <https://www.unhcr.org> consulté le 15 septembre 2020.

⁶Ce sont des enquêtes modulaires et permanente auprès des ménages les opérations d'urgences qui interviennent lorsque les enquêtes menées par le PAM relèvent un état nutritionnel sévère ou modéré des populations dans un environnement donné.

⁷PAM, Comment intégrer la nutrition dans les programmes de sécurité alimentaire ? *Cluster sécurité alimentaire PAM*, 2014.

permettre de pratiquer l'agriculture. Il a aussi contribué à trouver des sites pour que les réfugiés puissent s'installer ; C'est le cas de Gado-Badzeré ou nous avons effectué une grande partie de notre enquête sur la terre. Le tableau n°9 suivant nous présente la composition de ce site :

Tableau n°9 : La composition du site de Gado-Badzeré ⁸

Population totale	25.403
Nombre de ménages	8.111 Taille moyenne ⁹ des ménages: 3
Préfecture d'origine	<i>Nana-Mambéré (35 %), Ombella-Mpoko (31%), Ouham-Pendé (10 %), Bangui (6%), Ouham (6 %), Lobaye (5 %), Mambere Kadeï (4 %), Autres (3%)</i>
Principales religions	Musulmans (98,8 %), Chrétiens (0,8 %) Autres (0,4 %)
Principales ethnies	<i>Peulh (92,9 %), Haoussa (2,6 %), Autres (4,5 %)</i>
Niveaux d'études	Adultes : 50,4% sans éducation, 37,4% éducation Informel (52% de femmes et 48% d'hommes); 0.80 % ont fait des études universitaires
Compétences	Adultes : 18 % de la population est faite de femmes au foyer, 5 % de producteurs de bétail, 19 % de travailleurs manuels et vendeurs, 4 % de commerçants, 4 % de fermiers, 50 % de personnes sans qualification.
Personnes avec besoins spécifiques	3.924 personnes ont des besoins spéciaux, soit 1% de la population totale.
Date d'ouverture du camp	01 mars 2014
Superficie	55 hectares
Nombres de secteurs	11
Localisation	Région: Est, Département: <i>Lom-et-Djerem</i>
Distance de la frontière	35 kms
Nombre total d'acteurs	16 ¹⁰
Postes de police	00

Source : HCNUR-CAMEROUN, profil du site de Gado-Badzeré.

Le tableau n° 9 ressort la composition du site de Gado-Badzeré. Il nous donne les noms des villes centrafricaines dans lesquelles proviennent les réfugiés et que ces derniers sont à 98,8 % musulmans¹¹. On constate aussi que plus de la moitié sont sans éducation¹². Cela s'explique par le fait qu'en RCA certaines entités n'ont pas des établissements primaires encore moins secondaires. Il faut aussi noter le fait que les peuls et les Mbororos sont

⁹On entend par taille le nombre personnes que constitue un foyer. Le nombre moyen de personnes par foyer est de 02.

¹⁰ Dans le site, nous avons 16 partenaires qui officient pour accompagner et servir le HCR dans sa mission humanitaire.

¹¹La crise centrafricaine de 2013 a beaucoup plus sévi la communauté musulmane.

¹²Observatoire Pharos, Comprendre la crise centrafricaine, Rapport final de la mission de Sveille, d'étude et de réflexion prospective sur la crise centrafricaine et ses dimensions culturelles et religieuses, 2015, p

réfractaires à l'école occidentale et préfère envoyer leurs enfants apprendre à l'école coranique. L'Etat camerounais a alloué des terres aux réfugiés pour la durée de leur séjour. L'objectif ici est de procurer aux réfugiés les moyens nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire à travers l'agriculture qui est une stratégie phare pour atteindre la suffisance alimentaire¹³. Des lopins de terre, des semences et quelques instruments leurs sont fournis. En outre, il faut que les sites agricoles de Garoua-Boulai donné aux réfugiés aient à l'avance été négociés entre population locale et gouvernement. Le fait que l'Etat cède des sites agricoles constitue un acte d'hospitalité à l'égard de la RCA. A ce propos Luc Cambrezy¹⁴ affirmait « Assister les réfugiés est une chose, c'est le devoir de tout Etat signataire des conventions internationales mais, leur donner les moyens de s'installer et de renouer avec une activité durable en est une autre ». Dans la même lancée le gouvernement Camerounais en 2014 avait adressé une lettre en vue de la prise en charge des réfugiés centrafricains à la Banque Africaine de Développement.

- **Première Urgence Internationale (PUI)**

Elle est une organisation française qui s'est implantée dans la région de l'Est en 2008 afin de répondre aux besoins des réfugiés et populations hôtes en eau, assainissement et en sécurité alimentaire. En effet, avec le temps elle s'est rendue compte de la précarité des lieux et de la vétusté de certaines infrastructures notamment de puits et points d'eau qui sont hors d'usage et engage un processus de réhabilitation, mais aussi de construction des édifices compte tenu de l'insuffisance de ceux existant. Ces programmes sont menés grâce aux financements d'EUROPEAID¹⁵, *Bureau of Population Refugee and Migration (BPRM)*, et aux fonds conjoints UNICEF/HCR. Son implication dans l'aide alimentaire s'articule autour de l'exploitation des jardins maraîchers, l'appui aux cultures vivrières, le développement de poulaillers communautaires. Ces activités génératrices de revenus donnent aux cibles l'opportunité d'améliorer leur ration alimentaire et de susciter de substantiels bénéfices après la commercialisation des produits¹⁶. Tous les partenaires opérationnels présents à Garoua-Boulai sont regroupés dans le tableau n° 10 ci-dessous :

¹³A. Herforth, J.Harris, Comprendre et mettre en œuvre les passerelles et principes fondamentaux, Fiche n° 1, séries de fiches techniques améliorer la nutrition à travers l'agriculture, *projet USAID/SPIRNGS*, Arlington, 2014, p. 17.

¹⁴L. Cambrezy, Réfugiés et exilés, crise des sociétés des territoires, Paris, Edition des archives contemporaines, p. 79.

¹⁵C'est la Direction Générale de la Commission Européenne responsable de la mise en œuvre des Programme et Projets d'Aide Extérieure à travers le monde.

¹⁶M.N.Mbassi Zinga, "Le HCR dans la cohabitation sociale entre réfugiés centrafricains de Garoua-Boulai et population hôte 1978-2019", Mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale supérieure de Yaoundé, 2020.

Tableau n° 10 : partenaires opérationnels du HCR présent à Garoua-Boulai

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	PAM: Programme Alimentaire Mondial
OCHA: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires	PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
OIM: Organisation International des Migrations	Première Urgence
ONU-Femmes: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la Population
ONU-SIDA : Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA	UNDSS: <i>United Nations Department for Safety and Security</i>
OMS: Organisation Mondiale de la Santé	UNICEF: Fonds des Nations Unies pour L'Enfance

Source : Données prélevées sur le terrain en Septembre 2020.

La présence des Nations Unies est fructueuse à cause de leur appui multiforme par toutes ces agences. Les agences fournissent une aide alimentaire et non alimentaire aux réfugiés, aux déplacés internes et aux populations locales vulnérables. Le PAM, est la plus grande agence de lutte contre l'insécurité alimentaire¹⁷ fournit des denrées alimentaires à travers différentes modalités;

b) Les partenaires d'Exécutions : la Croix Rouge Camerounaise

Le mouvement international de la Croix Rouge compte également parmi les acteurs de l'assistance apportée aux réfugiés centrafricains présents dans la région de l'Est. La Croix Rouge Camerounaise parcourt les sites et villages des réfugiés afin d'être aux prises avec la réalité, et de faire parvenir à leur hiérarchie les informations les plus actuelles sur le recensement, l'identification des malades, les nouveaux nés, les cas de décès au sein de la communauté des réfugiés. Les volontaires et relais communautaires comprennent aussi bien les populations hôtes que les réfugiés. La Croix Rouge Camerounaise reçoit son financement

¹⁷PNSA-PAM, *Évaluation de la sécurité alimentaire dans les régions de l'Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord*, 2016.

du HCR, de la Fédération Internationale de la Croix Rouge¹⁸ (FICR), de la Croix Rouge Espagnole à travers un projet de l'agence espagnole de développement sur la sécurité alimentaire, qui intègre l'octroi de parcelles et de semences pour exploitation de cultures vivrières et maraîchères, la distribution de petits ruminants aux personnes vulnérables. Elle est autant un partenaire opérationnel que de mise en œuvre dans la mesure où elle apporte parfois, à travers la FICR, ses fonds propres au financement de certains projets.

- L'Agence de Développement Economique et Sociale (ADES)
- Africa Humanitarian Action (AHA)
- Lutheran World Federation (LWF)
- Jesuits Refugees Services (JRS)
- International Medical Corps (IMC)
- Catholic Relief Service (CRS)

Dans ce site l'ONG AHA¹⁹ assure des soins aux réfugiés ; Pour les enfants mal nourris par exemple il leur est fourni des aliments nutritifs qui remontent et rendent la santé des enfants stable²⁰. AHA est une ONG qui est subventionnée par le HCR, c'est lui qui est son plus gros bailleur de fond. AHA est un partenaire d'exécution du HCR, et les projets financés par le HCR concourent à la mise sur pied d'une cohabitation facile et pacifique. Car si la population ne se sent pas délaissée dans les projets cela évite sans doute des troubles entre les deux parties. AHA dans les projets apporte un appui aux autorités sanitaires de Garoua-Boulaï et Bertoua; en renforçant des mécanismes de références médicales entre le site et les structures médicales de références; Il a également renforcé en ressources humaines à travers les infirmiers, les médecins (hôpital de Garoua-Boulaï et le CSI de Gado), a équipé puis réhabilité le Centre de Santé Intégré (CSI) de Gado (les lits, les matelas), a construit un Centre de Nutrition Thérapeutique Intensif (CNTI) de Garoua-Boulaï ainsi que la maternité. Au plus il a mis à la disponibilité des deux camps un tricycle et une ambulance qui fonctionne 24h/24 pour la référence et apporte un appui régulier mensuel en médicaments de qualité. Les projets sont réorientés selon les besoins²¹. Il est aussi important de noter que le HCR finance non seulement les projets proposés AHA, mais aussi ces propres projets ; et ce

¹⁸ C'est un des plus vastes réseaux humanitaires au monde qui est guidée par sept principes fondamentaux : l'humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, universalité et unité.

¹⁹ Africa Humanitarian Action est une ONG qui fait dans la santé physique et une prise en charge médicale selon les normes et standard internationales et nationales.

²⁰ AHA-HCR, *Lutte contre la malnutrition aigüe, une opportunité pour améliorer radicalement la survie des enfants*, 2012.

²¹ Entretien avec Barthelémy Mvondo Eyenga, 35 ans, Infirmier, Gado-Badzeré, le 29 août 2019.

dernier lègue la tâche à l'ONG qui n'est qu'un agent de mise en exécution. Les agences comme IMC, AHA, CRF sont très impliquées aussi dans la lutte contre la malnutrition infantile et maternelle. En dehors de la prise en charge des malnutris dans le Comité Nationale d'Action Sociale ²²(CNAS), CNTI, elles mènent aussi à l'aide des relais communautaires des campagnes de sensibilisation, de suivi à domicile, sur la bonne pratique de l'hygiène alimentaire et de nutrition.

Après avoir présenté les différents partenaires de notre organisme, il convient pour nous de présenter la situation nutritionnelle de cette communauté ; tout en précisant que c'est à cause de cette situation que le HCR se mobilise autant car bien se nourrir est vitale pour l'être humain.

1.2- La situation nutritionnelle des réfugiés de Garoua-Boulai

Garoua-Boulai a enregistré jusqu'à nos jours deux grandes vagues des réfugiés, celle de 2006 et de 2014-2015. Toutefois il convient de dire que la situation nutritionnelle des enfants en particuliers, des femmes enceintes et allaitantes des ménages fait état d'une situation de malnutrition chez certains enfants ²³ réfugiés. En novembre 2006, les enquêtes de la mission conjointe ²⁴ PAM/ UNHCR, les équipes avaient pris des photos d'enfants malnutris. La mission a rencontré certaines des mères de ces enfants qui ont déclaré que ces enfants étaient décédés. Dans tous les sites visités, la mission a également relevée des cas de malnutrition avérés. Ayant fait le même constat lors de notre descente sur le terrain en 2020, nous avons relayés de nombreux cas de mal nutrition comme le présente la photo n° 4 suivante.

²² C'est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales.

²³ Ces enfants souffrent pour la plupart du temps d'une anémie chronique, d'anorexie présentent des œdèmes nutritionnels ou pas. Leur prise en charge est spéciale dans un centre spécialisé comprenant personnel de qualité.

²⁴ UNHCR-ODD, Mission d'Evaluation Conjointe pour les réfugiés Centrafricains (21 janvier- 08 février 2007), Février 2007.

Photo n° 4 : Cas de malnutrition d'un enfant sous-alimenté



Source : Cliché pris par Mbassi en 2020



Source : Cliché pris O.G.Njuepun en 2019

La photo ci-dessous présente deux cas de malnutrition l'une légère et l'autre sévère. Le cas **A** qui présente un cas léger dont les signes étaient les suivants : l'anémie, l'amaigrissement. Le cas **B** est une malnutrition sévère avec des complications médicales atteint de rougeole, de paludisme, de pneumonie, de la diarrhée, en bref toutes les maladies néonatales.

Pour pallier à cette situation le HCR et ses partenaires ont prévu une assistance alimentaire ciblée des enfants malnutris et des mères présentant des signes de déficience nutritionnelle, comprenant ²⁵: Un programme de supplémentation alimentaire pour les enfants de moins de cinq ans modérément malnutris, les femmes enceintes et les mères allaitantes (jusqu'à 6 mois après l'accouchement) et un programme d'alimentation thérapeutique pour les enfants de moins de cinq ans atteint d'une malnutrition sévère.

La suite de notre travail vise à montrer comment est-ce que l'organisme en charge pourvoit aux besoins alimentaires de la communauté vulnérable, le HCR propose deux types d'aide alimentaire.

2- Les types d'aide Alimentaire

²⁵L. J. Ndoumbe Bekombe, *Le réseau HCR et la question de l'aide alimentaire dans les sites des réfugiés des régions de l'Est Cameroun : Actions et problèmes*, Mémoire Master en coopération internationale et développement durable, UPAC, 2013, p. 61.

En effet, différents partenaires ont élaboré deux types de distributions notamment la distribution des vivres et la distribution du CASH²⁶. Pour bénéficier de cette aide le HCR procède par le ciblage²⁷ sur la base d'un certains nombres de critères. Il s'agit de critères sociodémographiques qui déterminent les individus ou des familles qui ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires. Il s'agit de personnes âgées de plus de 50 ans, des ménages ayant à leur tête des femmes, des handicapés, des malades chroniques, des familles nombreuses, des orphelins, de certaines catégories socio-économiques telles que les individus qui vendent le bois de chauffe. Les individus faisant partie de ces groupes sont limités sur le plan physique, ne peuvent pratiquer les activités agricoles prônées par le HCR et ses partenaires. Ils reçoivent alors une assistance sur le plan alimentaire. Ainsi nous pouvons citer la constitution de groupes, reconnus comme vulnérables ou non, à même de bénéficier de l'aide alimentaire, et ceux dotés de moyens physiques leur permettant de pratiquer des activités agricoles pastorales et bien d'autres encore génératrices de revenus subventionnées parfois par le HCR. Dans le cadre de l'aide alimentaire apportée aux réfugiés, l'action du réseau est entreprise par le HCR et ses partenaires, notamment les Organisations non gouvernementale.

2-1) La Distribution Générale des Vivres (DGV)

La distribution de vivres concernera tous les réfugiés après vérification des listes et l'établissement de cartes d'identification des réfugiés et de leurs dépendants. Cependant, en raison de la prévalence de la malnutrition aiguë parmi certains groupes de réfugiés, un ciblage sera effectué pour toucher les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Le critère utilisé est le taux de malnutrition²⁸. Le HCR et ses partenaires opérationnels et le MINSANTE, un screening sera effectué pour constituer différents groupes admis aux programmes d'assistance spécifique. Les options pour la distribution sont une ration complète de 2100 kcal à tous les réfugiés pendant la période considérée et des rations spécifiques pour les enfants malnutris sévères et modérés et les femmes enceintes et allaitantes. Sur la base des cartes de ration et des listes établies par le HCR, le PAM procédera à une distribution par mois. Les personnes admises aux programmes d'assistance spécifique seront suivies régulièrement dans les centres de santé. Les personnels des partenaires opérationnels seront formés pour assurer et suivre les distributions de vivres dans de bonnes

²⁶PAM, Rapport mensuel d'activités, *PAM/Cameroun*, 2017, p. 6.

²⁷ Un ensemble de critères de vulnérabilité qui leur permettent d'identifier les individus devant bénéficier de différents services.

²⁸ A. G. Billong, humanitaire, 36 ans, Garoua-Boulai, 06/09/2020.

conditions. Le PAM met en place des outils pour le suivi des distributions et l'utilisation des rations par les ménages.

Par ailleurs, les distributions ciblées de vivres sont planifiées par site. Avant la distribution, des préparatifs sont faits afin de sensibiliser les différents bénéficiaires sur le lieu, la date et l'heure de la distribution. La veille du jour de la distribution, le PAM permet sortie des denrées du magasin le plus proche du lieu de distribution. Elles sont acheminées par un transporteur mandaté dans un lieu déterminé du site. Les planificateurs, notamment les responsables de zones, les relais communautaires et les réfugiés érigent des tentes ouvertes sous forme de hangars, dans lesquelles les denrées seront posées le jour même. Elles sont construites à l'aide de branches d'arbres et de bâches usagées des agences onusiennes.

En effet, le centre de distribution est fermé, de sorte qu'il comprend une entrée où se trouvent deux agents d'identification, une allée avec des postes où se tiennent les agents distributeurs de denrées, et une sortie ayant un agent vérificateur. Ce dernier amène les bénéficiaires à apposer les empreintes digitales du pouce droit devant leur nom, sur la liste issue du service de protection du HCR. La fiche comprenant le type de vivres ainsi que le volume distribué proviennent du PAM. Elle contient généralement les céréales, les légumineuses, l'huile et le sel. Les différents agents sont les responsables de zones, les relais et volontaires auxquels sont adjoints des réfugiés.

Les réfugiés se présentent au fur et à mesure que les agents du poste d'identification lisent les noms correspondant aux différentes tailles.²⁹ Ils sont en leur possession leur Carte d'identité Nansen, l'attestation de reconstitution familiale, et la carte de ration. L'identification terminée, ils se présentent aux points où l'on sert les divers types de ration pour une durée de deux mois. En effet, le PAM gère la réception et la sortie des rations, et assure la distribution alimentaire. Le HCR coordonne les différentes étapes du processus. Diète et fréquence de consommation des aliments. Avec la distribution générale des vivres le panier disponible pour le mois varie en fonction de la disponibilité des stocks³⁰.

Le panier est généralement constitué de céréales (maïs, riz), de légumineuses, d'huile raffinée, du sel iodée, du CSB+,CSB++ qui est un aliment enrichi à base de maïs, soja, vitamines et de minéraux. La diète³¹ des réfugiés comprend principalement des

²⁹ Dans le jargon humanitaire, la taille correspond à un chiffre qui donne droit au bénéficiaire de recevoir un volume de denrées précis ; par exemple, le bénéficiaire de la taille 10 aura cinq fois plus de denrées que celui de la taille 2.

³⁰ ACF/ International Assistance Alimentaire, Manuel pour les réfugiés, <https://www.org>. Consulté en août 2020 à 20 h

³¹ C'est un régime alimentaire particulier prescrit à titre hygiénique, prophylactique ou thérapeutique pour avoir et conserver une alimentation équilibrée.

tubercules (manioc, igname), du riz, de l'huile végétale (huile de palme) et de la viande. Ces aliments sont consommés par des ménages : avec en plus du lait et des produits laitiers (beurre, lait caillé). Tout au plus il apparaît ainsi clairement une alimentation à base de féculents qui procurent certes de l'énergie mais peu d'autres éléments essentiels comme les protéines et les lipides³². Les adultes et les enfants prennent en moyenne deux repas par jour.

Or mis la DGV, ces derniers ont aussi leurs habitudes alimentaires qui sont à base de manioc et d'igname sous différentes formes (en farine ou foutou) à la sauce feuilles et de riz. L'huile végétale et la viande sont des compléments consommés seulement pendant quelques jours de la semaine. Les substituts acceptables de ces aliments sont le maïs qui est également consommé par les populations. Dans les villages, il y a des moulins pour transformer les cosses de manioc et d'igname en farine. Ils pourraient éventuellement servir à moudre le maïs. La DGV ne convenait pas toujours à tous car un régime alimentaire était imposé aux bénéficiaires, raison pour laquelle un autre mode fut mis sur pied afin que ces derniers aient le choix de consommer ce dont ils ont envie.

2-2) Le CBT

Il s'agit ici d'un transfert d'argent mensuel via Orange ou MTN Money. Le HCR après ciblage avait remis des puces téléphoniques aux PBS pour le transfert d'argent. Cette méthode survient suite aux manquements observés de la DGV. Par ailleurs avec la CBT le bénéficiaire a lui la possibilité de varier son alimentaire³³ et de consommer ce qu'il veut, ce qui n'était pas possible avec DGV. Tout au plus, la CBT a permis à certains d'économiser pour avoir une AGR. C'est en avril 2016 que le projet voit le jour à Gado-Badzéré.

Le PAM procède aussi par le transfert monétaire³⁴, qui permet de verser une modeste somme d'argent dans les téléphones qui avoisine de 4000/Mois par membres dans un ménage³⁵. L'assistance en espèces est un outil fort et efficace. Pour se faire le PAM travaille avec la compagnie *Mobile Telecommunication Network (MTN)* spécialisé dans les secteurs de l'information et de la communication. Ce programme de transfert d'argent ou *Cash Based Money* est conduit par l'ONG confessionnelle *American Catholic Relief Service (CRS)*.

En effet, l'idée à la base de la pratique des transferts de fonds en contexte humanitaire est de promouvoir un système qui soit flexible et inclusif pour les populations vulnérables.

³² UNHCR/PAM, *Manuel pour l'alimentation sélective : la prise en charge de la malnutrition dans les situations d'urgences*, Global Cluster nutrition, p. 2009.

³³ Entretien avec Amidou, 35 ans, commerçant réfugié, Gado-Badzeré Septembre 2020.

³⁴ C'est un transfert monétaire par les téléphones cellulaires des bénéficiaires offerts par MTN.

³⁵ Ce montant est multiplié par le nombre de personnes composant le ménage.

Les principaux donateurs semblent privilégier l'assistance en Cash, ce qui peut justifier leur engagement lors du sommet humanitaire mondial, à accroître l'utilisation et la coordination de cette modalité d'assistance basée sur les transferts monétaires. L'assistance monétaire en contexte humanitaire est une approche qui s'accompagne d'une philosophie et des stratégies mises sur pieds par les principaux bailleurs de fonds et partenaires de mise en œuvre. La communauté humanitaire du Cameroun mentionne dans son plan de réponse pluriannuel 2017-2020 le fait que l'assistance à travers les transferts monétaires favorise la fourniture d'une aide plus efficace, flexible et plus transparente du donateur aux bénéficiaires. En outre l'objectif visé l'autonomisation des réfugiés en leur facilitant un accès croissant aux AGR, aux micro-crédits, à la formation professionnelle et à l'emploi dans le but de renforcer leur autonomie et de réduire par là leur dépendance de l'aide humanitaire. Par ailleurs, il est également question à terme de promouvoir les activités agricoles et d'intégrer les petits commerces dans le fonctionnement des marchés locaux.

Au plus, les jeunes ont reçu la formation aux AGR, des formes d'aide visant à préserver la dignité humaine et à autonomiser les bénéficiaires. Grâce à l'aide alimentaire ou non alimentaire, certains assistés ont pu créer des activités additionnelles pour s'auto prendre en charge. À travers la modalité « *Cash Based Transfert* ».

En pratique, l'assistance est globalement bien mise en œuvre. L'assistance alimentaire aux réfugiés par les transferts monétaires (CBT) pour couvrir les besoins mensuels est bien appréciée. Les aliments achetés correspondent aux préférences et leur qualité est jugée globalement bonne. La redistribution, la revente et le troc des denrées reçues, surtout du riz, paraissent importantes³⁶. Dans ces conditions, les rations distribuées ne couvrent pas le mois entier dans plusieurs ménages à l'insécurité alimentaire. Toujours dans l'optique de subvenir aux besoins de relever l'alimentation, le HCR et ses partenaires ont aussi mis sur pieds des programmes sélectifs³⁷ d'aides alimentaire.

3- Programme d'alimentation sélective

Toutefois, deux programmes d'alimentation sélective mis en place: la supplémentation alimentaire³⁸ pour les personnes modérément malnutris (enfants de 6 à 59 mois, femmes enceintes et allaitantes) et l'alimentation thérapeutique pour les enfants de moins de cinq ans

³⁶HCR/PAM, *Évaluation conjointe de l'assistance humanitaire et de la situation des réfugiés centrafricains vivant au Cameroun*, Données collectées en août 2016, p. 31.

³⁷ PAM, *Comment intégrer la nutrition dans les programmes de sécurité alimentaire*, Cluster sécurité alimentation, 2014, p. 9.

³⁸ C'est le fait d'ajouter un aliment pour pallier à une carence.

sévèrement malnutris vu l'étendue du problème de la malnutrition, a permis d'arrêter la progression vers un état sévère des enfants modérément malnutris. Le nombre élevé d'enfants malnutris sévères nécessite une prise en charge soutenue dans des structures spécialisées de récupération nutritionnelle³⁹. À Garoua-Boulai le Centre de Nutrition Thérapeutique (CNT) qui accueille La supplémentation consiste en un suivi hebdomadaire dans les centres de santé et une distribution de ration sèche à préparer à la maison par les mères. La ration distribuée par semaine et par enfant comprend du CSB⁴⁰ (1,75 kg), de l'huile végétale (175 g) et du sucre (140 g). Dans le CNT, la prise en charge est assurée par des personnels spécialisés suivant les différentes étapes de la nutrition thérapeutique.

Un aliment rassemble un certain nombre de caractéristiques : Il doit être nutritif : c'est-à-dire qu'il doit apporter des éléments qui participent à la couverture des besoins nutritionnels. Il doit être sain : c'est-à-dire qu'il ne présente aucun risque d'ordre physique, chimique ou microbien, pour le consommateur. Pour dire qu'il est important de savoir quels aliments combinés pour avoir un bon repas et équilibré. Sachant que cette combinaison nous protège des infections et des maladies. Les aliments sont ainsi classés en deux grands groupes⁴¹ ; Les denrées alimentaires recommandées pour l'assistance alimentaire sont représentés dans le tableau n°11 suivante :

³⁹PAM/UNHCR, *Mission d'Évaluation Conjointe pour les réfugiés Centrafricains au Cameroun* (21 janvier-8 février 2015) rapport final, février 2015.

⁴⁰ C'est une farine précuite composée de maïs, de soja ; de vitamines et minéraux.

⁴¹ Les aliments énergétiques : riches en lipides ou en glucides. Ils couvrent un plus grand nombre de besoins énergétiques. Ils sont constitués de céréales telles que maïs, mil, riz, sorgho, blé, de tubercules et de racines comme les ignames, manioc, patate, pomme de terre, macabo, banane plantain... Les aliments de protection : nantis en vitamines. Ils sont constitués de légumes frais (courge, concombre, radis, poivron, épinards, feuilles vertes), les fruits (ananas, mangue, orange, avocat, tomate, gombo, carotte, citron, papaye...). Les aliments sont en groupe selon leurs fonctions dans l'organisme. Nous avons les aliments de construction ou plastiques : riches en protéines dont le bénéfice est qu'il couvre les besoins en acides aminés indispensables à la synthèse des protéines en particulier. Ils protègent contre les maladies et permettent de se maintenir en bonne santé. Encore appelés aliments de croissance. Ce sont les viandes, poissons, œufs, lait, les légumineuses (haricot, soja, souchet, petits pois, lentilles, pistache, arachides, niébé) et les noix (de coco et de palmiste). Et enfin, les aliments riches en graisse et les sucres sont essentiels pour la santé mais doivent être consommés en petites quantités quotidiennes, els qu'huile de palme, huile d'arachide, huile de coton, noix de palme, sucre.

Tableau n° 11 : Ration alimentaire des différents programmes d'aides

Denrées	Distribution Générale			Distribution Supplémentaire Sélective		
	G/Pers /J	Kg/ Mois	Kcal	G/Pers/J	Kg/Mois	Kcal
Maïs	400	12	1 464			
Légumes	50	1,5	168			
CSB	50	1,5	188	250	15	940
Huile Végétale	30	0,9	266	25	0,95	221
Sel	05	0,15	–			
Sucre	15	0,45	60	20	0,-	80
TOTAL	550	16,5	2 145	295	8,85	1241

Source : Tableau adapté aux informations relevées sur le terrain en septembre 2020 à Gado-Badzeré.

Dans le tableau ci-dessous, nous remarquons que le HCR met plus d'accent sur la nutrition des personnes à besoins spécifiques notamment ceux souffrant d'une mal nutrition aigu et sévère. Et ; ils distribuent aussi plus les aliments riches en protéines et en protides. Le bien-être nutritionnel dépend du contenu en nutriments des aliments consommés et par leur absorption par l'organisme⁴². Ceci en fonction des besoins déterminés par l'âge, le sexe, le niveau d'activité physique. Notre corps utilise les nutriments pour produire des tissus, produire des fluides, réparer les tissus. Pour avoir une alimentation équilibrée, il faut respecter le nombre d'éléments nutritifs qu'a besoin le corps humain, comme le montre le tableau n° 12 représenté ci-dessous :

⁴²AHA /HCR : *Lutte contre la malnutrition aigüe, une opportunité pour améliorer radicalement la suivie des enfants*, 2012.

Tableau n° 12 : Éléments nutritifs de l'alimentation d'un jour

Nutriments		Apports journaliers
Macro nutriments	Glucides	300 à 400 g
	Lipides	60 à 90 g
	Protides	30 à 60 g
Micro nutriments	Na+	1 à 2 g
	K+	1 à 6 g
	Ca+	1 à 2 g
	Fe	2 à 20 mg
Vitamines	B1	1 à 1,2 mg
	C	30 mg
	PP	15 à 20mg
Énergie		2400 Kcal = 10000 Kj

Source : Enquête-informations recueillies sur le terrain en septembre 2020 à Garoua-boulaï

Au regard de ce tableau, il devient donc important de bien manger, notre alimentation doit fournir un apport calorique proportionné à notre dépense d'énergie. Tout au plus elle doit également être suffisamment diversifiée et répartie tout au long d'une journée pour charrier les nutriments importants au bon fonctionnement de l'organisme.

Malgré le fait que le HCR soit une organisation onusienne ayant pour but la prise en charge des réfugiés, il en demeure pas moins que l'Etat du Cameroun est le premier garant de sa population. C'est dans cette logique qu'il participe aussi au développement et à l'amélioration des conditions de vie de cette communauté.

4- Participation du gouvernement Camerounais la gestion de l'aide alimentaire

L'État est le garant de l'intégrité nationale donc s'érige en acteur incontournable dans la l'aide alimentaire au travers de ses institutions. Terre d'accueil et d'hospitalité, il se doit de redorer son blason d'où la création par le chef de l'État d'un comité inter-ministériel sous la tutelle du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation incluant d'autres administrations⁴³ chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

⁴³Nous avons la santé, la sécurité nationale, défense, apport alimentaire.

4-1) Le MINADER

Le décret n° 2004/118 du 15 avril 2005 réorganise le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, placé sous l'autorité d'un Ministre et d'un Secrétaire Général. Ce ministère abrite le PNVRSA (Programme National de Veille et de Vulgarisation de la Sécurité Alimentaire) en matière de l'élaboration, la mise en œuvre des projets et programme en agriculture et du développement rural. Le but est d'évaluer les niveaux d'insécurité alimentaire⁴⁴ des ménages et de la production agricole. Pour y arriver des actions concrètes sont menées tout au long de l'année et pendant les campagnes agricoles car le défi est grand d'assurer la disponibilité physique des produits alimentaires :

- Appui à la production des semences améliorées ;
- Renforcement des capacités des agriculteurs sur les pratiques culturales ;
- Lutte contre les ennemis des cultures, fléau du vivrier ;
- Désenclavement des pistes agricoles dans les bassins de production ;
- Construction des magasins de stockage, des greniers communautaires dans les marchés, des centres d'achat ;
- Encadrement, financement des regroupements des agriculteurs (GIC, Coopérative, associations) ;
- Relèvement et mise à disposition des données pluviométriques ;
- Relèvement et mise à disposition des prix des denrées alimentaires sur les marchés ;
- Contrôle des produits alimentaires par les brigades phytosanitaires (production locale, produits en transit, les exportations et les importations) ;
- Suivi et identification des zones à risque d'insécurité alimentaire

4-2) MINEPIA

Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales à un rôle important dans la gestion prise en charge alimentaire. C'est un ministère qui a un organigramme propre, mais plusieurs autres organismes l'accompagnent sur le terrain dans sa lourde tâche.

En outre, la suite de notre travail consiste à montrer que la qualité de l'aide reste cependant mal perçus au sein de cette communauté car tout le monde n'en bénéficie pas car réservé aux PBS.

5- La perception de l'aide alimentaire par les deux communautés

⁴⁴ République du Cameroun : *Evaluation de la sécurité alimentaire des réfugiés et hôtes des régions de l'Adamaoua et de l'Est*, PAM/CAM, 2010, p. 27.

5-1) La perception de l'aide alimentaire par les réfugiés

Malgré les multiples efforts du HCR et de ses partenaires de nombreux réfugiés perçoivent tant bien que mal cette aide alimentaire. Le HCR et ses partenaires font face à de nombreuses insuffisances qui sont très mal perçus par les réfugiés. Des limites dans leurs actions auprès de ses cibles, en particulier dans la participation de ces dernières aux programmes élaborés en leur faveur ont été décelées. Pour ce faire, il convient de répondre à la question suivante : comment les réfugiés perçoivent-ils les actions entreprises par le HCR à leur égard ?

Les programmes « vivres contre travail » ou « vivres contre formation » initiés par le HCR et mis en œuvre respectivement par le PAM⁴⁵, constituent deux cas d'interactions avec les réfugiés. Certains réfugiés n'ont aucune information à ce sujet ; en fait, ils ont appris qu'il existe de tels programmes, mais ne maîtrisent pas concrètement les critères que doivent remplir les bénéficiaires.

De plus, le contenu qu'ils donnent au travail et à la formation diffère de la conception des humanitaires. En effet, la distance entre les deux groupes se trouve au niveau de la durée et de l'objectif assigné à chacun de ces mots. Pour les humanitaires, le travail désigne une activité que l'on mène pendant une période peu étendue, tandis que la formation désigne un apprentissage, une initiation permettant de remplir des fonctions futures. Les réfugiés quant à eux considèrent le travail comme un ensemble d'activités qui leur apportent un revenu, alors que la formation est une étape du travail et permet, sur le long terme, d'acquérir des connaissances pratiques et de ce fait, de mener dorénavant une activité lucrative.

Cette conception différente des concepts utilisés par les uns et les autres limite déjà l'impact de tels programmes auprès des bénéficiaires. De son côté, le HCR à travers ses interventions rassemble les deux communautés dans les mêmes projets. Une telle conception donne lieu à la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Elle vise à produire une plus-value de la part des réfugiés à travers l'octroi de parcelles de terre leur permettant de pratiquer l'agriculture, ou de projets financés dans le but de commencer un petit commerce. Les réfugiés deviennent ainsi des entrepreneurs⁴⁶, ce qui à moyen et long terme, réduit sensiblement les charges relatives à l'assistance qui leur était accordée au moment de l'urgence humanitaire. Les rapports entre les humanitaires et les populations cibles sont

⁴⁵ PAM, *Comment intégrer la nutrition dans les programmes de sécurité alimentaire*, Cluster sécurité alimentaire, 2014.

⁴⁶ Cameroun, Suivi de la sécurité alimentaire, *FSMS Bulletin n° 4- Cameroun*, Février 2018.

généralement assimilés à des relations verticales, en d'autres termes à un type de rapport qui caractérise des groupes d'individus avec un rapport de force déséquilibré, situés à deux niveaux différents de l'échelle sociale. Il suppose alors des rapports entre celui qui aide et celui qui reçoit l'aide.

De 2007 à la fin de l'année 2010 où ces groupes ont reçu une assistance alimentaire systématique, ils ont été confortés à l'idée de personnes assistées⁴⁷, devant continuellement recevoir de l'aide et entièrement dépendantes des pourvoyeurs de cette aide. La multiplication de séminaires et de formations sur l'autonomisation n'a pas suffi à débarrasser les populations réfugiées de ce que Lina Payne qualifie d' «esprit passif »⁴⁸ dans la mesure où elles ne prennent pas leur destinée en main en survenant par exemple à leurs besoins. Elles n'intègrent pas réellement les enseignements reçus. Tout est fait par rapport à l'humanitaire, au point où les séminaires portant sur la conservation des semences laissent entrevoir une négligence de la part des bénéficiaires qui font preuve de mauvaise gestion. De nombreux réfugiés de reçoivent pas leur Cash chaque mois, et cela entraînent des révoltes au sein du site car les bénéficiaires ne sont pas garantis de leur transfert mensuel.

5-2. Perception de l'assistance par la population hôte

En effet, les populations locales ne voient pas d'un bon œil la considération et les facilités accordées aux réfugiés. Elles considèrent ces derniers comme des privilégiés d'un système qui leur donne un statut nettement supérieur au leur. Cet état de choses s'observe notamment dans le domaine juridique, et dans celui de certaines formes d'assistance. Tel est le cas de la distribution de l'eau potable, à travers laquelle ils observent un traitement inéquitable. Sur le plan juridique, ils estiment que les réfugiés sont au-dessus de la loi dans la mesure où toute plainte déposée contre eux n'aboutit pas, peu importe les instances sollicitées. Les conflits surviennent effectivement entre réfugiés et populations hôtes, mais davantage entre éleveurs et agriculteurs. L'assistance des organismes internationaux aux réfugiés transforme les rapports existant entre réfugiés et populations locales.

Somme toute, dans cette partie, il était question pour nous, de présenter le rôle du HCR dans la prise en charge alimentaire des réfugiés. Toutefois, nous avons décelé de

⁴⁷PAM, République du Cameroun, Evaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiés et hôtes des régions de l'Adamaoua et de l'Est, 2010.

⁴⁸Lina Payne, "Rebuilding Communities" in *A Refugee Settlement, A Casebook from Uganda*, Oxfam Publication, Oxford, 1998.

nombreux manquement au niveau de cette aide alimentaire, lesquels peuvent avoir un impact considérable dans la cohabitation entre les deux communautés.

II-LE RÔLE DU HCR DANS LA COHABITATION ENTRE LES RÉFUGIÉS ET LES CENTRAFRICAINS

Dans l'ensemble, on peut dire que les relations entre la population locale et les réfugiés centrafricains sont caractérisés par une cohabitation pacifique. Cette situation a été favorisée par les liens de parenté et/ou les affinités ethnolinguistiques entre les Mbororos d'un côté et les Gbaya de l'autre.

1- Les conditions favorables à bonne marche de la cohabitation

Pour qu'il ait une bonne cohabitation, il faut que les conditions socio-culturelles, économiques, et politiques soient réunies.

1-1 Les facteurs socio-culturels : l'amitié et la parenté

Parlant de l'amitié, l'on note qu'avant toutes ces crises les relations étaient fraternelles et amicales. En effet, avec les peuples traits-d'unions⁴⁹ on constate qu'il y'a certains membres des familles de par les deux côtés des frontières. Cela trouve son explication par la colonisation et les mouvements migratoires. En effet, après la conférence de Berlin de 1884 (15 novembre-26 février 1885), l'Afrique a été partagé comme un gâteau entre les puissances européennes. Créant ainsi des frontières coloniales au cœur des enjeux diplomatiques⁵⁰ remise en question car ils n'ont pas tenu en compte les limites ethniques et linguistiques ayant déjà été établies par les Africains. C'est l'une des raisons pour les certaines familles sont des deux côtés des frontières. Quand la guerre éclate en RCA nombreux se sont juste réfugiés dans leur famille au Cameroun.

- Les mariages inter-ethniques et aspect linguistique

Les mariages inter-ethniques désignent l'ensemble des Relations qui unissent les ressortissants de deux ethnies par le biais de leurs fils et filles. Camile Ekomo Engolo définit le mariage inter-ethnique comme étant « une union socialement organisée et culturellement légitimée fondant une unité de reproduction et qui lie au moins deux groupes différents à travers leurs membres mariés »⁵¹. Des deux Communautés sont nées des mariages entre

⁴⁹ Les peuples traits-unions sont ceux des peuples qui partagent des frontières perméables et qu'on retrouve des deux côtés de la frontière des pays respectifs. Ces peuples partagent la même langue ethnique et ont des familles de sang des deux côtés.

⁵⁰C. Coret, *Conférence de Berlin et partage de l'Afrique*, Encyclopédie numérique de l'Europe, 2020, <https://ehne.fr/fr/mode/144355>, consulté en juillet 2020 à 15 h.

⁵¹C. E. Ekomo, "Mariage inter-ethnique et intégration sociale au Cameroun : le cas de Yaoundé", mémoire de maîtrise en sociologie, université de Yaoundé, 1986, p. 13.

Gbaya de la RCA et Gbaya du Cameroun, Gbaya-Sango, Peuls-Mbororo. Les Langues locales parlées sont comprises par tous, ce qui a pu rendre l'insertion facile des réfugiés au sein de la Population hôte.

Les mariages interethniques ont un aspect positif car elles permettent l'intégration des centrafricains. Les avantages tirés par ce type d'union peuvent se mesurer au niveau des enfants qui sont *hybrides*⁵², un meilleur rassemblement d'ethnies et, surtout la fin des conflits ethniques et un vivre ensemble harmonieux. Nicolas N'nah dira plus loin que « Certaines amitiés aboutissent parfois aux mariages entre les clans différents⁵³ ». Les enfants issus de ces mariages portent les noms des deux parents. Le français, le Gbaya, le Foulbé sont des langues parlées des deux côtés de la frontière. Et par conséquent en arrivant au Cameroun, les centrafricains n'ont pas eu du mal à communiquer et s'adapter au nouvel environnement.

- Les écoles

Grâce à l'implantation des groupements étrangers les milieux éducatifs accueillent à la fois les enfants centrafricains et camerounais. On assiste à une intégration des enfants dans les milieux éducatifs sans distinction⁵⁴. C'est dans cette optique que Salimane Oumarou affirmait en tant que père éducateur qu'il y'a une relation saine et forte dans les établissements. Tout type d'enfant est accueilli.

1-2) Les conditions économiques

Le marché quant à lui est un lieu de contact privilégié entre la population locale et réfugiés. Les autochtones y viennent pour vendre que pour acheter ou éventuellement proposer leur force de travail, il en est de même pour les réfugiés. Dans ces marchés les groupements se font suivant les coopérations et appartenances communautaires (bouchers, épiciers, vendeurs ou vendeuses). Le vivre ensemble n'est pas toujours aisé car de nombreux problèmes surviennent.

2- Les causes de la cohabitation conflictuelle à Garoua-Boulai

Plusieurs événements et phénomènes peuvent expliquer les conflits reçurent entre les deux communautés. Ces relations tendues proviennent des problèmes entre réfugiés et

⁵²C.R. Mariebe Ngoumoun, "Cohabitation Bamoun-Bamileké dans l'arrondissement de Fombot 1993-1960", mémoire de DIPES II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2012, p. 50.

⁵³N. N'nah, "L'histoire de la formation du peuple gabonais et sa lutte contre la domination coloniale de 1939 à 1960", Thèse de Doctorat d'Etat en Lettres et Sciences humaines, volume 2, Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1994, p. 852.

⁵⁴P. Kandem, "Scolarisation et vulgarisation des enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est Cameroun", Espace populations société.

camerounais et des difficultés que rencontrent les réfugiés.

2-1 Les problèmes entre les deux communautés

Les relations conflictuelles ont plusieurs causes. De nombreux problèmes sont reçurent dans la plupart des sites et cela affecte la cohésion sociale entre les communautés. Créant ainsi des enlissements et enracinement des conflits⁵⁵.

- Les Points d'adductions d'eaux source de querelles et bagarres

Après leur arrivée massive dans la ville, on a constaté une panoplie de bagarre au niveau des points d'adductions d'eaux. Avec la venue des réfugiés la population se sentait menacée et envahie par eux. On observait des frustrations car les autochtones estimaient qu'ils sont des ayant droit et de ce fait quelques soient leur heure d'arrivé ils devaient toujours puiser de l'eau avant le réfugié. Raison pour laquelle au niveau des forages, l'effectif avait énormément augmenté. La population qui auparavant se levait tranquillement sans pression pour se ressourcer en eaux s'est vue en train de se mettre la pression. Par ailleurs, le gouvernement⁵⁶ à son niveau avait réorganisé ces points d'eaux en montant des comités dans des quartiers pour veiller à ce qu'il y'ait plus de bagarre. Pour pallier à ce problème le HCR et ses partenaires ont rapidement construis une pléthore de forage dans les centres urbains et ruraux.

- Les conflits agro-pastoraux

Ces conflits s'observent entre les éleveurs camerounais et les agriculteurs réfugiés et parfois l'inverse. Le bétail en divagation va se nourrir dans les champs cultivés par des réfugiés⁵⁷. Ce qui accroît les tensions et amènent certains à croire qu'ils ne sont pas les biens venus. Néanmoins, il est arrivé que le bétail d'un camerounais divague et broute dans le champ de son compatriote⁵⁸. Mais, ce dernier sans toutefois approfondir les recherches accuse directement le bétail d'un réfugié.

- Le problème de banditisme

Depuis leur arrivée, les camerounais de l'Arrondissement se sentent menacés. On enregistre de nombreuses plaintes de coup de vol. Des biens matériels volés, des infractions dans des domiciles, des marmites de nourriture emportées au feu et en pleine cuisson. Nganti

⁵⁵L.Cambrezy et Al, Enlissement des conflits et enracinement des camps des réfugiés : plutôt que l'asile politique, in l'Asile politique entre deux chaises, droits de l'homme et gestion des flux migrations, Edition l'Harmattan, Paris, 2003.

⁵⁶Entretien avec Lionel Motasse Nyana, 30 ans, Administrateur civil, le 30/08/2019

⁵⁷M. Ahmed, 35 ans, éleveur réfugié, Garoua-Boulai le 09/09/2020.

⁵⁸ Entretien avec Bénédicte Nganti, 43 ans, commerçante, Bertoua, 28/08/2020.

Bénédicte raconte que :

J'avais posé ma marmite de nourriture de queue de bœufs au feu de bois dehors, dès je suis, aller dans la maison prendre des cubes, quand je ressors je vois un ancien voisins centrafricains entrain de fuir avec ma marmite de nourriture. Mes enfants ont dû manger le riz-sauté ce jour à la place du menu initialement prévu Et, un mois plutard j'ai revu ce voleur au centre-ville. Je l'ai arrêté pour l'amené au commissariat puis il m'a répondu que le HCR connait qu'il est réfugié et qu'on ne lui fera rien⁵⁹.

Depuis 2013 on a observé une recrudescence de banditisme. Néanmoins, bon nombre de réfugiés disent avoir été accusé. Salif Ahmed lors de notre entretien raconte :

J'avais loué une chambre de 10 000 Fr CFA/mois dans une concession. A chaque fois qu'on constatait qu'il y'avait un objet matériel qui manquait on venait tout de suite frapper à ma porte pour demander si par hasard je ne l'avais pas ramassé par inadvertance. A peine mes voisins frappaient sur la porte de ma chambre qu'ils entraient aussitôt et ce sans permission⁶⁰.

- **Les divergences d'ordre culturel**

Dans la communauté qui accueillent les réfugiés de Garoua-Boulaï, les autochtones sont majoritairement à l'ethnie Gbaya, les populations réfugiées sont quant à elle "Mbororo" ou des peuls. Il existe donc des divergences sur le plan culturel. Les coutumes ne sont pas les mêmes. Par exemple bon nombre de peuls ne savent pas faire usage des latrines ils préfèrent déféquer en pleine air, pareil pour faire la miction ces derniers s'accroupissent.

- **La stigmatisation et la discrimination**

La plupart des camerounais ne cessent d'employer l'expression réfugiés même quand ce dernier connait le nom du réfugié. Au plus, d'après les enquêtes recueillies sur le terrain, dans les marchés les hôtes ne font la recette qu'à leur compatriote. Même quand il y'a des appels d'offre d'emplois la priorité est accordée au Cameroun. De Nombreux centrafricains qualifiés et formés se plaignent de cette discrimination et quand bien même on les recrute, c'est à des postes très bas.

2-2 Les difficultés rencontrées par les réfugiés

Les réfugiés rencontrent beaucoup de problèmes depuis leur arrivée dans la localité. Ces problèmes ont un impact considérable dans la nature de leurs relations avec les camerounais.

- **Une aide humanitaire insuffisante⁶¹**

Passée la période d'urgence humanitaire où la mobilisation financière permettait de

⁵⁹ Entretien avec Bénédicte Nganti, 43 ans, ...

⁶⁰Entretien avec Ahmed Salif, 27 ans, Benskineur, à Garoua-Boulaï le 10/09/2020.

⁶¹L'aide humanitaire est une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe. Elle peut aussi se définir comme l'ensemble des opérations d'assistance matérielle et humanitaire pour venir en aide à des personnes subissant des contrecoups de catastrophes naturelles et de guerres.

satisfaire les besoins des réfugiés tous ne bénéficient plus de l'assistance humanitaire. Maintenant par exemple, la ration alimentaire se fait par ciblage des ménages⁶². La raison donnée par rapport à cette situation est que les donateurs ne financent plus comme à l'Etat d'urgence.

En effet, le fait que ces derniers ne puissent plus bénéficier d'une ration alimentaire les met dans un état de misère. Ce qui amène certains à voler, à prendre des marmites de nourriture qui sont en pleine cuisson⁶³. Cet état des choses rend la cohabitation difficile d'où les plaintes de nombreux camerounais.

- La discrimination dans la sollicitation des activités génératrice de revenus

Les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été mises sur pied par le HCR pour permettre aux réfugiés d'être autonome. En effet, le HCR donne un financement à certains réfugiés qui veulent mener une activité. Cependant, de nombreux réfugiés se plaignent du fait que ces AGR soient restreints et ne bénéficient qu'à une petite poignée des réfugiés⁶⁴. N'ayant donc pas d'activité certains déambulent à longueur de journée dans le village et d'autres se livrent aux jeux de hasard. Cet état d'esprit les rend aussi agressif envers leurs compatriotes et envers les camerounais.

- L'inaccessibilité aux postes d'emplois et aux formations dans le secteur informel

De nombreux programmes de formation professionnelle⁶⁵ sont mis sur pied par le HCR. Une fois de plus ces programmes participent à l'autonomisation du réfugié. Mais le véritable problème ici est l'analphabétisme de bon nombre d'entre eux, ce qui limite l'accès à certains qui veulent se former.

De même certaines ONG lancent souvent des appels d'offre d'emplois. C'est généralement auprès de ces organisations que s'ouvrent quelques opportunités de travail pour les réfugiés les plus instruits où les mieux formés. Ici encore il faudra avoir d'énormes compétences pour pouvoir être recruté. Face à cette situation les réfugiés se sentent mis à l'écart et préfèrent retourner dans leur pays. C'est dans cette optique qu'a eu lieu le rapatriement librement consenti en novembre 2019.

⁶²On cible les ménages qui ont le plus besoin d'aide.

⁶³Entretien avec Bénédicte Nganti, 43 ans, commerçante, à Bertoua le 28/08/2020.

⁶⁴ Entretien Freddy Tem, 31 ans, porte-parole des réfugiés, à Garoua-Boulai le 08/09/2020.

⁶⁵Il s'agit entre autre des formations en apprentissage couture, coiffure, soudure.

Somme toute, il était question dans ce chapitre de montrer le rôle du HCR dans la cohésion sociale et les facteurs qui freinent la cohabitation pacifique. Il ressort donc que pour mettre de l'harmonie entre les deux communautés le HCR travaille avec les ONG et le Gouvernement. Malgré le fait qu'il demeure la seule institution ayant mandat d'agir sur les réfugiés. Il est donc nécessaire pour nous de présenter dans le chapitre suivant l'impact de la cohabitation et les suggestions face aux problèmes rencontrés par les réfugiés.

3- La consolidation des projets de la cohabitation par le HCR

Dans le souci de créer des relations harmonieuses et pallier à certains problèmes des réfugiés le HCR travaille en symbiose avec les partenaires d'exécution notamment les ONG ; il monte des projets et délègue des tâches selon le domaine à l'ONG compétente. Dans ses projets pour ne pas que la population hôte se sente délaissée, cette dernière bénéficie de 30% et les réfugiés 70 %.

3-1 - Dans le domaine de la santé

Tout au plus, Par exemple dans les hôpitaux, si un camerounais est dans une situation nécessitante et qu'il a besoin des médicaments, avec l'accord du directeur et du médecin chef ce dernier bénéficie des médicaments traduits. De même, ces hôpitaux dont le HCR finance l'équipement et la construction ne sont pas faits que pour les réfugiés. La population peut également aller se faire soigner. Et là encore, le HCR dans la construction des équipements sanitaires est assisté non seulement des ONG mais aussi du Ministère de la Santé Publique. C'est la raison pour laquelle en 2016 le MINSANTE et le HCR ont signé une convention Loi Cadre⁶⁶. En effet concernant le site de *Gado*, les réfugiés qui s'y trouvent reçoivent des soins de santé traduits. Dans ce site l'ONG AHA⁶⁷ assure des soins aux réfugiés ; Pour les enfants mal nourris par exemple il leur est fourni des aliments nutritifs qui remontent et rendent la santé des enfants stable. AHA est une ONG qui est subventionnée par le HCR, c'est lui qui est son plus gros bailleur de fond. AHA est un partenaire d'exécution du HCR, et les projets financés par le HCR concourent à la mise sur pied d'une cohabitation facile et pacifique. Car si la population ne se sent pas délaissée dans les projets cela évite sans doute des troubles entre les deux parties. AHA dans les projets apporte un appui aux autorités sanitaires de Garoua-Boulai et Bertoua; en renforçant des mécanismes de références médicales entre le site et les structures médicales de références; Il a également renforcé en ressources humaines à

⁶⁶ Convention loi cadre signé entre le MINSANTE et le HCR signé le 10 Août 2016 (Voir annexe n° 6).

⁶⁷ Africa Humanitarian Action est une ONG qui fait dans la santé physique et une prise en charge médicale selon les normes et standard internationales et nationales.

travers les infirmiers, les médecins (hôpital de Garoua-Boulaï et le CSI de Gado), a équipé puis réhabilité le Centre de Santé Intégré (CSI) de Gado (les lits, les matelas), a construit un Centre de Nutrition Thérapeutique Intensif (CNTI) de Garoua-Boulaï ainsi que la maternité. Au plus il a mis à la disponibilité des deux camps un tricycle et une ambulance qui fonctionne 24h/24 pour la référence et apporte un appui régulier mensuel en médicaments de qualité. Les projets sont réorientés selon les besoins⁶⁸. Il est aussi important de noter que le HCR finance non seulement les projets proposés AHA⁶⁹, mais aussi ces propres projets ; et ce dernier lègue la tâche à l'ONG qui n'est qu'un agent de mise en exécution.

Comme tout autre partenaire du HCR nous avons l'ONG Agence de Développement Economique et Sociale (ADES) qui est une ONG de construction des bâtiments, des abris, des toilettes publiques. ADES intervient dans les domaines de développement, de l'urgence, de la réhabilitation, de la prévention des conflits et de la culture pour les populations dans le besoin. Tout ce qui est *WASH est accompli par l'ONGADES* et solidarités international, qui ont pour défis d'améliorer le niveau des indicateurs d'accès aux installations sanitaires et le suivi de la qualité de l'eau potable ; Renforcer la maintenance et sécuriser les installations ; Renforcer les capacités d'autogestion et d'appropriation des services WASH par les réfugiés et la population hôte. ADES par exemple construis des toilettes publiques utilisées par les réfugiés et la population.

Solidarités International agit pour lutter contre la malnutrition, le manque d'accès à l'eau, la prévalence des maladies hydriques et surtout d'axer en priorité l'intervention sur le renforcement des capacités des populations et acteurs locaux.

Pour que ces projets soient mis sur pied il faut l'approbation et l'autorisation du HCR et des autorités locales. Car il faut le dire le HCR appuis juste l'Etat dans la prise en charge des réfugiés. L'Etat à son niveau appuis en donnant des terrains sur lesquels les projets doivent être exécutés. Le HCR va plus loin, il fait des descentes sur le terrain pour s'assurer que les partenaires d'exécutions déroulent bien les travaux. Le HCR vient en renforcement à l'Etat et ceci dans le souci de créer des liens de solidarité et de fraternité entre les deux communautés et pour qu'il n'y ait pas discrimination au niveau des structures sanitaires. On remarquera même que les patients aussi bien camerounais que réfugié centrafricains sont très vite pris en compte et charge dans l'hôpital de district Garoua-Boulaï. Par ailleurs, bien qu'étant l'organe international ayant mandat d'agir pour les réfugiés, il convient de noter que l'Etat est le premier responsable des populations se trouvant sur son sol.

⁶⁸Entretien avec B. Mvondo Eyenga, 35 ans, Infirmier, Gado-Badzeré, le 29/09/2019.

⁶⁹ Entretien avec F. Mbella, humanitaire, 31 ans, Gado, 09/09/2020.

Le principe de non-discrimination des réfugiés a été écrit par la convention de L'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, article 4⁷⁰ « Les membres s'engagent à appliquer les dispositions de la présente Convention à tous les réfugiés, sans distinction de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un certain groupe social ou d'opinions politiques ». Ce principe de non-discrimination est également appliqué dans le monde humanitaire⁷¹ par les ONG. Tout comme l'article 8 de cette même convention stipule que les Etats membres collaborent avec le Haut-commissariat des Réfugiés et c'est ce que fait l'Etat du Cameroun malgré quelques coquilles observées. Le HCR finance aussi des projets de constructions de forages qui une fois opérationnelles sont bénéfiques aux deux communautés. Dans chaque hôpital ou centre de santé dans l'entité on retrouve des points d'adductions en eaux potable. L'arrondissement de Garoua-Boulaï brille de part et d'autres même dans ses villages par une abondance de forage dans la plupart des villages et même dans le centre-ville. La photo n° 5 montre quelques réalisations du HCR en ce qui concerne les hôpitaux, les forages.

Photo n° 5 : Hôpital de district de Gado-Badzeré réalisé par le HCR et ses partenaires⁷²

Photo 5A



Photo 5B



Photo 5C



Source : Cliché pris par Mbassi Zinga Marie Nolbert le 25/08/2019.

Au regard de la photo 4A et 4B nous pouvons observer deux bâtiments de l'hôpital de district de Gado-Badzeré. Cet hôpital a été construit et réalisé par le HCR et ses différents partenaires. En principe il est destiné aux réfugiés mais la population locale est aussi acceptée.

⁷⁰A. Ba et Al, *L'Organisation de l'unité africaine*, p. 486.

⁷¹Le premier principe du monde humanitaire est l'impartialité, ne pas avoir de partie pris ou même de discrimination dans l'action que tu mènes.

⁷²Ces réalisations sont visibles dans tout l'Arrondissement. L'on compte une dizaine de forages construits qui ont permis de stopper les querelles et les problèmes qui régnaient entre les deux communautés suites aux points d'eaux insuffisants.

De pareilles réalisations montrent que le HCR soucieux du bien-être des populations et ne veut délaisser aucune communauté. Il a également été construit à Gado-Badzeré pour des raisons stratégiques. Car avant, seuls les malades réfugiés étaient consultés à l'intérieur du site, précisément sous une bâche aménagée par AHA. Les malades issus de la population locale devaient se déplacer jusqu'au centre-ville de Garoua-Boulaï. C'est ainsi que dans le but de réduire les déplacements de la population locale et améliorer la qualité de soins donnés aux réfugiés, que ce district a vu le jour.

3-2 La mise sur pieds des projets et leurs réalisations dans le domaine éducatif

Concernant l'éducation de nombreux projets ont été réalisés pour favoriser l'instruction des deux communautés. Nous avons eu la construction de (08) salles de classe à l'école publique de Gado-Badzeré et la réhabilitation de 06 salles de classe qui s'est accompagnée de la fourniture de tables-bancs. Pour mieux véhiculer les enseignements, un système de suivi de l'éducation de façon hebdomadaire et trimestrielle a été mis sur pied. Une plateforme d'échange mensuelle a été mise en place par le Ministère de l'Enseignement de Base (MINEDUB). Au plus, des pléthores de sensibilisations sont menées sur l'importance de l'éducation et surtout celle de la jeune fille dans les deux communautés. Le HCR dans ses prévisions fait fréquenter gratuitement tous les réfugiés qui sont sous sa responsabilité ; en payant les frais de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE). Il en emploie des enseignants qu'il rémunère par mois. Même dans la ville de Garoua-Boulaï les réfugiés fréquentent dans les établissements publics mais leur scolarité est payée par le HCR.

L'école publique de Gado-Badzeré, comporte 04 groupes ; au groupe B le président de l'APEE est un centrafricain qui brille par son bon comportement, le groupe A, C, et D quant à eux ont pour président d'APEE des camerounais. En effet, en 2014 les enfants centrafricains n'étaient pas encore admis dans les établissements publics à cause de la situation d'urgence qui prévalait encore. Le HCR avait plutôt mis sur pied l'Espace Temporaire d'Apprentissage et Protection des Enfants⁷³ réfugiés qui étaient traumatisés. Ceci a été fait dans le but de leur permettre de s'adapter dans leur nouvel arrondissement. Les réfugiés plus instruits avaient été pris comme relais éducatif pour encadrer les enfants dans ces espaces d'éveils⁷⁴. Le HCR donne la latitude à tous les réfugiés de fréquenter en finançant leur scolarité. Il met un accent particulier sur l'éducation car la plus grande majorité de la

⁷³Entretien avec Omar, 40 ans, relais communautaire, *Gado-Badzeré*, le 08/09/2020 à 16 h.

⁷⁴Entretien avec Oumarou Salimane, 39 ans,

communauté musulmane centrafricaine est illettré. Cela peut s'expliquer par deux raisons⁷⁵: La première est dû au fait qu'en RCA on observe des circonscriptions, des villages qui n'ont pas de ministère de l'éducation représenté et la seconde par le fait que la population *peuls, foubés* soit réfractaire à l'école occidentale. En outre, tout ce que le HCR fait concoure à relever les défis dans ce secteur de l'éducation. Parmi les difficultés qu'on retrouve dans ce secteur nous avons :

- la faible capacité d'accueil des établissements scolaires existants, déficit/insuffisance d'enseignant ;
- les pesanteurs culturelles défavorables à l'éducation en général et à celle de la jeune fille en particulier ;
- la mobilité des réfugiés source des déperditions et abandons scolaires ;
- l'insuffisance des frais pour payement des fournitures scolaires ;
- la question de payement des frais de l'APEE ;
- l'absence d'acte de naissance pour les examens officiels.

Le HCR et ses partenaires donnent la latitude aux réfugiés de pouvoir s'intégrer dans la société camerounaise car il est inconcevable que les nationaux fréquentent et les réfugiés pas. C'est la raison pour laquelle les moyens sont mis en œuvre pour leur insertion et leur intégration au sein de la communauté locale. Au niveau éducatif, la population locale bénéficie non seulement par le fait qu'elle fréquente dans les établissements construits par le HCR et ses partenaires mais aussi les kits scolaires distribués aux enfants issus des couches vulnérables. Les écoles ont été construites et d'autre réaménagée à cause du nombre élevés des enfants réfugiés et aussi parce que nos écoles ne pouvaient pas accueillir une si forte communauté.

Le site Gado-Badzeré 2 s'est vu doté de deux bâtiments scolaire et pour appuyer cette action le MINEDUB⁷⁶ a octroyé un grand nombre de tables bancs comme le démontre la photo n° 6. Avec la construction du site de Gado, le gouvernement camerounais soucieux des hommes et femmes se trouvant sur son territoire a fait construire de nouveaux bâtiments scolaires et les a dotés de tables bancs.

⁷⁵Entretien avec Oumarou Salimane, 39 ans, assistant superviseur, *Gado-Badzeré*, le 08/09/2020 à 11 h.

⁷⁶Cette dotation est une action du gouvernement camerounais qui est soucieux de sa population et qui offre la possibilité à tous d'être instruit. C'est également l'une des raisons pour laquelle l'éducation primaire au Cameroun est traduite même comme dans les faits on remarque le contraire.

Photo n° 6 : Bâtiment de l'école publique de Gado-Badzeré



Source : Cliché pris par Mbassi Zinga Marie Nolbert le 25/08/2019.

L'analyse de cette photo nous permet de dire que la réalisation des projets dans l'arrondissement se fait non seulement avec les partenaires d'exécutions appropriés mais aussi avec les organismes gouvernementaux.

3-3 La consolidation de la cohabitation dans le domaine commercial et agricole

L'arrondissement de Garoua-Boulaï comporte de vastes terres cultivables ; C'est la raison pour laquelle les différents sites⁷⁷ qui ont été soumis au HCR pour les réfugiés comportent un vaste cadre de terre cultivable où les réfugiés peuvent pratiquer des cultures maraichères⁷⁸. Et sur ces terres ces derniers cultivent des cultures camerounaises car ayant les mêmes traits culturels et agricoles. Les réfugiés qui sont hors du site ont aussi des terres données par l'administration camerounaise pour permettre leur autonomisation. Certains réfugiés font des champs sur les terres des camerounais ; certains font louer leurs terres et d'autres les laissent cultiver sans contrepartie. Les vivres que ces derniers récoltent de leurs champs leur permettent de vendre dans les marchés et de ne plus être dépendant. Une partie de la récolte est tournée vers l'autoconsommation. Le site de Gado-Badzeré abrite un petit marché de vivres où réfugiés et hôtes viennent faire écouler leur marchandise. Quant au petit

⁷⁷L'arrondissement de Garoua-Boulaï comporte plusieurs sites qui abritent les réfugiés mais celui qui regroupe la plus grande agglomération est celui de Gado-Badzeré 1 et 2.

⁷⁸Le représentant du chef de la chefferie de Garoua-Boulaï.

marché qui se trouve hors du site, il a été doté d'un bâtiment⁷⁹ de gardiennage de vivre des deux communautés.

3-4 La création d'un Comité Paix et Cohésion Sociale par LWF

L'ONG LWF qui a pour mission de protéger les droits des personnes déplacées et vulnérables en période de crise, de même que la promotion du développement dans un contexte de transition ou d'accalmie. LWF dans son exercice a plusieurs rôles et plusieurs volets d'activités : le living-rooms, le Service Communautaire (SerCom), la paix et cohésion sociale, l'agriculture, les formations professionnelles. Le comité paix et cohésion sociale est composé de quinze (15) membres dont huit (08) hommes et sept (07) femmes. Il fut mis sur pied en 2018 par LWF, il a pour rôle ⁸⁰ :

- de mettre sur pied des forats de paix à travers des espaces d'échanges ;
- prévenir et gérer les conflits inter communautaire et communautaire ;
- prévenir les conflits à travers les sensibilisations sur plusieurs thématiques ;
- gérer les conflits liés aux points d'eaux, au conflit de génération ;
- créer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;

LWF prône aussi la modération communautaire qui revient à quitter d'un point A au point B. Où l'on ne parlera qu'une seule communauté sans distinction ou différenciation.

Les réfugiés dans le site de Gado-Badzeré particulier et à Garoua-Boulai en général sont très bien organisés. En dehors du comité paix et cohésion sociale nous avons aussi d'autres comités dans le site. Il s'agit entre autre du comité de jeunes, comité des femmes, comité des hommes, comité d'autogestion, comité central, comité des personnes âgées et par-dessus tout comité mixte. Le comité mixte est le seul qui est constitué des deux communautés. Il fut créé en 2016 avec un organigramme⁸¹ bien précis. Les membres de ce comité travaillent en symbiose pour apporter la cohésion sociale, prévenir les conflits. Il met aussi l'accent sur les causeries éducatives, les activités sportives, culturelles. Il met aussi à la disposition des deux communautés les fiches de référencement.

Concernant la résolution des conflits, elle se fait en présence des membres du comité et des plaignants. Le Secrétaire General adjoint raconte qu'en 2018 une femme réfugiée avait porté plainte auprès du comité pour enlèvement de son enfant par son ancien conjoint qui est

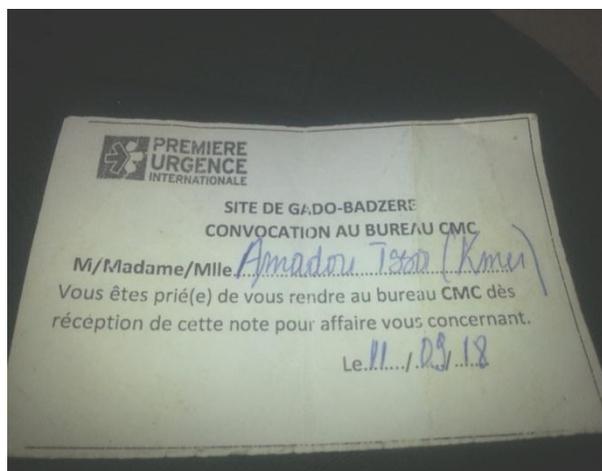
⁷⁹ Ce bâtiment aide toute la population à garder ses vivres commerciaux. Il fut réalisé par l'ONG Solidarité et financé par le HCR.

⁸⁰ Entretien avec Tily Abessolo, 25 ans, humanitaire à LWF, 28/08/2019 à Garoua-Boulai.

⁸¹ Voir annexe n° 7 portant organigramme du comité paix et cohésion sociale.

le père de l'enfant. Au final suite à un arrangement à l'amiable les deux parties avaient fait des compromis et l'enfant fût remis à sa mère. **La photo n° 7** présente une cause de référence.

Photo n° 7 : plainte de référence d'un réfugié vis-à-vis d'un camerounais



Source : Archives du comité mixte, 29/08/2019 à Gado-Badzeré.

L'analyse de la photo ci-dessus nous permet de dire que la plainte concernant Sieur Amadou Issa a été agressée à Première Urgence qui est le gestionnaire du site de Gado-Badzeré. Ce dernier par la suite a transféré le dossier au comité mixte vu que le problème opposait les membres des communautés. Ce comité organise aussi des motions de soutiens quand une autorité ou un chef d'une des deux communautés fait face à une lourde difficulté. Ce fut le cas lors des obsèques du chef supérieure de Gado-Badzeré⁸².

Somme toute, il était question dans ce chapitre de montrer le rôle du HCR dans la cohésion sociale et les facteurs qui freinent la cohabitation pacifique. Mandaté par la Communauté Internationale, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés est investi au Cameroun comme dans tous les États du monde, de la responsabilité de conduire et coordonner l'action pour la protection internationale de réfugiés et la recherche de solutions à leurs problèmes. Si sa mission centrale est de chercher à garantir les droits fondamentaux et le bien-être des réfugiés, son action opérationnelle est donc de s'assurer que chaque réfugié reconnu comme tel puisse bénéficier auprès des États hôtes d'une assistance. Au Cameroun, l'Agence travaille étroitement aux côtés d'autres acteurs, l'État camerounais au premier chef,

⁸²Voir annexe n° 8 portant Hommage à sa majesté Oumarou Emmanuel.

dans la recherche de solutions dans les domaines de la protection, des abris, de l'éducation, de la santé et biens domestiques, d'alimentation et de cohabitation.

En dehors des missions traditionnelles qui lui sont dévolues dans le cadre de la Convention de Genève de 1951, notamment la protection internationale et assistance humanitaire en faveur des réfugiés, des rapatriés, des apatrides, des personnes déplacées internes et les demandeurs d'asile, le HCR fait face à plusieurs défis dans la gestion des réfugiés vivant à Garoua-Boulaï. L'accompagnement des réfugiés repose sur la mise en œuvre des différents programmes et projets mobilisés par le HCR et ses partenaires suivant des plans d'action respectifs. Il ressort aussi que pour mettre de l'harmonie entre les deux communautés le HCR travaille avec les ONG et le Gouvernement. Malgré le fait qu'il demeure la seule institution ayant mandat d'agir sur les réfugiés. Il est donc nécessaire pour nous de présenter dans le chapitre suivant le bilan de l'aide alimentaire, de la cohabitation et les suggestions face aux problèmes rencontrés par les réfugiés.

CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVE DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS

Dans ce chapitre, il est question de montrer l'impact de la cohabitation sociale et apporter quelques suggestions face aux problèmes que rencontrent les réfugiés dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï.

I- BILAN DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION SOCIALE DES DEUX COMMUNAUTÉS

La cohabitation sociale a un impact socio-économique et politique.

1- Sur le plan économique

La cohabitation dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï, a permis un développement économique. Pour y arriver, cela s'est fait par l'acceptation de l'autre, l'amour et la fraternité. L'impact économique se présente sur trois domaines à savoir l'agriculture, l'élevage et le commerce.

L'agriculture et l'élevage

En effet, limitrophe avec la région de l'Adamaoua et la RCA la ville de Garoua-Boulaï a connu une ascendance économique depuis l'arrivée massive des réfugiés. Cette activité au départ, était orientée vers l'autoconsommation¹. Elle va évoluer et prendre la tournure de la commercialisation grâce aux différentes communautés.

Concernant l'élevage, nous enregistrons un nombre élevé de troupeaux de bœufs qui a fait chuter le prix du kilo de bœuf sur le marché.

Commerce (Boutiques et autres structures)

Les points de vente dans les marchés comme les boucheries, les boutiques constituent également un cadre par excellence dans la localité de Garoua-Boulaï. La prolifération des petits métiers commerciaux permet de réduire le taux de chômage. En parlant des activités commerciales, nous avons entre autres les quincailleries, les alimentations, les parfumeries,

¹O. G. Njupuen Njiembokue, "L'insécurité alimentaire et stratégie d'adaptation dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est du Cameroun ", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Yaoundé 1, 2021.

les boutiques de pagnes de téléphone, boutiques de dépannages, les auberges. La localité est aussi réputée pour la vente et l'achat des pagnes et des arachides à vil prix. Les réfugiés sont imprégnés dans les boucheries, la vente des arachides, des pagnes, alimentations, et autres.

La Mairie a même eu à augmenter le nombre de boutique au marché centrale de Garoua-Boulaï. Dans certains grand village il y'a un jour réservé pour le grand marché². En effet, l'avenu des réfugiés à Garoua nous a permis de relever une évolution croissante de hausse des prix alimentaire sur les différents marchés : Concernant, les produits de grande consommation comme le manioc les prix sont restés relativement bas³. Le tableau n°13 ci-dessous relève l'évolution des prix de certains produits alimentaires.

Tableau n°13 : Tableau d'évolution de quelques denrées alimentaires

Pro / Ali	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sorgho	153fr	150fr	146fr	150fr	195fr	200fr	205fr	205fr
Maïs	175	170	145	150	178	210	200	2020
Arachides	400	425	500	400	372	412	450	450
Manioc	215	216	145	205	175	180	180	185
Koko	200	155	250	200	275	300	325	350
Oignon	315	262	270	210	219	235	240	270

Source : O.G. Njuepuen Njiembokue, Insécurité alimentaire et Stratégies d'adaptations dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun, Thèse en Géographie. Université de Yaoundé I (Cameroun) 2021, adapté aux informations recueillies sur le terrain en 2020.

Ce tableau nous montre qu'en 2013, le prix d'une cuvette de manioc cossette de 15 kg coûte 3 225 F CFA, le kilogramme à 215 F CFA en moyenne pareil, qu'en 2014. En 2015, il chute à 2 175 F CFA et le kilogramme est à 145, ce prix remonte à 3 075 F CFA en 2016, le kilogramme est alors à 205 F CFA pour se stabiliser en 2017 à 2 625 F CFA et le kilogramme chute à 175 F CFA. Un régime de banane plantain moyen de 15 kg en 2013 coûte 2 910 F CFA et le kilogramme à 194 F CFA en moyenne. En 2014, il est à 200 F CFA le kg et le régime à 3 000 F CFA en moyenne, 2 250 F CFA en 2015, 2 850 F CFA en 2016 et 2 925

²Communément appelé le jour du marché, il a lieu une fois la semaine. La population vient de différents coins pour écrouler la marchandise.

³ O.G. Njuepuen Njiembokue, Insécurité alimentaire et Stratégies d'adaptations dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun, Thèse en Géographie. Université de Yaoundé I, 2021.

FCFA en 2017. Une cuvette d'arachide décortiquée, d'un poids moyen de 13 kg se vendait en 2013 à 7982 FCFA et le kilogramme en moyenne à 614 FCFA, stable à 7 189 FCFA en 2014, Puis chute à 6 695 F CFA en 2015. Elle retrouve son prix en 2016 à 7 475 F CFA et 7 540 FCFA en 2017. Le prix au kg se situant entre 553-580 F CFA. La cuvette du maïs (en graines) pour un poids moyen de 26 kg se vend en 2013 à 7 930 F CFA et le kilogramme à 305 F CFA, en 2014, elle est à 6 734 F CFA. Elle chute pratiquement en 2015 au prix de 5 720 F CFA, 5 590 F CFA en 2016 et à 5 200 F CFA en 2017. Le prix au kilogramme pendant ces années est resté dans la marge de 259 FCFA.

L'ensemble des prix va connaître une hausse généralisée en 2018. Les paysans vendent davantage les produits aux étrangers, les ménages jadis bénéficiaires des programmes d'aide alimentaires sont hors programmes à cause de la baisse de financement. Le kilogramme d'igname qui s'est vendu en 2017 à 300 FCFA passe à 500 CFA, le manioc cossette de 195 F CFA à 500 FCFA et le manioc tubercule de 135 FCFA à 250 FCFA. Le kilogramme d'arachide de 580 FCFA passe à 615 FCFA. En 2020 les prix augmentent à cause de la rareté de certains produits sur le marché.

La flambée des prix sur le marché s'explique aussi par la proximité avec les frontières RCA, la demande urbaine forte, l'afflux et l'installation des réfugiés, le foisonnement des structures occidentales d'exploitation minière, l'enclavement des bassins de production et l'éloignement des centres d'écoulement des produits alimentaires⁴. Au plus la RCA s'approvisionnent énormément dans les marchés frontaliers camerounais (en dehors des produits agricoles, les produits manufacturiers et de l'eau de boisson), ce qui constitue un avantage comparatif. Certains de ces commerçants étrangers viennent acheter les champs sur pied et procèdent eux-mêmes à la récolte, créant ainsi un déficit en produits sur le marché et au sein du ménage vendeur. Par ailleurs, les variations de prix sont aussi en lien avec les quantités présentes sur les marchés comme le montre le (tableau n°14).

⁴M.N. Mbassi Zinga, "Le Haut-Commissariat Réfugiés dans la cohésion sociale entre réfugiés centrafricains de Garoua-Boulai et population hôte 1978-2019", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2020.

Tableau n° 14 : Disponibilité des denrées sur les marchés de 2013 à 2020

Disponibilité sur les marchés							
	Abondance	Normale		Rare		Limite	
Années et denrées	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020
Sorgho							
Maïs							
Arachides							
Niébé							
Oignon							
Riz							

Source : Informations recueillies et adaptées sur le terrain en Septembre 2020.

Selon la demande des consommateurs et subissent le diktat des contraintes structurelles. Le constat général est que le manioc cossette demeure la denrée la plus consommée la plus cultivée tant localement que dans la sous-région et fait l'objet de nombreux échanges.

À un moment donné, les ménages vulnérables ont eu accès au transfert monétaire. Les jeunes ont reçu la formation aux AGR, des formes d'aide visant à préserver la dignité humaine⁵ et à autonomiser les bénéficiaires. Grâce à l'aide alimentaire ou non alimentaire, certains assistés ont pu créer des activités additionnelles pour s'auto prendre en charge. Ils étaient informés du caractère temporaire de l'aide. À travers la modalité «cash transfert» certains réfugiés ont ouvert une boutique puis un magasin et ont reçu l'onction du PAM, devenu commerçant-partenaire et son magasin un point de vente du projet des transferts monétaires de l'agence.

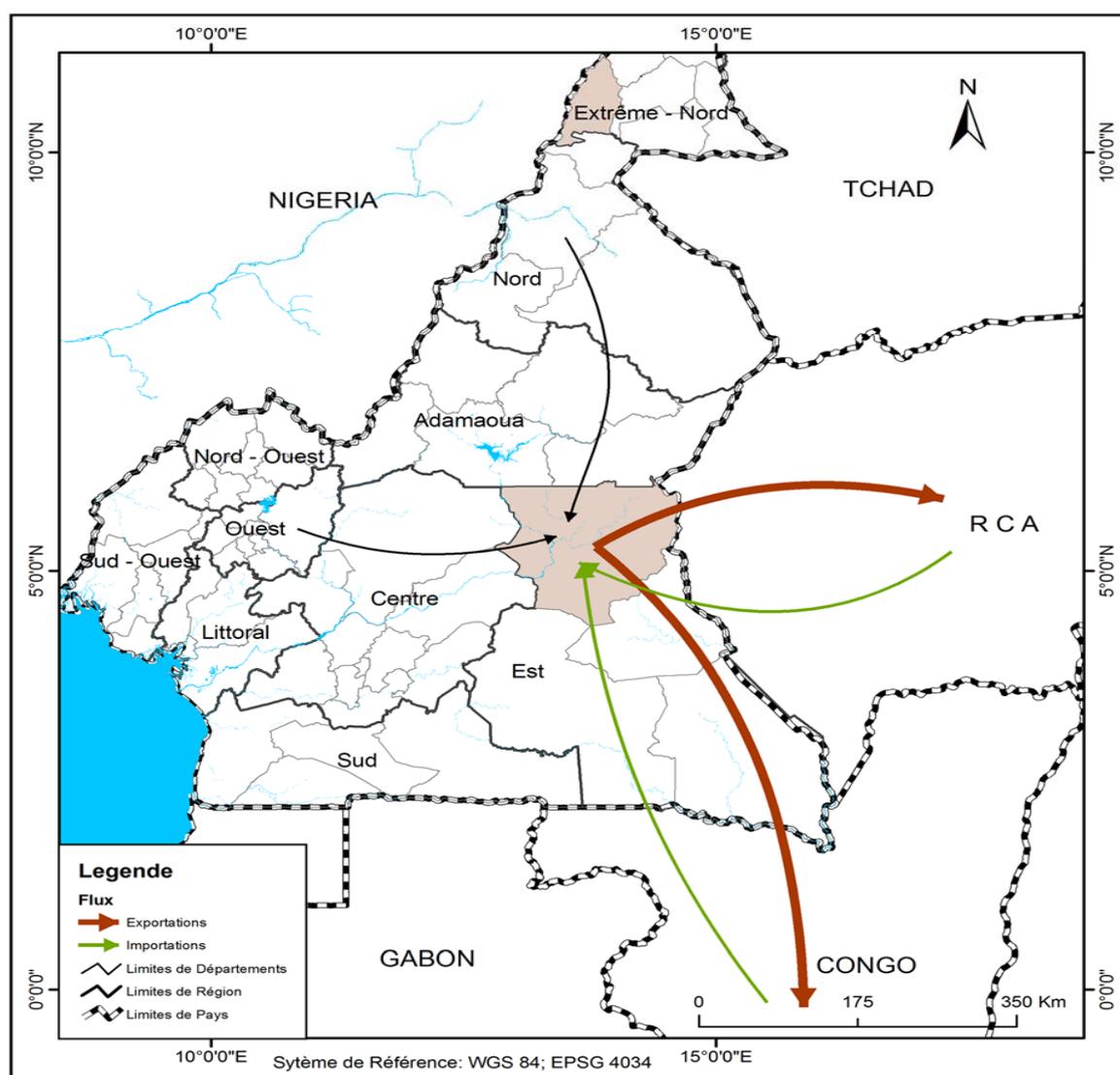
Transport et tourisme

Parlant de transport, l'on remarque que cette activité est pratiquée par les camerounais et les réfugiés. Les camerounais sont dans les transports en commun via les cars tandis que les réfugiés sont pour la plupart des conducteurs de moto-taxi. Certains camerounais propriétaires de moto recrutent autochtones et réfugiés pour exercer l'activité en journée et venir en soirée remettre la recette journalière à la hauteur de trois mille Francs FCFA. Ces motos-taxis rendent le déplacement d'un endroit à un autre assez évident et évite les pertes de temps inutile. Tout au plus, la cohabitation sociale a permis d'accentuer les exportations et les importations sur le terrain. Tous ces produits présents sur les marchés font aussi l'objet des échanges avec les pays frontaliers comme le Congo et la RCA, surtout la RCA qui en majorité

⁵ONU FEMMES, *Evaluation finale du programme conjoint, Genre, Hygiène et Assainissement*, Mars 2018, p. 11.

se nourrit au Cameroun. Ce qui est un avantage comparatif pour ces marchés mais aussi un problème pour l'approvisionnement satisfaisant des ménages car la loi du marché voudrait qu'on vende au plus offrant et la perméabilité des frontières favorise cette pratique abusive. L'aide alimentaire fournis par le HCR et ses partenaires est insuffisante, raison pour laquelle est réfugiés qui sont autonomes se tournent vers les marchés. Toutefois le corridor-Garoua-Boulaï-Douala sert à ravitailler la Centrafrique en produits venant de l'Occident comme la farine de froment (2 450 t), le riz (2 100 t), la farine de maïs (1 400 t), le malt (720 t), le sucre (350 t) qui en retour fournit à l'Occident les bois en grumes (950 t) et le bois débité (120 t). Les produits alimentaires tels le haricot, les pommes de terre et l'oignon proviennent de l'Ouest et du Nord Cameroun pour le Congo (Carte 3).

Carte n° 2 : Flux des importations / Exportations



Source : PNVRSA, adapté aux informations recueillies trouvées sur le terrain en Septembre 2020

Au regard de la figure ci-dessus nous constatons que Garou-Boulaï est un véritable point stratégique de ravitaillement des produits alimentaires qui vont au Congo et en RCA. Qui dit agriculture dit production alimentaire donc sa contribution est non négligeable en matière de satisfaction des besoins alimentaires des ménages⁶. Les variations climatiques, les pratiques culturelles rudimentaires, les prix sur le marché conditionnent fortement les disponibilités alimentaires au cours de ces dernières années. En évoquant le domaine touristique, la localité dispose des atouts touristiques qui permettent la fréquentation de certains touristes⁷. Le tourisme le plus pratiqué ici est l'écotourisme⁸ et le tourisme d'affaire. L'économie a permis de montrer l'importance d'une cohabitation mis en place et qui œuvre pour un vivre ensemble harmonieux. Grace au domaine économique, on observe aussi un développement du secteur socioculturel.

2-Impact socio-culturel

Les migrations ou les déplacements se suivent toujours avec un transfert de culture qui concerne, les langues et les modes de vie à travers les us et coutumes.

La formation et suivie social

Plus de 2000 enfants réfugiés ont participé aux activités ludiques, sportives et éducatives organisées par ASSEJA, partenaire de l'UNICEF, des sites Gado. Par ailleurs nous avons eu des formations sur la protection et le cycle de formation sur la Protection Internationale, le Mandat du HCR, les Droits et Devoirs des réfugiés à l'attention des autorités administratives, policières, militaires. Tout au plus nous constatons que le HCR a eu à conscientiser les réfugiés au respect des forces de l'ordre, de la loi, au respect de la justice et à la bonne cohabitation (bon comportement et une certaine civilité). Près de 2000 personnes ont pu être sensibilisées à travers des forats. Des relais communautaires Violence Basées sur le Genre (VBG) supplémentaires ont été identifiés et formés dans le site de Gado-Badzère, ce qui porte à 15 le pool de relais communautaires formés par ONU Femmes et ses partenaires, et opérationnels sur le site. Le HCR et ses partenaires de protection intensifient les campagnes de sensibilisation de masse à l'attention des réfugiés. 501 réfugiés ont participé à 4 sessions organisées par International Medical Corps (IMC) et visant à sensibiliser les survivantes de VBG. Un appui Psychosocial fourni par ASSEJA, partenaire de l'UNICEF a permis à 1000

⁶C. Minfegue, S'engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulaï, p. 8.

⁷Ibid, p. 11.

⁸L'écotourisme est un tourisme de loisirs axés sur la découverte de la nature et les cultures traditionnelles se trouvant dans une zone traditionnelle.

enfants de bénéficier d'un appui psychosocial. Les Nations Unies au travers de ses agences travaillent aux côtés de l'État du Cameroun pour apporter une assistance aux populations sujettes à l'insécurité alimentaire. Les Organisations Internationales du Système des Nations Unies présents sur le terrain sont le HCR, OCHA, ONU FEMMES, UNFPA, UNICEF, FAO.

La présence des Nations Unies est fructueuse à cause de leur appui multiforme par toutes ces agences. Les agences fournissent une aide alimentaire et non alimentaire aux réfugiés dans les camps, aux déplacés internes et aux populations locales vulnérables. Le PAM, la plus grande agence de lutte contre l'insécurité alimentaire fournit des denrées alimentaires à travers différentes modalités; L'UNICEF⁹ appuie aussi les systèmes de surveillance nutritionnelle du Cameroun, veille à la supplémentation en vitamines A, en fer, sel iodé, le traitement de la diarrhée chez les enfants à l'aide du SRO et du zinc, met à disposition des vermifuges pour le traitement des vers intestinaux, partage des moustiquaires imprégnées. Elle contribue aussi au vaste programme de vaccination des enfants. L'OMS¹⁰ soutient l'UNHCR à hauteur de 30% des frais médicaux et sanitaires des réfugiés du Cameroun et forme le personnel de santé en matière de nutrition. L'UNHCR, l'agence mère des réfugiés est le gestionnaire de tous les camps des réfugiés sur le sol camerounais. Elle intervient dans la protection de l'enfance, du genre, de la sécurité alimentaire, de l'assainissement dans les camps, de la santé, dans la nutrition, dans l'éducation, dans la protection de l'environnement et de l'habitat standard ou adéquat. Bref c'est l'une des agences des Nations Unies multitâche.

L'art culinaire

La cohabitation entre les deux communautés est remarquable à travers les changements alimentaires. En effet, l'on constate la consommation des différents mets par des tribus. Les centrafricains ont appris à consommer du couscous accompagné par « l' okok » et la viande, communément appelée en Gbaya « kokoo » à cela s'ajoute d'autres menus principaux tel que le met de chenille, « l'okok Eton » et dont ils apprécient après dégustation.

Langues et religions

La langue est un moyen de communication nécessaire qui facilite les échanges entre les groupes ethniques dans notre région d'étude. À travers le métissage auquel fait face cette entité, nous constatons que la langue donne vie à une catégorie d'individus que nous pouvons

⁹UNICEF, Prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants, www/https/unicef.Org, consulté en Octobre 2020.

¹⁰OMS, Lignes directrices : mise à jour de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez le nourrisson et chez l'enfant, OMS, 2015, p. 98.

qualifier de polyglottes¹¹. C'est ainsi qu'il n'est pas surprenant de voir un ressortissant *Gbaya* ou Bamoun qui a vécu où vis toujours à Garoua-Boulaï ne pas maîtriser le Foulbéd. Même s'il est vrai qu'avant leur arrivée c'était la langue la plus parlée par tous, cela s'est accentué avec leur présence car nombreux étant illettré. Le foulbéd est la langue par excellence utilisée pour communication dans les grands espaces. À la maison, comme au marché, dans les églises et dans les mosquées, comme dans les aires de jeu où dans la rue les deux communautés se véhiculent les messages dans différentes langues culturelles. L'impact qui en découle est qu'il est facile de communiquer, ou de passer un message.

En évoquant le volet religieux, l'on peut dire que cet arrondissement fait preuve d'une diversité religieuse. Chez les chrétiens nous avons plusieurs confessions religieuses notamment : les catholiques romains, orthodoxe, les protestants, l'église luthérienne, adventiste, église de réveil. Il faut noter que les ressortissants des deux communautés vont prier dans ces lieux religieux. Par exemple dans la paroisse catholique de Garoua-Boulaï, on retrouve les choristes centrafricains et camerounais et elle accueille les membres de toutes les communautés sans discrimination, ni favoritisme.

L'œcuménisme¹² est pratiquée à travers les célébrations religieuses où nous remarquons la participation d'un Iman, un prêtre et d'un pasteur lors d'une cérémonie religieuse. Ce rassemblement religieux permet la diffusion des messages de paix, d'harmonie, de vivre ensemble et d'acceptation de l'autre et surtout d'intégrité nationale.

L'éducation et la santé

Lors du déclenchement de la dernière crise des réfugiés centrafricains en 2013¹³, l'arrondissement de Garoua-Boulaï avait un taux de scolarisation faible. Avec l'avenue des enfants réfugiés, le besoin d'éducation fut immédiatement constaté, et différentes mesures furent prises permettant un rattrapage pour certains et une re-scolarisation pour d'autre, en fonction de leur niveau d'étude. C'est ainsi que plus de 68 Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPE) (dans la région de l'Est en général) furent mis en place et dédiés à l'éducation afin de développer un programme rapide de rattrapage. L'ETAPE avait pour but de permettre aux enfants réfugiés d'atteindre un niveau

¹¹Polyglottes se sont des personnes qui parlent plusieurs langues.

¹²Association de toutes obédiences religieuses lors d'une célébration religieuse.

¹³A. Tamekamta Zozime, Le Cameroun face aux réfugiés Centrafricains : Comprendre la crise migratoire et les résiliences subséquentes, *Note d'analyses Sociopolitiques*, n° 01 du 01 avril 2018, CARPADD, Montréal, p. 9.

éducatif leur permettant d'intégrer les écoles dans la zone. Pour cela, des enseignants ont été recrutés, des locaux (hangars) fus construits et des kits d'apprentissages distribués. Plus tard, dans une dynamique de pérennisation des acquis d'éducation et d'équité envers les enfants des communautés autochtones et, dans l'optique d'un transfèrement progressif des élèves réfugiés des ETAPE vers les écoles hôtes (stratégie de sortie des ETAPE), de nouveaux appuis ont été apportés aux écoles dans les agglomérations villageoises qui ont accueilli certains groupes de réfugiés. Ce qui a permis l'augmentation de leurs capacités par la construction de salles de classes et leur équipement en tables bancs ainsi que la distribution de kits scolaires aux enfants de ces écoles.

Parallèlement, plus de 60 enseignants furent recrutés et formés sur ce programme, et d'importantes quantités de matériels pédagogiques furent acquises et distribués aux enseignants¹⁴ et aux élèves. Ainsi, plus de 17.000 enfants ont reçu du fond des Nations Unies pour l'enfance des kits scolaires avec sac, cahier et stylos. Il renchérit ici que l'UNICEF est un partenaire opérationnel du Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. La présente des enfants dans une salle de classe. Les enseignants ont été formés en éducation en situation d'urgence et l'éducation à la paix, les curricula accélérés et la prise en charge psychosocial et la protection des enfants. Le matériel didactique et d'apprentissage destiné aux enfants réfugiés et à ceux des communautés hôtes est en cours d'acheminement par l'UNICEF. La prise en main des enfants dans les sites avec le screening des enfants a été répartis en trois groupes (enfants non scolarisés, enfants déscolarisés et enfants scolarisés) et en différents niveaux (préscolaire, primaire, post-primaire) pour les programmes accélérés d'été la photo n°8 nous présente les enfants dans une salle de classé appelé dans le domaine humanitaire ETAPE.

¹⁴Entretien avec A. Mehiend, 30 ans, commis d'éducation à ACCRA, Gado-Badzeré, 07/08/2020.

Photo n° 8 : Représentation des enfants réfugiés dans un ETAPE



Source : Mohamed NeDhirou, *Evaluation de la réponse humanitaire de l'UNICEF*, <https://www.org> consulté à Yaoundé le 28 Octobre 2020 à 17 h.

La photo ci-dessus illustre un espace d'apprentissage des enfants réfugiés. Nous pouvons voir que les enfants ont des kits fournis par l'UNICEF. Par ailleurs, nous pouvons renchérir que les salles de classe en planche avaient été construites provisoirement. Une fois les ETAPES terminés, le HCR et ses différents partenaires ont construits des salles de classe en bâtiments.

Dans les écoles, l'histoire, la géographie et l'éducation civique du Cameroun sont enseignés aux enfants centrafricains. De ce fait, ces enfants sont loin de connaître dans la mémoire, les symboles et l'histoire de leurs ancêtres, ignorent les éléments qui constituent l'identité de leur pays (l'hymne nationale, devise et le drapeau national centrafricain), ce qui pose le problème de réintégration socioéducative et socioprofessionnelle s'ils venaient à retourner dans leur pays¹⁵. Dans cette perspective, pour plus de justice patriotique, les interventions dans les domaines de l'éducation et la protection sociale seraient plus porteuses si la prise en compte des réalités sociologiques du pays d'origine des réfugiés était faite au cours de leurs mises en œuvre.

Toutefois, l'immigration au Cameroun est considérée par une frange importante de parents réfugiés comme une « chance » car leurs enfants ont pour une fois accès aux portes de l'école où ils apprennent les savoirs, le savoir être et le savoir vivre. Plus question de traducteur en langue locale, plus encore la peur des forces de maintien de l'ordre ou des administrateurs pour cette génération d'enfants qui grandi « ailleurs », loin de « chez eux », affirment des parents, convaincus des retombées de la scolarisation en contexte de migration

¹⁵Entretien avec Ariel Mehiend, 30 ans, commis d'éducation à ACCRA, Gado-Badzeré, 08/09/2020.

forcée au Cameroun¹⁶. Le fait de cohabiter ensemble a permis d'augmenter le taux de réussite scolaire et d'inculquer les bases des notions de paix et d'unicité.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention de 1951 [article 22 alinéa 1 et 2] et du protocole 1967 relatif au statut des réfugiés, et ce en accord avec la convention de l'OUA (1969) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et de la loi nationale portant statut des réfugiés (2005), l'éducation des enfants de parents réfugiés est une priorité de la protection et de l'assistance humanitaire.

Concernant la santé, l'état vaccinal non seulement des enfants réfugiés mais aussi des enfants camerounais a suscité l'organisation de campagnes spécifiques de vaccination contre la polio, la rougeole et la méningite. Par ailleurs, les structures de santé dans les zones d'accueil des réfugiés ont été renforcées à travers un apport médicamenteux, de la formation et du renforcement du suivi. Les personnes connues vivant avec le VIH y compris des femmes enceintes séropositives ont bénéficié d'Anti Retro Viraux (ARV) alors que des campagnes de sensibilisation et de dépistage du Virus d'Immunodéficience Humaine (VIH) ont permis à certains réfugiés et camerounais de connaître leur statut sérologique, et à ceux d'entre eux (les réfugiés) qui se connaissaient déjà séropositifs, de bénéficier de traitements ARV. Avec l'arrivée des réfugiés dans la localité, l'on remarque la construction des plusieurs hôpitaux de Districts. Dans ces hôpitaux, et surtout dans l'enceinte la cohabitation ethnique et inter communautaire se pratique. La cohabitation des deux communautés a aussi permis des interventions de WASH. Concernant l'eau, hygiène et assainissement l'on a eu :

- Construction/réhabilitation de points d'eau y compris sensibilisation des ménages et instauration de Comités de gestion
- Construction de latrines d'urgence dans les villages de l'arrondissement
- Promotion des pratiques familiales essentielles

L'impact de la cohabitation dans notre zone d'étude n'est pas uniquement social et économique mais, touche aussi le secteur politique.

Nutrition

L'évaluation de la campagne de vaccination contre la poliomyélite¹⁷ dans Garoua Boulaï districts Résultats globaux :(97.04%) enfants 0-11 mois et (87.94%) enfants 0-59 mois

¹⁶Emmanuelle Maunaye pense à ce sujet que : « la mobilité est présentée comme un atout qui permet de s'ouvrir au monde, de s'enrichir de nouvelles expériences, de se confronter à l'altérité et au final de construire son individualité. ».

¹⁷PNSA/PAM, Évaluation de la sécurité alimentaire dans les régions de l'Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord, 2016, p. 16.

ont été vaccinés. Pour les enfants réfugiés (83%) enfants 0-11 mois (96.85%) 0-59 mois ont été vaccinés. La campagne de riposte rougeole est en cours du 11 au 14 juillet dans l'hôpital de Garoua-Boulaï. En outre, l'association des Médecins Sans Frontières (MSF) a effectué plus de 460 consultations / jour en ambulatoire aux hôpitaux de districts de Garoua Boulaï, Gado. Des consultations ont été réalisées par l'équipe santé mentale et appui psychosocial de CARE. Un total de 183 nouvelles admissions a été enregistré dans les CNAS et 115 dans les CNTI. Le taux d'abandon dans les CNAS reste élevé, supérieur à 50%. Les taux de décès dans les CNTI Garoua Boulaï et sont dans la norme < à 10%. Un screening nutritionnel effectué par IMC sur 171 réfugiés (160 enfants de moins de 5 ans, 7 femmes enceintes et 4 femmes allaitantes) a permis d'identifier 27 cas de malnutrition sévère chez les enfants et 4 cas de malnutrition modérée chez les femmes. Prêt de 1000 enfants ont bénéficié d'un appui psychosocial d'ASSEJA. Un plan de distribution d'Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi (ATPE) par l'UNICEF a permis aux enfants mal nourris de reprendre les formes. La PAM, le Ministère de la Santé, l'UNICEF et le HCR ont facilité la formation des formateurs pour le renforcement du volet communautaire de la prise en charge de la malnutrition aiguë¹⁸. La formation a également permis d'ajuster la méthode de sélection des relais, les outils de suivi et évaluation de leur performance, et les supports de communication et sensibilisation aux bonnes pratiques de nutrition. Ces relais opèrent en étroite collaboration avec les responsables de centre de santé et ont eu pour mission principale d'améliorer le dépistage précoce des cas de malnutrition dans les communautés, de suivre les cas d'absence et d'abandons, d'assurer la référence des cas de malnutrition vers les structures de prise en charge et celle des enfants guéris. De même le Programme de Supplémentation Alimentaire qui se fait avec le partenaire AHA a permis plus de 2000 enfants et des femmes enceintes et allaitantes parmi les réfugiés et populations hôtes d'être assistés dans l'arrondissement de Garoua- Boulaï. Au plus des Centres de Nutrition, à travers les MSF a pris en charge 92% de tous les patients en CNTI dans la ville. En outre, des structures supplémentaires ont été construites par MSF en vue de renforcer le CNTI de Garoua Boulaï et les CNAM et CNAS de Gado-Badzeré.

3- L'impact politique

Ici, nous avons une représentation des composantes sociales. Par ailleurs, cette composante sociale renforce la stabilité politique des institutions.

¹⁸ C'est le quand la malnutrition est élevée et croissante chez un individu.

II- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE ET POUR LA COHABITATION PACIFIQUE

Les perspectives pour une meilleure prise en charge et pour la cohabitions pacifique peuvent être perçus par la mise sur pied d'une coexistence par l'Etat.

1- Mise sur pied d'une coexistence pacifique par l'Etat

L'engagement de l'Etat dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï sera effectif dans plusieurs sens qui concernent toutes les activités de la vie. L'État, doit sensibiliser les populations dans les débats, les jeux organisés pour consolider une cohabitation ethnique. Tout ceci, dans le but de bien régler les problèmes qui sévissent. La commune quant à elle fait l'effort de son côté tout en élaborant les réunions entre l'administration et les chefs traditionnels dans le but d'œuvrer pour un vivre ensemble. À travers cette initiative, le Sous-préfet pris a demandé aux chefs traditionnels (1^{er}, 2^e et 3^e degré) de toujours résoudre les mésententes qui règnent entre communauté et vu le statut que leur procure le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977, et la constitution du 2 juin 1972 modifié par la loi n° 75/1 du 9 mai. Ceux-ci, ont le pouvoir de réunir des personnes lors d'une dispute et grâce au pouvoir qui leur a été décrété en vue de leur organisation dans l'administration (Organisation de la chefferie : voir annexe n° 8) ont le pouvoir de régler les problèmes qui leurs sont exposés.

L'Etat fera une fois de plus l'effort d'organiser des séminaires¹⁹ dans le but de sensibiliser les populations sur la nécessité et la matérialisation du vivre-ensemble tout en présentant les mérites et les bijoux qui ressortent de cette union de forces. Il doit réprimander tous ceux et celles qui veulent aller à l'encontre du souci du bien-être collectif. L'Etat, dois faire preuve de bon sens en œuvrant pour la construction des édifices de paix et de vivre ensemble^l. L'Etat du Cameroun est le partenaire opérationnel d'accompagnement humanitaire des réfugiés centrafricains. C'est la raison pour laquelle il doit continuer à intervenir à travers les Ministères des affaires sociales, de l'eau et de l'énergie, de l'éducation de base ; de l'économie, de la planification et l'aménagement territoriale, de la femme et de la famille, des relations extérieures, de la santé publique.

2- Recommandation pour le HCR

Faciliter le déplacement des réfugiés à l'intérieur du pays : car nombreux sont ceux qui

¹⁹ R. Melh, *Pour une ethnique sociale*, Edition de Lachance NESTLE, 32 Rue de Grenelle, Paris VIIIe, 1967, p. 124.

aimeraient partir dans la capitale économique pour acheter des articles et revenir vendre dans la localité ²⁰;

- Appuyer la scolarisation de tous les enfants en âge scolaire et octroyer des bourses à ceux qui parviennent à avoir le BACCALAUREAT ;

- Financer les micro-projets notamment formations petits métiers et appui aux activités d'élevage et d'agriculture ; Afin de permettre à bon nombre d'être autonome ;

- Encourager et développer les activités de production, transformations et commercialisation au sein des communautés ;

- Renforcer le dialogue interculturel entre la population hôte et les réfugiés ;

- Renforcer les démarches suscitant la participation des leaders communautaires ;

- Financer les comités qui assurent la paix et la cohésion sociale

En effet, les comités mis sur pied par le HCR font face à des difficultés financières. Les membres du comité exécutif ont du mal à mettre en œuvre différents projets pour avoir pour finalité une cohésion sociale.

La stratégie d'adaptation dite positive liée aux moyens de subsistance

À un moment donné, les ménages vulnérables ont eu accès au transfert monétaire. Les jeunes ont reçu la formation aux AGR, des formes d'aide visant à préserver la dignité humaine et à autonomiser les bénéficiaires. Grâce à l'aide alimentaire ou non alimentaire, certains assistés ont pu créer des activités additionnelles pour s'auto prendre en charge. Ils étaient informés du caractère temporaire de l'aide. Baba Aladji, réfugié centrafricain au camp de Gado²¹ est passé du statut d'assisté à celui qui assiste. À travers la modalité «cash transfert» il a ouvert une boutique puis un magasin où il a reçu l'onction du PAM, devenu commerçant-partenaire et son magasin un point de vente du projet des transferts monétaires de l'agence.

La bonne instruction pour un changement d'attitude et de comportement de l'homme

Un programme d'éducation au caractère, au bon caractère est nécessaire. Le philosophe grec Aristote définit le bon caractère comme « une vie de bonne conduite » vis-à-vis des autres et envers soi-même. Le but est de bâtir l'Homme, lui inculquer des valeurs

²⁰M.N. Mbassi Zinga, "Le HCR et la cohabitation sociale entre réfugiés centrafricains et population hôte de Garoua-Boulai 1978-2019", p. 102.

²¹O.G. Njupuen, "L'insécurité alimentaire et stratégie d'adaptation dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est du Cameroun", p. 326.

positives et des habiletés, le conditionner à être un bon décideur, bon citoyen, responsable de son bien-être. La personne par essence est constituée de cinq dimensions : la dimension physique composée de la peau, les organes, la mouvance du corps, le paraître en général, la dimension émotionnelle qui fait ressortir les sentiments, la dimension sociale qui se manifeste par les relations avec la dimension mentale²² et la dimension spirituelle. C'est le socle de la vie d'un Homme qui détermine ce qu'il "Est".

En bref, ce qu'il faut attaquer ce sont les racines du comportement de l'Homme. Une éducation ciblée²³ ou programme d'éducation peut inciter les membres d'une communauté à se préserver, à améliorer les pratiques agricoles, à préparer des repas plus conformes aux exigences de la nutrition ou de leurs organismes, un apprentissage d'habiletés manuelles ou intellectuelles, d'attitudes nouvelles pour trouver des solutions pour lui et pour sa communauté

Sortir de l'individualisme, se mettre en groupe pour des actions efficaces

Les producteurs sont les acteurs principaux pour sortir des contraintes structurelles qui pèsent sur la machine de production rurale et assurer une production agricole et ainsi lutter contre la pauvreté. Pour que cette impulsion soit possible, il faut que les paysans se mettent réellement ensemble, en groupe, en communauté pour des actions efficaces. De nombreux cas observés sur le terrain, montrent que lorsque les paysans s'organisent en coopératives, GIC, des organisations rurales solides et fournissent une gamme de services à leurs membres, ceux-ci sont plus à même de répondre à une demande alimentaire croissante sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Aller en rangs dispersés face aux contraintes n'aide pas les paysans et les maintient dans une dépendance à l'aide et aux projets et programmes imposés, qui ne répondent pas à leurs besoins ni aux réalités locales. Or le contraire, renverse la donne et ce sont eux qui peuvent disposer du support de l'aide extérieure.

Autres actions concrètes proposées

- Sur la problématique de la gestion des conflits agro-pastoraux :

Les points de départ des bêtes sont connus, les marchés également, alors il faudra tracer des couloirs de transhumance et les diffuser par affiche à l'attention des éleveurs. Les résultats sont : sécurisation des champs, de la production, réduction des frictions entre les

²²C'est le siège de la connaissance, du raisonnement, de la compréhension et de la résolution des problèmes, siège de la créativité, capacité à comprendre le vrai sens des choses.

²³ Eduquer c'est conduire une personne d'un état à un autre c'est-à-dire modifier dans un certain sens la personne et l'éveil de l'intérêt de la personne dépend étroitement de la conscience qu'elle a de ses propres besoins ou des causes qui le maintiennent dans cet état de précarité et de dépendance.

deux groupes de moyens de subsistance, cohésion et paix sociale préservée.

Avec le concours de la commune, qui sûrement se charge de la collecte des déchets ménagers, un site est proposé pour enterrer les déchets et en faire du compost. Après un temps, sous la gestion d'un comité de paysan, peut se charger du partage ou de la vente de l'engrais obtenu selon les ententes et les dépenses engagées. Ces comités peuvent se former en technique de compostage. Ce compost est écologique et améliore le sol par ses propriétés biologiques, physiques par un apport régulier²⁴.

En définitive, il était question pour nous dans ce chapitre de présenter le bilan de la gestion de l'aide alimentaire auprès des communautés de Garoua-Boulaï. Toutefois, l'observation empirique nous amène à dire que le HCR après l'état d'urgence ne parvient plus à gérer tous les réfugiés à cause du financement limité par les bailleurs de fond. En outre, c'est suite à cela que le HCR ne parvient plus à prendre en charge bon nombre. Néanmoins, il travaille avec de nombreux organismes onusiens pour pallier aux manquements.

²⁴ M.Ndiaye, Les indicateurs de la sécurité alimentaire, Module atelier de formation du 10-12 juin, PAM/Sénégal, 2014, p. 16.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif principal de cette recherche, (et aussi sa difficulté majeure) résidait dans la tentative d'analyse sur « LE HAUT-COMMISSARIAT DES RÉFUGIÉS DANS LA GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA COHABITATION SOCIALE ENTRE RÉFUGIÉS ET POPULATION HÔTE DE GAROUA-BOULAÏ (2013-2020) ». Il a été question de montrer que le HCR dans sa mission humanitaire ne parvient pas toujours à satisfaire les besoins des réfugiés. Raisons pour laquelle cette insatisfaction est à l'origine des problèmes que rencontrent les réfugiés et de la cohabitation conflictuelle avec la population hôte. Pour en arriver là, l'on est parti de la présentation du milieu physique, géographique et humain de cette localité ; ensuite, l'on a présenté la genèse des relations entre le HCR et le Cameroun, puis nous avons analysé les actions menées par les tous les partenaires en charge de réfugiés et des enjeux qui en découlent de cette cohabitation. Il ressort de cette analyse que :

Sur le plan géographique et physique, la localité de Garoua-Boulai regorge plusieurs avantages naturels notamment, un climat favorable, des sols fertiles, une hydrographie propice à l'agriculture.

Sur le plan humain, la localité de Garoua-Boulaï est un lieu cosmopolite, composé des personnes d'origines diverses, notamment des autochtones et des allogènes issus des quatre coins du pays, et de la RCA.

Sur le plan social, l'hospitalité des autochtones a favorisé l'insertion des réfugiés.

Toutefois, les relations entretenues entre les deux camps ont été au départ, pacifiques, les populations de Garoua-Boulaï s'étant montré très hospitaliers face à la vulnérabilité des réfugiés. Plus loin, elles sont devenues conflictuelles à cause de la méfiance qui régnait, des problèmes agriculteurs-éleveurs, du banditisme, des mauvaises conditions de vie des réfugiés, du climat d'inhospitalité.

Dans le domaine d'aide alimentaire, c'est l'insuffisance alimentaire qui amène le HCR et ses partenaires à prendre en charge les communautés. Sauf que cette aide est récurrente et à portée de tous les réfugiés seulement en période d'urgence. Passé cette période le HCR commence à procéder par ciblage parce que les bailleurs de fond diminuent de plus en plus les financements. Ce qui fait que le HCR est obligé de procéder par ciblage pour les couches les plus vulnérables et prioritaires.

L'intervention par le biais de l'assistance humanitaire ne se limite pas à accompagner la cible dans un processus d'autosuffisance, mais elle cherche également à préserver l'environnement pour les générations futures. En réalité, contrairement à ce qui est communément admis au sujet des organes d'assistance auprès des populations réfugiées, la prise en compte des impacts environnementaux constitue une réalité, et ce d'autant plus qu'en 1993, le HCR a ouvert une unité environnementale qui oriente sa politique d'installation ou de réorientation dans des sites écologiques stables. Elle ne s'occupe pas seulement de l'accès à l'eau et à une alimentation équilibrée des réfugiés, mais elle met aussi un accent sur la protection de l'environnement.

Un autre fait relatif à la mise en œuvre des projets en faveur des réfugiés réside dans la prise en compte de la population hôte. Cette prise en compte est un mécanisme d'évitement de conflit, dans une perspective d'intégration des migrants dans la communauté. Lagrange affirme à cet effet que, « Afin de faciliter l'acceptation de la présence des réfugiés par les populations hôtes, les codes de conduite pour la prise en charge des premiers recommandent de mettre en œuvre des programmes d'aide au profit des seconds ». Elle se fait sur une base de 30 %, par rapport aux 70 % accordés aux migrants forcés. Elle apparaît alors comme le paiement d'une contrepartie liée au partage de ressources disponibles avec les nouveaux venus, mais aussi comme une compensation des conséquences subséquentes à leur présence dans le même environnement. En outre, le plaidoyer pour l'accès aux terres en faveur des réfugiés a trouvé un écho favorable auprès des autorités traditionnelles et des collectivités concernées. Les populations hôtes reçoivent en échange la réhabilitation, voire la construction d'édifices et d'infrastructures d'utilité publique tels que les écoles, les centres de santé, les forages.

Au cours des années, l'acceptation de l'autre, de sa culture, de ses traditions, le respect de la législation foncière, l'action des Eglises et Moqués ont favorisé un climat d'apaisement, l'harmonie dans les relations au sein des communautés, d'où la paix entre les peuples.

Sur le plan économique, la cohabitation pacifique a favorisé le développement des activités économiques, notamment les échanges entre habitants de Garoua-Boulai et centrafricains tant ceux réfugiés que ceux non réfugiés venant de RCA pour écouler leurs marchandises. Le secteur informel est marqué par le développement du petit commerce (des vivres cultivés, des motos taximan, etc.), l'ouverture des boutiques, quincailleries, boucheries, atelier de coiffures et coutures, dépannages des appareils électriques.

L'on remarque aussi dans le secteur de l'éducation, la construction des établissements scolaires par le HCR et ses partenaires. Dans ces établissements ont retrouvé les deux communautés et, les enseignants s'attèlent à ne pas faire de discrimination entre les enfants.

Sur le plan politique, le HCR signe des lois avec le gouvernement Camerounais et d'autres gouvernements comme celui des USA par rapport à la prise en charges des réfugiés. Ce qu'il faut également souligner ici est que sur tous projets signés les autochtones bénéficient de 30% ce qui fait en sorte qu'ils ne se sentent pas délaissée.

L'on peut dire en fin de compte que le HCR et ses partenaires malgré leur prise en charge des réfugiés ne parviennent pas toujours à rendre autonome tous les réfugiés. Cette non prise en charge est à l'origine de nombreux problèmes dont rencontrent les réfugiés, les quelles sont à l'origine des relations conflictuelles avec la population de Garoua-Boulaï. Par ailleurs nous dirons également que la présence des réfugiés dans la localité a été un facteur réel de développement et surtout de communion. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé notre domaine d'étude nous pensons, en tant que novice sur le terrain de recherche, avoir pris part au débat sur la cohabitation entre ces deux communautés.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Quide d’entretien de collecte d’information en vue de la rédaction de mon Master II

THEME : LE HAUT-COMMISSARIAT DES REFUGIES DANS LA GESTION DE L’AIDE ALIMENTAIRE, LA COHABITATION SOCIALE ENTRE REFUGIES ET POPULATION HOTE DE GAROUA-BOULAÏ (2013-2020)

A-Identification

Nom et Prénoms :

Age : Profession.....

Lieu de résidence : Date :

B- Questionnaire pour le HCR et ses partenaires

Comment s’est passé l’accueil des réfugiés au Cameroun ?

.....
.....

Les réfugiés vivent-ils tous dans le camp ? Oui Non

Si non pourquoi ?

.....
.....

Comment est-ce que le HCR et ses partenaires aident les réfugiés ?

.....
.....

L’aide alimentaire est-elle régulière ? Si non pourquoi ?

.....
.....

Quels sont les types d’aide alimentaire ?

.....
.....

Pourquoi certains réfugiés se plaignent de n’avoir jamais reçu d’aide alimentaire ?

.....
.....

La cohabitation est-elle aisée entre les deux communautés ?

.....
.....
Quels sont les différents problèmes enregistrés entre la population haute et les réfugiés ?

.....
.....
Comment faites-vous pour gérer ces conflits. ? Quelles sont les stratégies mise sur pied ?

.....
.....
La population bénéficie t'elle des programme d'aide et accompagnement comme les réfugiés ? Si oui comment ?

.....
.....

C-Questionnaire pour les agents de l'Etat

1- Comment l'Etat se déploie pour prendre en charge les réfugiés en situation d'urgence ?

.....

.....

2- Ces derniers s'intègrent ils facilement ? Si oui quels sont les facteurs qui permettent cette intégration rapide.

.....

.....

3- Comment l'Etat apporte-t-il son aide alimentaire aux réfugiés ? La population hôte bénéficie elle aussi de cette aide ?

.....

.....

4- Le gouvernement rencontre-t-il des difficultés dans ce processus d'aide ?

.....

.....

5- Les deux communautés ont-elles souvent des difficultés de cohabitation ? Comment se manifestent-elles ? Quels sont les véritables raisons de cette cohabitation souvent conflictuelle ?

.....

.....

6- Quels sont les solutions apportées par les autorités de Garoua Boulai pour gérer les problèmes entre les deux communautés ?

.....

.....

7- Quels sont solutions mises sur pied pour la gestion à long terme des réfugiés ?

D-Questionnaire pour les réfugiés

1- Quand êtes-vous arrivées au Cameroun ?

.....

2- Pourquoi êtes-vous au Cameroun ?

.....

3- Vos conditions de vie sont-elles favorables ?

.....

4- Comment vous alimentez-vous ?

.....

5- Le HCR participe-t-il à votre alimentaire ? Oui Non
 Si oui comment ?

.....

6- Si non pourquoi ?

.....

7- Cette aide est-elle permanente ?

.....

8- Comment voyez-vous cette façon de vous aider ?

.....

9- Quels sont les problèmes que vous avez ? Avez-vous fait part de cela au HCR ?

.....

10- Aviez-vous des relations harmonieuses avec les camerounais ?

.....

11- Êtes-vous parvenus à bien vous intégrer au Cameroun ? Si oui comment ?

Si oui comment ?

.....
.....
12- Êtes-vous bien traitées et accueillies par les camerounais ? Si oui comment ?

.....
.....
13- Quels ont différents problèmes que vous aviez avec la population hôte ? Quel peut en être l'origine ?

.....
.....
14- Voulez-vous retourner chez vous en RCA ? Donnez en quelques raisons

.....
.....

Annexe n° 3 : Convention du 28 Juillet 1951 Relative au statut des réfugiés

Préambule

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES,

CONSIDÉRANT que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale ont affirmé ce principe que les êtres humains, sans distinction, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a, à plusieurs reprises, manifesté la profonde sollicitude qu'elle éprouve pour les réfugiés et qu'elle s'est préoccupée d'assurer à ceux-ci l'exercice le plus large possible des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

CONSIDÉRANT qu'il est désirable de réviser et de codifier les accords internationaux antérieurs relatifs au statut des réfugiés et d'étendre l'application de ces instruments et la protection qu'ils constituent pour les réfugiés au moyen d'un nouvel accord,

CONSIDÉRANT qu'il peut résulter de l'octroi du droit d'asile des charges exceptionnellement lourdes pour certains pays et que la solution satisfaisante des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies a reconnu la portée et le caractère internationaux, ne saurait, dans cette hypothèse, être obtenue sans une solidarité internationale,

EXPRIMANT le vœu que tous les Etats, reconnaissant le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ce problème ne devienne une cause de tension entre Etats,

PRENANT ACTE de ce que le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pour tâche de veiller à l'application des conventions internationales qui assurent la protection des réfugiés, et reconnaissant que la coordination effective des mesures prises pour résoudre ce problème dépendra de la coopération des Etats avec le Haut-commissaire,

SONT CONVENUES des dispositions ci-après :

CHAPITRE I : Dispositions générales

Article premier

DÉFINITION DU TERME "RÉFUGIÉ"

A. Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" ne s'appliquera à toute personne :

- (1) Qui a été considérée comme réfugiée en application des Arrangements du 12 mai 1926 et du 30 juin 1928, ou en application des Conventions du 28 octobre 1933 et du 10 février 1938 et du Protocole du 14 septembre 1939, ou encore en application de la Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés ;

Les décisions de non-éligibilité prises par l'Organisation internationale pour les réfugiés pendant la durée de son mandat ne font pas obstacle à ce que la qualité de réfugié soit accordée à des personnes qui remplissent les conditions prévues au paragraphe 2 de la présente section ;

- (2) Qui, par suite d'événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Dans le cas d'une personne qui a plus d'une nationalité, l'expression "du pays dont elle a la nationalité" vise chacun des pays dont cette personne a la nationalité. Ne sera pas considérée comme privée de la protection du pays dont elle a la nationalité, toute personne qui, sans raison valable fondée sur une crainte justifiée, ne s'est pas réclamée de la protection de l'un des pays dont elle a la nationalité.

B.(1) Aux fins de la présente Convention les mots "événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951" figurant à l'article 1, section A, pourront être compris dans le sens de soit

- a) "événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951 en Europe" ; soit
- b) "événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951 en Europe ou ailleurs" ; et chaque Etat Contractant fera, au moment de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, une déclaration précisant la portée qu'il entend donner à cette expression au point de vue des obligations assumées par lui en vertu de la présente Convention.

(2) Tout Etat Contractant qui a adopté la formule a) pourra à tout moment étendre ses obligations en adoptant la formule b) par notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies.

C. Cette Convention cessera, dans les cas ci-après, d'être applicable à toute personne visée par les dispositions de la section A ci-dessus :

- 1) Si elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ou
- 2) Si, ayant perdu sa nationalité, elle l'a volontairement recouvrée ; ou
- 3) Si elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a acquis la nationalité ; ou
- 4) Si elle est retournée volontairement s'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; ou
- 5) Si, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité ; Etant entendu, toutefois, que les dispositions du présent paragraphe ne s'appliqueront pas à tout réfugié visé au paragraphe 1 de la section A du présent article qui peut invoquer, pour refuser de se réclamer de la protection du pays dont il a la nationalité, des raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures.
- 6) S'agissant d'une personne qui n'a pas de nationalité, si, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle ;

Etant entendu, toutefois, que les dispositions du présent paragraphe ne s'appliqueront pas à tout réfugié visé au paragraphe 1 de la section A du présent article qui peut invoquer, pour refuser de retourner dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, des raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont signé, au nom de leurs Gouvernements respectifs, la présente Convention.

FAIT à Genève, le 28 juillet mil neuf cent cinquante et un, en un seul exemplaire dont les textes anglais et français font également foi et qui sera déposé dans les archives de l'Organisation des Nations Unies et dont les copies certifiées conformes seront remises à tous les Etats Membres des Nations Unies et aux Etats non membres visés à l'article 39.

Source: Archive privée de Simon Mbarga, diplomate détaché au HCR/Yaoundé, 30 ans, 20 avril 2020 Yaoundé.

Annexe n° 4 : la loi n° 2005 /006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun

ANNEXE G. Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun

Loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 Portant statut des réfugiés au Cameroun

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre I. Dispositions générales

Art 1^{er} La présente loi porte statut des réfugiés au Cameroun et s'applique sous réserve des conventions internationales ratifiées par le Cameroun.

Art 2 Est considérée comme "réfugiée" au sens de la présente loi et conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle qu'amendée par son protocole de New York du 31 janvier 1967 et la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969

- toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas de nationalité et ne trouve dans le pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner.

- toute personne qui, du fait d'une agression d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Art 3. Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables à toute personne à l'égard de laquelle des raisons sérieuses permettent de penser :

- qu'elle a commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité

- qu'elle a commis un crime grave de caractère non politique et en dehors du pays d'accueil avant d'être admise comme réfugiée ;

- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux objectifs et aux principes de l'Union Africaine.

- qu'elle s'est rendue coupable d'agissements contraires aux buts et aux objectifs des Nations Unies.

Art 4 Une personne perd le statut de réfugié au titre des présentes dispositions, si

- elle s'est volontairement réclmée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité, ou

- ayant perdu la nationalité, elle l'a volontairement recouvrée, ou

- elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a la nationalité, ou

- elle est retournée volontairement d'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée, ou

- les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité ou

- elle a commis un crime grave de caractère non politique en dehors du pays d'accueil après y avoir été admise comme réfugiée, ou

- s'agissant d'une personne apatride, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays où elle avait sa résidence habituelle.

Art 5 (1) Les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée au sens des articles 2, 3 et 4 ci-dessus qui l'accompagnent ou le rejoignent sont également considérés comme réfugiés, sauf s'ils sont d'une nationalité autre que celle du réfugié et jouissent de la protection du pays dont ils sont ressortissants.

(2) Si, une fois que la qualité de réfugié a été reconnue au chef de famille, la cohésion familiale est rompue par suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès, les membres de sa famille auxquels le statut de réfugié a été accordé en vertu de l'alinéa 1 ci-dessus continuent à en jouir, sous réserve des dispositions de l'article 4.

(3) Aux fins des dispositions des alinéas (1) et (2) ci-dessus, les membres de la famille d'une personne considérée comme réfugiée s'entendent du ou des conjoints, des enfants mineurs et des autres membres de la famille du réfugié qui sont à sa charge.

(4) Toute décision prise en application des dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi ne saurait affecter

automatiquement les autres membres de la famille tels que définis à l'alinéa (3) ci-dessus.

Art 6 (1) La présente loi s'applique à tout demandeur d'asile et réfugié sans discrimination au regard de son genre de sa religion, de sa race, ou de sa nationalité.

(2) Tout enfant non accompagné, sous réserve des vérifications nécessaires, bénéficie du statut de réfugié.

(3) L'Etat du Cameroun, en collaboration avec les organisations internationales, apporte son concours au rétablissement du regroupement familial.

Chapitre II : Dispositions applicables aux demandeurs d'asile

Art 7 (1) Aucune personne ne peut être retournée à la frontière, ni faire l'objet d'autres mesures quelconques qui la contraindraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées pour l'une des raisons indiquées à l'article 2 de la présente loi.

(2) Tout demandeur d'asile doit, à l'entrée du territoire national, se présenter aux autorités compétentes dans un délai de quinze (15) jours.

(3) L'autorité ainsi saisie établit un procès-verbal détaillé indiquant l'état civil du requérant, ses activités professionnelles, sa nationalité, les raisons précises de son exil, les raisons du choix du Cameroun pour son immigration et toutes informations de nature à éclairer l'instruction de son dossier.

(4) Un sauf conduit d'une validité de deux (2) mois non renouvelable est délivré à l'intéressé par l'autorité ayant entendu qui transmet sans délai le dossier à la commission d'éligibilité au statut de réfugié visée à l'article 16 ci-dessus.

(5) Une demande peut être irrecevable si le demandeur a séjourné dans un premier pays d'asile. Est considéré comme pays, de premier asile, le pays tiers sûr dans lequel le demandeur d'asile a été admis en qualité de réfugié, ou pour d'autres raisons justifiées, y jouit d'une protection et peut encore en bénéficier.

(6) Sans préjudice des dispositions de l'alinéa (2) ci-dessus, tout ressortissant étranger se trouvant sur le territoire de la République et qui ne peut retourner dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il a sa résidence habituelle, pour les raisons énoncées à l'article 2 de la présente loi est fondé à introduire une

ANY, APA, Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun

Source : ANY, APA, la loi n° 2005 /006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun.

Annexe n° 5 : Organisation et fonctionnement des organes de gestion des réfugiés

DÉCRET N° 2011/389 DU 28 NOVEMBRE 2011 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GESTION DU STATUT DES RÉFUGIÉS ET FIXANT LES RÈGLES DE PROCÉDURE, EN APPLICATION DE LA LOI N° 2005/006 DU 27 JUILLET 2005 PORTANT STATUT DES RÉFUGIÉS AU CAMEROUN.

Chapitre I : Dispositions générales

Article 1er

1. Le présent décret porte organisation et fonctionnement des organes de gestion

Du statut des réfugiés et en fixe les règles de procédure, en application de la loi

N° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun ci-après

Désignée «la loi »

2. Il est établi auprès du ministère en charge des Relations extérieures :

- la commission d'éligibilité au statut de réfugié, ci -après désignée « la Commission d'éligibilité »
- la commission des recours des réfugiés ci -après désignée «la commission des Recours ».

Chapitre II : Organisation et fonctionnement

Section I : composition

Article 2

1. La commission d'éligibilité est composée de huit (08) membres répartis

Comme suit :

- président : un représentant du ministère chargé des relations extérieures :
- vice-président : un représentant du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
- membres :
 - un représentant du ministère des Relations extérieures ;
 - un représentant du ministère des affaires sociales ;
 - un représentant de la délégation générale à la sûreté nationale
 - un représentant de la gendarmerie nationale
 - un représentant de la direction générale de la recherche extérieure
 - un représentant de la commission nationale des droits de l'homme et des Libertés.

2. Un représentant du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ci- Après désigné « HCR », assisté aux travaux en qualité d'observateur avec voix

Consultative,

3. Le président peut inviter toute personne, en raison de ses compétences, à Assister aux travaux de la commission d'éligibilité avec voix consultative.

Article 3

1. La commission des recours est composée de cinq (05) membres répartis comme

Suit :

- Président : un représentant de la Présidence de la République
- vice-président : un représentant des services du Premier Ministre
- Membres
 - un représentant du ministère de la Justice ;
 - un représentant du ministère des Relations Extérieures ;
 - un représentant du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation

2. Un représentant du HCR peut être invité à assister aux travaux en qualité d'observateur avec voix consultative

Section II : Dispositions communes

Article 4 (nouveau)

1. Les propositions en vue de la nomination des membres de la commission d'éligibilité et de la commission des recours sont faites par les administrations et les institutions auxquelles ils appartiennent.

2. la composition de chaque commission est constatée par un acte du Ministre des Relations Extérieures.

3. Un suppléant est désigné dans les mêmes conditions pour remplacer le membre titulaire en cas d'empêchement provisoire ou d'indisponibilité temporaire.

4. Le mandat des membres est de trois (03) ans renouvelable une fois.

5. Aucun membre désigné ne peut appartenir à la fois à l'une et à l'autre commission.

6. En cas de décès en cours de mandat ou dans toutes les hypothèses où un membre n'est plus en mesure d'exercer son mandat, il est pourvu à son remplacement pour la période du mandat restant à couvrir.

Article 5

1. Les membres des commissions prêtent serment avant leur entrée en fonction devant le Tribunal de Grande Instance.

2. Ils prêtent le serment suivant, en respectant les usages consacrés « Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect des lois et règlements, de garder le secret des délibérations de la commission d'éligibilité au statut des réfugiés, de la commission des recours des réfugiés » selon le cas.

2. Acte est donné de la prestation de serment par le président du Tribunal de Grande Instance et procès-verbal en est dressé

Article 6

1. Les commissions se réunissent sur convocation de leur présidents respectifs au moins une fois par mois et en cas de besoin lorsque les circonstances l'exigent.

2. Les commissions ne peuvent délibérer qu'en présence de la majorité absolue de leurs membres.

Article 7

1. Pour l'accomplissement de leurs missions la commission d'éligibilité et la commission des recours disposent d'un secrétariat technique ci-après désigné « le secrétariat technique »

2. le secrétariat technique est chargé de :

- l'enregistrement des demandes d'asile et des recours
- la préparation des dossiers à soumettre aux commissions :
- l'acheminement des convocations aux sessions
- l'élaboration du projet de l'ordre du jour des sessions des commissions
- la rédaction des décisions et procès-verbaux des commissions
- la transmission des copies des décisions commissions à toute autorité concernée
- la tenue et la conservation des dossiers des commissions
- la préparation des rapports de ses activités au ministère en charge des relations extérieures et au HCR une fois par mois et chaque fois de besoin.

3. Les tâches du secrétariat technique sont assurées par le service en charge des réfugiés du ministère en charge des Relations extérieures. Lequel bénéficie de l'appui du HCR

Chapitre III : Des procédures

Section 1 : De l'éligibilité

Article 8

1. La commission d'éligibilité est saisie de toute demande en éligibilité et décide en premier ressort de l'octroi ou du refus du statut de réfugié au demandeur d'asile.
2. Toute demande d'asile est adressée au président de la commission d'éligibilité et elle est reçue par le secrétariat technique.
3. Les demandes déposées auprès des bureaux du HCR sont transmises au secrétariat technique.
4. Lorsque le HCR est saisi d'une demande d'asile, il peut assister le demandeur d'asile dans l'accomplissement des formalités y relatives.

Article 9

1. Dès l'enregistrement de la demande d'asile au secrétariat technique, le dossier est instruit et transmis au président de la commission d'éligibilité.
2. En vue de l'instruction du dossier, le demandeur d'asile est convoqué au secrétariat technique pour un entretien avec un agent dûment habilité chargé de procéder à toutes les investigations nécessaires et de recueillir toutes informations complémentaires utiles sur sa situation.
3. La convocation est adressée au demandeur d'asile au moins deux semaines avant la date de son entretien,
4. Durant son entretien, le demandeur d'asile est assisté, en cas de besoin, d'un interprète. Les frais ne sont pas à la charge du demandeur.
5. En cas d'audition d'un enfant non accompagné, la présence d'un assistant social est nécessaire. L'audition d'une demanderesse d'asile doit être menée, si celle-ci le souhaite, par un agent habilité de même sexe.
7. A l'issue de cet entretien et des investigations subséquentes, un rapport sur la demande d'asile est confectionné. Il contient l'exposé des faits, une analyse juridique fondée sur les instruments relatifs au statut du réfugié et un état de la situation sociale du demandeur d'asile.
8. Jusqu'à la transmission du dossier au président de la commission d'éligibilité, le secrétariat technique dispose pour l'instruction d'un délai de deux (02) mois renouvelables trois (03) fois.

Article 10

1. la commission d'éligibilité, lorsqu'elle reçoit le dossier instruit, assorti du rapport du secrétariat technique sur la demande d'asile, dispose d'un délai maximum de deux (02) mois pour statuer. Ce délai

est renouvelable une fois

2. la commission d'éligibilité peut ordonner la comparution personnelle du demandeur d'asile et prescrire toute autre mesure d'instruction utile.

Article 11

Lorsque la commission d'éligibilité est saisie des faits susceptibles de provoquer l'exclusion ou la perte du statut de réfugié en application des articles 3 et 4 de la loi, elle statue sur le cas, dans les conditions prévues par le présent décret et d'autres textes pertinents.

Article 12

En cas d'arrivée massive de personnes en quête d'asile, et notamment devant l'impossibilité matérielle de déterminer leur statut sur la base individuelle, la commission d'éligibilité peut décider de leur reconnaître le statut de réfugié

Section II : Des recours

Article 13

1. Toute contestation de la décision de la Commission d'éligibilité est portée devant la Commission des recours. La Commission des recours statue en dernier ressort.
2. Le recours est introduit auprès du Secrétariat technique directement ou par le canal des bureaux du HCR.
3. La commission des recours se prononce dans un délai maximum de deux (02) mois après sa saisine.
4. La Commission des recours peut toutefois ordonner la comparution personnelle du demandeur d'asile et prescrire toute autre mesure d'instruction utile.
5. Le recours doit comporter l'exposé des moyens nouveaux convoqués et une copie de la décision de la commission d'éligibilité en cause
6. l'introduction d'un recours suspend toute mesure d'expulsion nationale.
7. les dispositions des alinéas 4, 5, 6 de l'article 9 ci-dessus s'appliquent à la procédure devant la Commission des recours.

Article 14

Les procédures devant les commissions sont gratuites

Section III : Des décisions

Article 15

1. Les décisions de chacune des commissions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.
2. Les décisions des Commissions sont motivées, Elles sont notifiées à la diligence du secrétariat technique.
3. Les délais de recours sont de trente (30) jours à compter de la notification.

Article 16

1. Dès la reconnaissance du statut de réfugié, le secrétariat technique délivre au bénéficiaire, ainsi qu'à tous les membres mineurs et majeurs de la famille au sens de l'article 5 de la loi des attestations de réfugié qui leur permettront d'obtenir auprès des autorités compétentes des cartes de réfugiés visées par l'article 13 al. 1 de la loi.
2. La durée de validité de la carte de réfugié est de deux (02) ans renouvelable suivant la réglementation en vigueur.
3. Sous réserve des dispositions, de l'article 4 de la loi, ladite carte est renouvelée de plein droit.

Article 17

1. En cas de perte ou de refus de statut de réfugié, sauf raison impérieuse de sécurité nationale, un délai de six (06) mois est accordée à l'intéressé pour trouver un pays d'accueil.
2. Toute personne ayant perdu la qualité de réfugié ou ne l'ayant pas obtenue et n'ayant pas quitté le territoire au terme du délai de six (06) mois visé à l'alinéa 1 ci-dessus, est, sauf cas de force majeure, considérée comme un étranger en situation irrégulière au sens de la loi n° 97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.

Article 18

Les ressources des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun proviennent :

- des crédits inscrits annuellement au budget du Ministère des Relations Extérieures
- des contributions du HCR
- des dons et legs divers

Article 19

1. Les fonctions du président, vice-président et membres sont gratuits.
2. Toutefois, les présidents, vice-présidents les membres, les personnalités invitées à titre consultatif, ainsi que le personnel du secrétariat technique bénéficie d'une indemnité de session dont les montants sont fixés d'un commun accord par le ministère en charge des relations extérieures et le HCR.

Chapitre V**Dispositions transitoires et finales****Article 20**

Les titulaires de documents d'identification provisoirement délivrés par le HCR disposent d'un délai de six (06) mois pour se conformer aux conditions du présent décret.

Article 21

Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 28 Novembre 2011

Le Président de la République

(SE) Paul BIYA

Source : Archive privée de Simon Mbarga, diplomate détaché au HCR/Yaoundé, 30 ans, 20 avril 2020 Yaoundé.

Annexe n° 6 : Convention Loi Cadre MINSANTE/HCR

Article 8 : De la grille tarifaire

La grille tarifaire des prestations de soins par catégorie de formation sanitaire sera transmise par le Délégué régional de la Santé Publique territorialement et compétent au Partenaire.

Article 9: Du suivi des activités

Un comité de suivi des activités inscrites dans le cadre de l'exécution de la présente Convention sera créé par Décision du Ministre de la Santé Publique.

Les modalités de fonctionnement de cette instance seront arrêtées d'accord-parties.

Article 11 : Des amendements

Des modifications et révisions ultérieures convenues d'accord- parties seront apportées aux dispositions de la présente Convention par voie d'avenant. Elles entreront en vigueur à la date de la signature dudit avenant.

Article 12 : Dénonciation et résiliation

- En cas de non-respect des engagements pris par l'une ou l'autre partie, la présente Convention peut être dénoncée ou résiliée, à charge pour la Partie demanderesse de le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception.
- La dénonciation ou la résiliation prend effet dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification.

Article 13 : Du règlement des litiges

Tout litige survenu dans l'exécution de la présente Convention sera réglé à l'amiable par les deux parties.

Article 14 : La loi applicable

La présente Convention est soumise aux Lois et Règlement de la République du Cameroun.

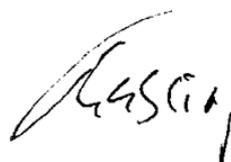
Article 15 : Entrée en vigueur

La présente Convention est établie en six (06) exemplaires originaux et entre en vigueur à compter du 1er janvier 2017 et après signature par les deux parties.

Fait à Yaoundé le 10 / AOÛT 2016

Pour le Partenaire

Le Représentant du HCR Cameroun

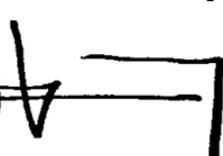

M. Khassim DIAGNE



Pour l'Administration

Ministre de la Santé Publique




M. André MAMA FOUA

Article 1: De l'objet de la Convention.

La présente Convention a pour objet la prise en charge sanitaire dans les formations sanitaires publiques, des Réfugiés Centrafricains et Nigériens installés dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-nord et du Nord.

Article 2: De la durée de la Convention

La présente Convention a une durée de 02(deux) ans, renouvelable d'accord parties.

Article 3: Des bénéficiaires de la Convention

Est considéré comme bénéficiaire dans la présente Convention, tout réfugié résidant dans les Régions concernées et présentant au moins l'un des documents suivants délivrés par le HCR et/ou par les autorités camerounaises compétentes:

- Attestation de composition familiale,
- Carte d'identification de Réfugié,
- Attestation de Réfugié.

Article 4: De la confidentialité

Chaque partie s'interdit de communiquer à un tiers, sans l'accord écrit de l'autre partie, les informations auxquelles elles auraient eu accès dans le cadre de la présente Convention.

Article 5: Des engagements de l'Administration

L'Administration s'engage à :

- Assurer une prise en charge sanitaire des Réfugiés dans les formations sanitaires publiques,
- Fournir la liste des formations sanitaires concernées en collaboration avec le Partenaire et désigner à cet effet, un point focal par formation sanitaire.
- Assurer la supervision régulière de la prise en charge des réfugiés au sein de ces formations sanitaires à travers le District de Santé compétent,
- Fournir un rapport mensuel des activités réalisées au sein des formations sanitaires concernées pour les Réfugiés.
- Assurer la continuité du fonctionnement optimal de ces formations sanitaires ;
- Réduire de 30% les tarifs des prestations sanitaires à l'exception de toutes autres prestations et services qui font l'objet de dispositions particulières à l'exemple des médicaments et accouchement, offertes par les formations sanitaires publiques dans les régions concernées.

Article 6: Des engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

- Respecter la politique nationale du Cameroun en matière de Santé ;
- Accompagner l'Administration dans la prise en charge sanitaire des réfugiés dans les régions concernées ;
- Appuyer les formations sanitaires pour la prise en charge des réfugiés selon les besoins déterminés d'accord parties sous la coordination des Délégués régionaux de la Santé Publique des régions concernées;
- Désigner un point focal pour assurer la liaison entre le partenaire et la formation sanitaire;
- Payer 70% des frais des prestations liées à la prise en charge sanitaires des réfugiés. Toutefois l'utilisation des médicaments de spécialités doit faire l'objet d'une validation préalable d'accord- Parties entre les points focaux du Partenaire et de l'Administration pour la formation sanitaire concernée.

Article 7: Des modalités de paiements

- Les factures sont établies par la formation sanitaire publique et remises le (05) cinq de chaque mois au point focal du Partenaire.
- La validation de la facture doit se faire au plus tard le 10 (dix) de chaque mois par le Partenaire.
- Le règlement par le Partenaire doit intervenir au plus tard le 15 (quinze) de chaque mois
- Tout rejet doit être notifié à la formation sanitaire dans les (05) cinq jours suivant le dépôt de la facture.
- Le paiement se fait par virement bancaire sur le compte de dépôt de la formation sanitaire concernée auprès du poste comptable territorialement compétent.
- Toute fourniture des médicaments et consommables destinée aux réfugiés sous la supervision du Délégué Régional ne sera pas facturée par les formations sanitaires dans la prise en charge sanitaire.



Les parties conviennent et arrêtent ce qui suit:

Préambule :

Considérant la Convention de Genève de 1951 relative au Statut des Réfugiés,

Considérant la Convention de l'OUA, régissant les Aspects Propres aux Problèmes des Réfugiés en Afrique,

Considérant la Convention de l'Union Africaine du 22 octobre 2009, sur la protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique,

Vu la Loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant Statut des Réfugiés au Cameroun,

Vu la Loi n°2014/021 du 23 décembre 2014 autorisant le Président de la République du Cameroun à ratifier la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique,

Vu le Décret n°2011/389 du 28 novembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement des Organes Nationaux de Gestion du Statut des Réfugiés et en fixant les règles de procédure,

Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement au Cameroun,

Vu le Décret N° 2014/610 du 31 décembre 2014 portant adhésion du Cameroun à la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes en Afrique,

Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement au Cameroun,

Vu l'Arrêté N°269 du 13 mars 2014 portant création d'un Comité interministériel ad hoc chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun,

Considérant La Stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027.

Considérant La Stratégie partenariale du secteur de la Santé au Cameroun.



Source : Archive privée de Simon Mbarga, diplomate détaché au HCR/Yaoundé, 30 ans, 20 avril 2020 Yaoundé.

Annexe n° 7 : Organigramme du comité mixte de Gado-Badzeré


ELECTION DES COMITES
SITE DE GADO-BADZERE 2017
LISTE CANDIDAT 1
COMITE MIXTE


PRESIDENT:
OUMAROU
EMMANUEL


VICE PRESIDENTE : AMINATOU
 ADAMOU


SECRETARE GENERALE : GOUTE
 MIREILLE CARINE


SECRETARE GENERAL ADJOINT :
 SALIMANE OUMAROU


TRESORIER : MOUSSA BELLO


TRESORIER ADJOINT : NGONZON
 GASTON Y.P


CONSEILLER : REV. JOSEPH EMAH


CONSEILLER : ALHADJI BAKARI


CHARGE DE COMMUNICATION :
 DJIBO HAMADOU


CHARGE DE COMMUNICATION :
 OUSMANOU HAMIDOU

Source : Archive privée de Salimane Oumarou, Assistant superviseur (Réfugié), 39ans Gado-Badzeré.

Annexe n° 8 : Hommage à sa majesté Oumarou

Gado-Badzéré, Le 02 Août 2019

HOMMAGE A SA MAJESTE OUMAROU EMMANUEL CHEF DU VILLAGE DE GADO-BADZERE

Sa Majesté

Nous, vos enfants du Site des Réfugiés et d'ailleurs en exil sur le territoire camerounais, venons vous rendre un grand hommage.

Nous sommes dans une vive émotion qui ne dit pas son nom en assistant à ce jour à la cérémonie de funérailles.

Sa Majesté

Nous gardons de vous le souvenir d'un père généreux, un père gentil qui écoute plus qu'il ne parle, un père qui corrige pas par méchanceté, plutôt par amour, un père qui accorde un pardon sincère et oublie la faute commise par ses enfants lorsque ces derniers le lui demande, un père protecteur qui réagit comme un lion rugissant lorsque la quiétude de ses enfants est menacée, un père rassembleur qui sait communiquer les vertus de l'unité et de la paix à tous ses enfants.

Sa Majesté

nous voudrions vous adresser en ce moment solennel, en tant qu'africain : vous nous avez quitté physiquement, mais nous sommes convaincus que votre esprit est présent parmi nous. Vous nous avez juste devancé au Royaume des cieux ou, vous rejoignez en ce moment présent nos ancêtres connus. Dites à nos aïeux combien nous, qui sommes leur progéniture, sommes affaiblis par votre disparition. Nous prions que nous et ceux que vous avez laissés derrière vous suivront la même voie que vous avez tracé à savoir le chemin de la paix et de la cohésion sociale.

Sa Majesté

Reposez en paix et que la terre de nos ancêtres vous soit douce et légère

A Dieu.

Pour la communauté du Site des Réfugiés:

Source : Archive privée de Salimane Oumarou, Assistant superviseur (Réfugié), 39 ans Gado-Badzéré.

Annexe n° 9 : Organisation des chefferies traditionnelles

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX -TRAVAIL -PATRIE
Décret n° 77/245 du 15 juillet 1977

Portant l'organisation des chefferies traditionnelles.

Le président de la république,

Vu la constitution du 2 juin 1972 modifier par la loi n° 75/1 du 9 mai 1975,

Vu la loi n° 7/sc du 10 décembre 1960 sur la reconnaissance des chefs traditionnels, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 72/349 24 juillet 1972 portant organisation administrative de la république unie du Cameroun ;

Vu le décret n° 72/422 du 26 Août 1972 modifié et complété par le décret n° 76/147 du 10 avril 1976 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et de l'organisation administratifs chargés de les assistés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Vu l'arrêt n° 244 du 4 février 1933 fixant le statut des chefs coutumiers ensemble les textes modificatifs subséquents ;

DECRET :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er -les collectivités traditionnelles, sont organisées en chefferies conformément aux dispositions du présent décret.

Article 2. – la chefferie traditionnelle est organisée sur une base territoriale.

Elle comporte trois degrés hiérarchisés suivants :

- chefferie de 1er degré,
- chefferie de 2° degré
- chefferie de 3° degré

Yaoundé, le 15 juillet 1977

Le Président de la République

AHMADOU AHIDJO

Source : Ongolo Bertin, 45ans, administrateur social, le 18/08/2019.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I-SOURCES PRIMAIRES

A-Sources archivistiques

Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

- ANY, Affaire Politique et Administrative(APA), Décret n° 78/454 du 24 octobre 1978 portant.
- ANY, APA, Loi n° 2005 /006 du 27 juillet 2005 portant statut des refugier au Cameroun.
- ANY, J.O, L'effort Camerounais, "le Cameroun a accepté le statut des réfugiés", n° 807, du 15 octobre 1967.

Archives privées

- Archive privée d'Ongolo Bertin, portant organisation des chefferies aux Cameroun, 45 ans, administrateur social, le 18/08/2019.
- Archive privée de Mbarga Simon, portant convention loi cadre MINSANTE Cameroun-HCR, diplomate détaché au HCR/Yaoundé, 30 ans, 20/04/2020 Yaoundé.
- Archive privée de Mbarga Simon, portant convention de 1951, diplomate détaché au HCR/Yaoundé, 30 ans, 20/04/ 2020 Yaoundé.
- Archive privée de Salimane Oumarou, Assistant superviseur (Réfugié), 39 ans Gado-Badzeré.
- Archive privée de Samba François, portant fonctionnement et organes de la commission de gestion des réfugiés.

B-Sources orales

N°	Informateurs	Sexe	Profession	Âges	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien
01	Aboule Franc	Masculin	Humanitaire	25 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
02	Aïssatou Abdoulaye	Féminin	Réfugié	43 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
03	Alioum Moustapha	Masculin	Réfugié	33 ans	Garou-Boulai	06/09/2020
04	André Billong	Masculin	Humanitaire	36 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
05	Atangana Joël	Masculin	Camerounais	36 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
06	Bouba	Masculin	Commerçant Réfugié	36 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
07	Bouba Alama	Masculin	Réfugié	38 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
08	Boube	Féminin	Réfugié	22 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
09	Danwe	Masculin	Agriculteur	40 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
10	Djibril Aliou	Masculin	Relai à International Medical Corps (Réfugié)	26 ans	Garoua-Bouläi	08/09/2020
11	Djohn Agathe	Féminin	Assistant of UNHCR	34 ans	Meïganga	08/09/2019
12	Dolia Olivier	Masculin	Réfugié	44 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
13	Fotsing Laure	Féminin	Commerçante	27 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
14	Freddy Tem	Masculin	Porte-parole des réfugiés	31 ans	Garoua-Bouläi	07/09/2020
15	Ismaël Ibrahima	Masculin	Relai Com à LWF (Réfugié)	24 ans	Garoua-Bouläi	07/09/2020
16	Kpao Raymond	Masculin	Enseignant	41 ans	Garoua-Bouläi	09/09/2020
17	Madrochi	Masculin	Esthéticien	29 ans	Yaounde	0/09/2020
18	Malisava Issa	Masculin	Promoteur à AHA Réfugié	41 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
19	Mamadou Fabilou	Masculin	Réfugié	22 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
20	Marie louise	Féminin	Commerçante	26 ans	Garoua-Bouläi	10/09/2020
21	Mavoul Cloé	Féminin	Etudiante	25 ans	Bertoua	12/09/2020
22	Mbella Francine	Féminin	Humanitaire	30 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
23	Mehiend Ariel	Masculin	Commis à l'éducation (ACCRA)	31 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020

24	Menye Edith	Féminin	Couturière	24 ans	Garoua-Bouläi	09/09/2020
25	Messomo E.	Féminin	Humanitaire	24 ans	Bertoua	08/09/2020
26	Motasse Nyana	Masculin	Sous-préfet/Adjoint	31 ans	Garoua-Bouläi	09/09/2020
27	Moussa Ayatou	Masculin	Réfugié	41 ans	Mbassi	10/08/2020
28	Mvondo Eyenga B.A.T	Masculin	Infirmier Supérieur (AHA)	35 ans	Garoua-Bouläi	28/08/2019
29	Nganti Bénédicte	Féminin	Commerçante	42 ans	Bertoua	08/09/2020
30	Ongolo Bertin	Masculin	Administrateur social	45 ans	Yaounde	30/10/2020
31	Oumol Kolssoumi	Masculin	Réfugié	18 ans		07/09/2020
32	Ousmane	Masculin	Réparateur téléphone	25 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
33	Ousmane Bouri	Masculin	Réfugié	35 ans	Gado-Badzeré	08/09/2020
34	Owono Fred	Masculin	Coiffeur	25 ans	Garoua-Bouläi	08/09/2020
35	Salif Ahmed	Masculin	Benskineur (réfugié)	27 ans	Garoua-Bouläi	07/09/2020
36	Salimane Oumarou	Masculin	Assistant superviseur (Réfugié)	39 ans	Garoua-Bouläi	07/09/2020
37	Saliou Ahmadou	Masculin	Petit commerçant (Réfugié)	28 ans	Garoua-Bouläi	08/09/2020
38	Sonta David	Masculin	Notable (cultivateur)	52 ans	Garoua-Bouläi	09/08/2020
39	Souleman Yaya	Masculin	Réfugié	50 ans	Garoua-Bouläi	08/09/2020
40	Tsafack Sorelle	Féminin	Coiffeuse	30 ans	Garoua-Bouläi	09/09/2020
41	Yaroba	Masculin	Refugié	44 ans	Garoua-Bouläi	08/09/2020
42	Yaya Yousouffa	Féminin	Relai Sercom LWF Réfugié	40 ans	Garoua-Bouläi	07/09/2020
43	Zang Claude	Masculin	Commerçant	31 ans	Garoua-Bouläi	06/09/2020
44	Zenabou Abdoulaye	Féminin	Réfugié	33 ans	Garoua-Bouläi	07/08/2020

II-SOURCES SECONDAIRES

A- Ouvrages

- Abdoul Ba et Al, *L'organisation de l'Unité Africaine ; De la charte d'Addis-Abeba à la Convention des Droits de l'Homme et des peuples*, Paris, Silexe éditions, 1984.
- Baird Charles M., *Histoire des réfugiés Huguenots en Afrique*, Toulouse, SLR, 1886.
- Beigbeder Y., *Le haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, Paris, PUF, 1999.
- Benot Y., "Indépendance africaine, idéologie et réalités ", Paris, Maspero, 1975.
- Benot Y., *Indépendance africaines, Idéologies et réalités*, Paris, Maspero, 1975.
- Bouquet, *Tchad : Genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1982.
- Braillard P., *Théorie des RELATIONS internationales*, Paris, PUF, 1977.
- Cambrezy Luc, *Réfugiés et exilés : Crise des sociétés crise des territoires*, Paris, Edition des Archives contemporaines, 2001.
- Cambrezy L. et Al, Enlèvement des conflits et enracinement des camps des réfugiés : plutôt que l'asile politique, in *l'Asile politique entre deux chaises, droits de l'homme et gestion des flux migrations*, Edition l'Harmattan, Paris, 2003.
- Cambrezy L., Janin P., *Le risque alimentaire en Afrique; Les risques*, Paris, Col. Dossiers des images économiques du monde(DIEM), SEDES, 2003.
- Charles H., *La Géographie in Charles samaran (SD), l'histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la pléade, 1961.SS
- Charles, *La géographie in Charles Samaran (SD), l'histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la pléade, 1961.
- Charles-Philippe, *la guerre et la paix, approche contemporaine de la sécurité*, Paris, Presses de Sciences P.O., 2001.
- D'Andlau G., *l'action humanitaire*, Paris, PUF Ed Que sais-je ? 1998.
- Doko Roulon P., *Les animaux dans les contes gbaya*, Paris, Edition IRD, 1984.
- Eteki Mboumoua William P, *le pouvoir de l'humanité : un certain humanisme tome 2*, Yaoundé, Edition clé, 2009.
- FAO, *Agriculture, alimentation et nutrition en Afrique: un ouvrage de référence à l'usage des professeurs d'agriculture*, FAO, Rome, 2002.
- Favier J.C., *Valeur Alimentaire de deux aliments de : Le manioc et le sorgho*, ORSTOM, Paris, 1977.
- Guichaoua André, *Exilés, réfugiés déplacés en Afrique centrale et Orientale*, Paris, Edition Karthala, 1999, HCR, *Manuel des situations d'urgence*, 2001.
- Jacques Andre, *the stranger within yougales, world council of churches*, Genève, la Découverte, 1986.
- Jean-Pierre F., *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1976.
- Kuoh C.T., *le Cameroun de l'après Ahidjo 1982-1992*, Tome 3, Paris, Ed Karthalan, 1992.
- Lewis A., *Polities in West Africa*, London, Amazon book, 1965.
- Linger-Gomaz, *Comment s'emparer d'un pays : la Guinée Equatoriale*, Paris, Ed du temps, 1986.
- Melh R., *Pour une ethnique sociale*, Paris, Edition de Lachance NESTLE, 1968.

- Merle M., *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968.
- Merle Merlin, *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1967.
- Prost A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Ed Seuil, 1996.
- Roulon Doko P., *Les animaux dans les contes gbaka*, Paris, Edition IRD, 1984
- UNHCR, *Principes directeurs sur la protection Internationale*, HCR/GIP/02/01 Rev.1 du 8 juillet 2008.

B- Articles

- Deschamps Philippe, Dialogue, in *revue d'information et de réflexion momentanément en Belgique*, n° 195/1997, Kigali, 1997, p. 120
- Essomba Claire Y., Agence de presse de toute l'Afrique, in *Nairobi*, n° 23 2003, p. 13.
- IFORD-PLAN-CAMEROUN, Évaluation sectorielle de la réponse humanitaire et des besoins complémentaires des populations réfugiés et hôtes des régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun, Rapport final, IFORD-UNFPA, 2014
- J. Mongory, "Les réfugiés de plus en plus nombreux en Afrique", *Europe Outremer*, n° 581, juin 1978, pp. 14-17.
- Janin P. "Faim et politique : mobilisation et instrumentalisation" in *population africaine*, n° 119, Paris, Karthala, 2010, p. 11.
- Lagrange Marc-André, " Action humanitaire et population dans le Nord-Kivu : sortir des mécanismes d'exclusions" in *Revolution de la sécurité humanitaire*, Vol 8, Spring 2009.
- Linger-Goumaz, " L'enfer de la terreur nguemiste, Guinée Equatoriale, in *Peuples Noirs Peuples Africain*, n° 24, 1981, pp. 11-51
- Meye Arsene L., "Humanitas", in *La revue du groupe de recherche en sciences humaines et sociale GRESHS*, 1^{ère} année-n° Libreville décembre 2002, pp52-60.
- République du Cameroun, (2010), Évaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiés et hôtes des régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun, PAM/Cameroun.
- Seguin A., "La cohabitation interethnique en HLM : vie quotidienne et enjeux territoriaux", in *Cahiers de géographie du Québec*, n° 114, mai 1997, pp. 393-404.
- Socpa A., "De l'insécurité alimentaire au Cameroun, ENJEUX" tome III; Bulletin d'Analyse géopolitique pour l'Afrique Centrale, n° 23 Avril-Juin 2005, p. 15-17.
- Talla Blaise P., "Hebdomadaire politique et économique internationale", in *jeune Afrique*, n° 117, 1981, p. 47.
- Verez J.C., "Quelle autosuffisance alimentaire pour le Cameroun ? Quelques repères méthodologiques", in *Etudes rurales* ; n° 115, pp. 195-221.
- Victoria C., "Maternal and child under nutrition, consequence for adult health and human capital lancet", vol 371, n° 9609, pp. 340-367.

C-THESES ET MEMOIRES

- Njupuen Njiembokue O.G., “L’insécurité alimentaire et stratégie d’adaptation dans les régions de l’Extrême Nord et de l’Est du Cameroun ”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Yaoundé 1, 2021.
- Ahanda Tana M. “le régime juridique des étrangers au Cameroun, Mémoire de DEA en Droit de la personne et de démocratie”, Université Dahomey- Calavie, Cotonou, 2004.
- Bah Mochtar Tierno, “Guerre, pouvoir et société dans l’Afrique précoloniale entre le Tchad et la Cote du Cameroun”, Thèse d’Etat de 3^e cycle, Paris, Paris-Sorbonne, 1985.
- Bah Thierno M, « Guerre, pouvoir et société dans l’Afrique précoloniale entre le Tchad et la Cote du Cameroun ». Thèse d’Etat de 3^e cycle, Paris, 1985.
- Bindzi Lanry, “Le brassage ethnique dans la localité d’Obala-Cameroun : entre les autochtones et les allogènes de 1957 en 1996”, Mémoire en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2019
- Ekomo C.E., “Mariage inter-ethnique et intégration sociale au Cameroun : le cas de Yaoundé ”, mémoire de maîtrise en sociologie, université de Yaoundé 1, 1986.
- Essimi Biloa A.C., L’insécurité alimentaire dans la région du Nord : Représentations sociales, Stratégies de lutte et Enjeux. Mémoire de Master II en sociologie, Université de Yaoundé I, 2010.
- Fofack E.W. l’Organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armés de l’après-guerre froide en Afrique Centrale 1990-2004, thèse de Doctorat Ph/D en histoire, Université de Yaoundé 1, 2008.
- Guiryanan Olivier, “Gestion du Camp de réfugiés de Ferghana à l’Est du Tchad : Eléments de compréhension de la perspective du retour à la terre d’origine”, Mémoire de Master en développement et Management des projets, Université Catholique Afrique Centrale, 2008.
- Kamne Kaptue Nathalie “Insertion socioprofessionnelle et sédentarisation : le cas des réfugiés centrafricains accompagnés par le HCR dans la région de l’Est du Cameroun”, Mémoire de Master en paix et de développement, Université Protestante Afrique Centrale, 2012.
- Kapandé Ngengue, “Les problèmes des réfugiés au Cameroun le cas des réfugiés Centrafricains dans la ville de Bertoua 1965 – 2013”, Mémoire de DIPES II Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2014.
- Keming Nchinda David, “The united Nations High commission for refugees in Cameroun 1982 -2011”, A historical investigation these Doctorat, University of Yaoundé1, 2012.
- Kouam S.P. “Le statut des réfugiés au Cameroun-étude critique de la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005”, DEA en droit privé fondamentale, Université de Yaoundé II Soa, 2005.
- Kourouna J.C., “Protection et assistance internationales des réfugiés africains de Kousserie-Faro, le Cas des réfugiés tchadiens au Cameroun, Mémoire de Master, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaounde, 1983.
- Likama B.Y., Libre circulation des réfugiés et insécurité au Cameroun : cas des réfugiés centrafricains et Tchadiens de la ville de Yaoundé, Mémoire de MASTER, Université Protestante Afrique Centrale, 2007.
- Mankanve Bedolia Materne, “Les relations économiques entre le Cameroun et la RCA de 1960 à nos jours”, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé 1, 2003.
- Mariebe Ngoumoun C.R., “Cohabitation Bamoun-Bamileké dans l’arrondissement de Foubot 1993-1960”, Mémoire de DIPES II Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2012.

- Mbassi Zinga Marie N., “Le Haut Commissariat des Réfugiés et la cohabitation sociale entre population hôte et réfugiés centrafricains à Garoua-Boulai 1982-2015”, Mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2020
- Messe Véronique, “La contribution de l’OMS au développement sanitaire du Cameroun : Etude historique 1962 – 2013”, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1, 2014.
- MeurierV., “Autosuffisance céréalière et sécurité alimentaire en Inde : une mise en perspective historique”, Thèse de doctorat en économie internationale, Université Pierre France Grenoble 2003.
- Mouelle Kombi II, Le Cameroun et les réfugiés, Mémoire de Maitrise en Droit, Université de Yaoundé 2, 1986.
- N’nah N., “L’histoire de la formation du peuple gabonais et sa lutte contre la domination coloniale de 1939 à 1960”, thèse de Doctorat d’Etat en Lettres et Science humaine, volume 2, Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1994.
- Nana, “Les GBAYA des origines à la révolte de karnow”, thèse de doctorat (PHD), Université Yaoundé 1, 2006.
- Nga Françoise E, “La cohabitation entre deux communautés voisines : le cas du Cameroun et de la Guinée équatoriale”, Mémoire de Master II, Université Yaoundé 1, 2010.
- Ngalle B.F., “L’instabilité des régimes militaire en Afrique noire francophone pendant la première décennie des indépendances”, Mémoire de Master en sociologie, Université Yaoundé 1, 1979.
- Nsogo R.E., “Protection des réfugiés en Afrique centrale, quelle gouvernance des migrations forcées d’Etats Centre-africains ? Cas du Cameroun”, Thèse de Doctorat en Géopolitique, Université de Bordeaux Montaigne 2020.
- Ntolo Josiane V. N., “Le rôle d’Amnesty international dans la promotion et la protection des droits humains et des libertés au Cameroun de 1988 – 2008”, Mémoire Master II, Université de Yaoundé 1, 2010.
- Ntsama Onana Sabine, “Le statut et les activités informelles des migrants tchadiens et centrafricains dans la ville de Yaoundé (1964 -2005)”, Mémoire de Master II,
- Nyankou Henriette D., “La Gestion des réfugiés du Cameroun”, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1, 2009.
- R.E. Nsoga, “La sécurité alimentaire des réfugiés au Cameroun”, Mémoire de Paix et développement, Université Protestante Afrique Centrale, 2011.
- Saha Z., “Gestion des conflits et culture de la paix en Pays Bamiléké dans l’Ouest Cameroun du 18^e au début du 20^e siècle” Thèse de Doctorat Ph/D en histoire, Université Yaoundé 1, 2005.
- Semboung Maxime B., “ Association, ONG de développement et lutte contre la pauvreté dans la région de l’est- Cameroun : 1960-2010 ”, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I, 2010.
- Tandem Noumsi Giscard, “Les solutions durables du haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés : le Cas du rapatriement librement consenti des réfugiés de Langui”, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1, 2012.
- Yeneh Ihimbru Debora, “The problem of refugee resettlement and repatriation in Cameroon 1960 -2005”, Mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1, 2009.

D-Les dictionnaires

- Boudon R.et al. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Librairie Larousse, 1996.

- Dictionnaire Encyclopédie, Quillet, Paris, 1990.
- Dictionnaire Français petit Larousse, rue du Montparnasse. Paris, cedex, 2007.
- Dictionnaire Universelle.
- Le Petit Larousse, Dictionnaire de la langue française, 21 rues, Paris, cedex, 1998.

III-SOURCES ALTERNATIVES

Sources internet

- Ayina G., *La loi Camerounaise portant Statut des réfugiés*, <https://www.journalducameroun.com>, consulté le 07 août 2020.
- C. Coret, *Conférence de Berlin et partage de l'Afrique*, Encyclopédie numérique de l'Europe, 2020, <https://ehne.fr/fr/mode/144355>, consulté en août 2020.
- Cameroon Tribune, *Réfugiés Centrafricains : le rapatriement volontaire a commencé*, <https://www.Cameroon-tribune.cm> consulté le 01 Mai 2020.
- *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969*, <https://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36018.html> consulté le 10 septembre 2019.
- Couture J.T., *Haut-Commissariat pour les réfugiés*, <https://www.refworld.org>, consulté le 10 août 2019.
- Houssein M., *Les conflits armés en RCA, causes et conséquences*, https://www.iresnees.net/bdf_fiche-analyse, consulte le 02 septembre 2019.
- <https://definitiondegestion.fr/gestion.com> consulté le 25 avril 2020.
- <https://www>, *Climat de la région de l'Est Cameroun*, Offline.google.com consulté le 25 avril 2020.
- <https://www.journalducameroun.com>, *Est-Cameroun : une cohabitation fragile entre réfugiés et autochtones*, journal du Cameroun.com., consulté le 25 janvier 2020.
- <https://www.Liste-des-chefs-d-Etat-centrafricains>, wikipedia.org/wikiperse.fr consulté le 27 Septembre 2020.
- Jeune Afrique, *Garoua-Boulai première halte sur la route de l'exil de Centrafrique*, <https://www.jeuneafrique.com>, 22 juillet 2020.
- Kamdem Pierre, *Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun*, journals.openédition.org. Consulté le 10 janvier 2020.
- Mengo Valeri A., *La coexistence pacifique*, <https://.grotuis.fr> consulté le 20 avril 2020.
- Minfegue Calvin, *s'engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulai (Cameroun)*, <https://journals.openedition.org>, consulté le 02 septembre 2020.
- Observatoire PHAROS, *Les réfugiés au Cameroun : crise devenue permanente*, bservatoireephros.com, consulté le 07 février 2020.
- Organisation de l'Unité Africaine, *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*, <https://www.refold.org> consulté le 30 août.
- Zendré D., *Regard sur la culture Gbaya*, église de Batourie. <https://www.blogspot.com>, consulté le 24 Juillet 2020.

TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
ABREVIATIONS SIGLES ET ACRONYMES	x
LISTE DES ANNEXES	xii
ML	xii
RESUME	xiii
ABSTRACT	xiv
INTRODUCTION GENERALE	25
A- CONTEXTE HISTORIQUE	25
B- LES MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET	26
a- Les raisons personnelles	26
b- Les raisons scientifiques	26
C- INTERET DE L'ETUDE	28
a- Intérêt sociopolitique	28
b- L'intérêt scientifique	28
D- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L'ÉTUDE	29
a- Cadre spatial	29
b- Cadre temporel	30
E- LE CADRE CONCEPTUEL	30
a- Réfugié	30
b- Cohabitation sociale	31
c- Aide alimentaire	32
d- Gestion	33
e- Population hôte	34
F- REVUE DE LITTERATURE	35
G- PROBLÉMATIQUE	43
H- CADRE THEORIQUE	44
a- Le trans-nationalisme	44
b- L'interdépendance	46
I -Méthodologie	47

J- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	48
CHAPITRE 1 : L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DE GAROUA-BOULAÏ ET SON INFLUENCE PHYSIQUE.....	50
I. LE CADRE GEOGRAPHIQUE ET HUMAIN DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAÏ.....	50
1- Situation géographiques de Garoua-Boulaï.....	50
a- Végétation et faune.....	52
b- Relief, sols et hydrographie.....	54
c- Le climat.....	55
2- Milieu humain de Garoua-Boulaï.....	56
a. L'histoire de Migration et peuplement de Garoua-Boulaï.....	56
b. Organisation administrative et socio-culturelle de la population hôte.....	59
c. Activité économique dans L'Arrondissement.....	63
II. LES RAISONS DE L'INSTABILITE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET SON IMPACT AU CAMEROUN.....	64
1- Les causes politiques de l'instabilité en RCA.....	64
a- Le maintien du statu quo et l'autoritarisme de l'Etat.....	65
b. Les coups d'Etats.....	65
c- La fragilité des Institutions.....	66
2- Les raisons sociales.....	67
a- Les rivalités ethniques.....	67
b- Le manque de cohésion sociale.....	67
c- La pauvreté et la misère.....	68
3- Les raisons économiques.....	68
a- La dépendance économique.....	68
4- Impact social des crises centrafricaines au Cameroun.....	69
a- La croissance exponentielle des réfugiés.....	69
b- La mobilisation humanitaire et insécurité.....	71
c- Le développement infrastructurel de la localité.....	72
CHAPITRE 2 : HISTORIQUE DE CREATION DU HCR ET FONDEMENTS DE SA COOPERATION AVEC LE CAMEROUN.....	48
I- LES TYPOLOGIES DE RÉFUGIÉS.....	48
1- En fonction du lieu d'établissement.....	48
a) Les réfugiés urbains.....	48
b) Les réfugiés ruraux.....	49
2- Les types de réfugiés en fonction de leur statut.....	50
a) Les réfugiés <i>prima facie</i>	50

b)	Les réfugiés conventionnés	50
c)	Les demandeurs d'asile.....	51
3)	En fonction de leur origine.....	51
a-	Les réfugiés issus des crises de décolonisation	52
b-	Les réfugiés issus des conflits internes.....	52
II-	CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE UNHCR.....	54
1-	Historique du HCR.....	54
2-	Organisation et objectifs du HCR.....	55
a-	Structure et fonctionnement du HCR.....	55
b-	Les objectifs du HCR	57
3-	Le financement du HCR : Une indépendance dans la dépendance	58
4-	Les partenaires du HCR	59
III-	LES BASES JURIDIQUES DE LA COOPERATION CAMEROUN- UNHCR.....	62
1-	Les textes juridiques internationaux	62
a)	La Convention de 1951 relative Au statut des réfugiés	62
b)	Le Protocole De 1967.....	63
c)	La Déclaration Universelle Des Droits De L'homme de 1948 et la convention de Genève relative 1949.....	63
2-	Conventions et traités africains relatifs aux droits des réfugiés et adoptés au contexte	65
a)	La convention de Carthagène et les principes de Bangkok	65
b)	La convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1969.....	65
c)	La Charte africaine des droits des peuples	66
3-	Cadre normatif de protection des réfugiés au Cameroun	67
a)	La loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun.....	67
b)	L'institutionnalisation des commissions : la commission d'éligibilité au statut de réfugié.....	69
CHAPITRE III : LA QUESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA COHABITATION ENTRE RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS ET POPULATION HÔTE DE GAROUA-BOULAI		72
I-	LE HCR ET LA GESTION ALIMENTAIRE DES RÉFUGIÉS.....	72
1-	L'action du HCR dans la gestion de l'aide alimentaire	72
1.1-	Les partenaires du HCR	73
a)	Les partenaires opérationnels	73
b)	Les partenaires d'Exécutions : la Croix Rouge Camerounaise.....	76
1.2-	La situation nutritionnelle des réfugiés de Garoua-Boulai	78
2-	Les types d'aide Alimentaire	79
2-1)	La Distribution Générale des Vivres (DGV)	80

2-2) Le CBT.....	82
3- Programme d'alimentation sélective	83
4- Participation du gouvernement Camerounais la gestion de l'aide alimentaire.....	86
4-1) Le MINADER	87
4-2) MINEPIA.....	87
5- La perception de l'aide alimentaire par les deux communautés.....	87
5-1) La perception de l'aide alimentaire par les réfugiés.....	88
5-2. Perception de l'assistance par la population hôte	89
II- LE RÔLE DU HCR DANS LA COHABITATION ENTRE LES RÉFUGIÉS ET LES CENTRAFRICAINS.....	90
1- Les conditions favorables à bonne marche de la cohabitation	90
1-1 Les facteurs socio-culturels : l'amitié et la parenté	90
2- Les causes de la cohabitation conflictuelle à Garoua-Boulai.....	91
2-1 Les problèmes entre les deux communautés	92
2-2 Les difficultés rencontrées par les réfugiés	93
3- La consolidation des projets de la cohabitation par le HCR	95
3-1 - Dans le domaine de la santé.....	95
3-2 La mise sur pieds des projets et leurs réalisations dans le domaine éducatif.....	98
3-3 La consolidation de la cohabitation dans le domaine commercial et agricole	100
3-4 La création d'un Comité Paix et Cohésion Sociale par LWF.....	101
CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVE DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS.....	104
I- BILAN DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET DE LA COHABITATION SOCIALE DES DEUX COMMUNAUTÉS.....	104
1- Sur le plan économique.....	104
2-Impact socio-culturel	109
3- L'impact politique	115
II- PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE ET POUR LA COHABITATION PACIFIQUE	116
1- Mise sur pied d'une coexistence pacifique par l'Etat.....	116
2- Recommandation pour le HCR.....	116
Sortir de l'individualisme, se mettre en groupe pour des actions efficaces	118
CONCLUSION GENERALE	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	143
.....	151
TABLE DES MATIÈRES	151